

# Bulletin du Conseil communal

N° 2



**Lausanne**

Séance du 11 septembre 2018

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant





**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 11 septembre 2018

2<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 11 septembre 2018, à 18 h

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

**Sommaire**

<b>Ordre du jour</b> .....	78
<b>Première partie</b> .....	89
<b>Communications</b>	
Décès de Mme Ada Wild-Gentizon .....	89
Démission de Mme Line Golestani.....	89
Communication du Bureau .....	90
Séance du Conseil communal du mardi 11 septembre 2018 – demandes de traitement prioritaire.....	90
Retrait du Rapport-préavis N° 2017/58 « Pollution de l'air due aux fortes concentrations de poussières fines », réponse au postulat de M. Benoit Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le Plateau: pour un plan communal anti-pics de pollution » .....	91
Résolution de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts du 29 mai 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation: «Avoir fait l'armée: un atout pour commander la Police de la Ville de Lausanne » .....	91
Un nouveau Commandant pour le Corps de police de Lausanne.....	91
<b>Communications - Dépôts</b>	
Postulat de Claude Calame et crts « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous ».....	93
Postulat de Céline Misiego et crts « Casiers solidaires » .....	93
Interpellation urgente de Pierre Conscience et crts « De l'arbitraire dans l'octroi des droits politiques » .....	93
Interpellation de Latha Heiniger et crts « FASL – Ville de Lausanne : quelle collaboration suite aux évaluations 2018 ? » .....	93
Interpellation urgente de Fabrice Moscheni et crts « Interrogations sur Beaulieu 2.0 ? » .....	93
<b>Questions orales</b> .....	94
<b>« Rues vivantes » Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic - Demande de crédits de réalisation</b>	
Préavis N° 2018/11 du 22 mars 2018.....	102
Discussion .....	102
<b>Postulat de Mme Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! »</b>	
Développement polycopié.....	114
Discussion préalable.....	112

<b>Postulat de Mme Paola Richard-de Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS ... « Nous avons la quantité, quid de la qualité 7 » » L'Accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation »</b>	
Développement photocopié.....	113
Discussion préalable.....	112
<b>Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Pour une vue d'ensemble réaliste et actuelle du trafic »</b>	
Développement .....	119
Discussion préalable.....	120
<b>Deuxième partie.....</b>	<b>122</b>
<b>Télegestion de l'éclairage public lausannois</b>	
Préavis N° 2018/22 du 31 mai 2018 .....	119
Discussion .....	119
<b>Postulat de Mme Anna Zangger et consorts : « Pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal »</b>	
Développement .....	120
Discussion préalable.....	121
Discussion .....	121
<b>Interpellation urgente de M. Pierre Consience et consorts : « De l'arbitraire dans l'octroi des droits politiques »</b>	
Développement .....	131
Discussion préalable.....	132
Discussion .....	121

## Ordre du jour

### A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

### B. QUESTIONS ORALES

### C. RAPPORTS

- R60. Postulat de M<sup>me</sup> Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- R62. Rapport-préavis N°2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- R63. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). FILIPPO RIVOLA.
- R64. Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- R65. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THÉRÈSE SANGRA.
- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R67. Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Economiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). ANDRÉ MACH.
- R68. Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R69. Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R70. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). PHILIPP STAUBER.
- R71. Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R72. Pétition de Mme et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO).

- R73. Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.
- R74. Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- R75. Rapport-préavis N° 2017/52 : Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ». (SCS). PHILIPP STAUBER.
- R76. Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne ». (SCS, SE). BERTRAND PICARD.
- R78. Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- R79. Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI. (RAPPORT DE MINORITÉ : JOHANN DUPUIS)
- R80. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- R81. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82. Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- R83. Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- R84. Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.
- R86. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO)
- R90. Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). ELIANE AUBERT.
- R91. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.

- R93. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu ». COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R94. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV avenue de Rhodanie 13 ». COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! » (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R100. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- R102. Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- R103. Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- R104. Pétition de M<sup>me</sup> Edna Chevalley (109 sign.) : « Pour un abribus ligne 64 Pra Collet > Croisettes ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (ROBERT JOOSTEN).
- R108. Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! ». (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- R109. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- R110. Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). GRAZIELLA SCHALLER
- R111. Rapport-Préavis N° 2017/61 : « Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! » (SE). ALICE GENOUD.
- R113. Préavis N° 2018/14 : Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy.(SE). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R1. Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- R2. Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- R3. Pétition des riverains du chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).

- R4 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R5 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». (SCS/CD). COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD).
- R6 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CÉLINE MISIEGO.
- R7 Préavis N° 2018/03 : « Politique d'accessibilité universelle ». (EJQ, CD, SE, SCS, LEA, FIM, SI). ANTONELA VONLANTHEN.
- R8 Rapport-préavis N° 2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R9a Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus ». (FIM/EJQ).
- R9b Postulat de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (EJQ). SARA GNONI.
- R10 Préavis N° 2018/22 - Télégestion de l'éclairage public lausannois. (SIL). ALAIN HUBLER.
- R11 Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit « Pont de Fenil » à St-Légier. (SE). YVAN SALZMANN.
- R12 Préavis N° 2018/11 : « Rues vivantes » Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic – Demande de crédits réalisation. (FIM). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- R13 Préavis N° 2018/21 - Financement du programme d'efficacité énergétique équiwatt pour la période 2019 à 2022. (SIL). GIANFRANCO GAZZOLA.

## **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

### **INITIATIVES**

- INI65. Postulat de Mme Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (22<sup>e</sup>/26.06.18). (SE). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI1. Postulat de M<sup>me</sup> Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité ?' L'accueil pour enfants en milieu scolaire mérite désormais évaluation ». (1<sup>e</sup>/28.08.18). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI2. Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : Pour une vue d'ensemble réaliste et actuelle du trafic. (1<sup>e</sup>/28.08.18). DISCUSSION PRÉALABLE.



## INTERPELLATIONS

- INT18. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [CD]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM/27.12.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16<sup>e</sup>/21.3.17) [CD/08.02.18]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8<sup>e</sup>/05.12.17) [SE/15.02.18]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10<sup>e</sup>/16.01.18) [FIM/22.02.18] DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés par Bô Noël ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18) [SE/01.03.18]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de poste lausannois ? ». (12<sup>e</sup>/13.02.18) [CD/22.03.18]. DISCUSSION.

- INT57. Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [FIM/29.03.18]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [SE/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT60. Interpellation de M. Roland Philipoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [CD/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT61. Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4<sup>e</sup>/03.10.17) [SCS/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT62. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT63. Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18) [EJQ/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT64. Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la Ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18) [CD/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT65. Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? ». (13<sup>e</sup>/06.03.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT66. Interpellation de M<sup>me</sup> Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13<sup>e</sup>/06.03.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT67. Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non, mais allô ? ». (16<sup>e</sup>/24.04.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT68. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Coup d'arrêt de la ligne 24 ? ». (16<sup>e</sup>/24.04.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT69. Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT1. Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13<sup>e</sup>/06.03.18). [LEA/CD/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16<sup>e</sup>/24.04.18) [EJQ/FIM/21.06.18]. DISCUSSION.
- INT3. Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? ». (18<sup>e</sup>/22.05.18). [FIM/28.06.18]. DISCUSSION.

- INT4. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14<sup>e</sup>/20.03.18). [SE/19.07.18]. DISCUSSION.
- INT5. Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10<sup>e</sup>/16.01.18) [CD/16.08.18] DISCUSSION.
- INT6. Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Est-ce bien la police qui fait la police dans nos rues ? ». (22<sup>e</sup>/26.06.18). [SE/16.08.18]. DISCUSSION.
- INT7. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10<sup>e</sup>/16.01.18) [SE/SCS/16.08.18] DISCUSSION.

Prochaines séances : 2.10.18 (18 h et 20 h 30), 9.10.18 (18 h et 20 h 30), 6.11.18 (18 h et 20 h 30), 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 15.01.19 (18 h et 20 h 30), 29.01.19 (18 h et 20 h 30), 12.02.19 (18 h et 20 h 30), 19.02.19 (18 h et 20 h 30), 12.03.19 (18 h et 20 h 30), 26.03.19 (18 h et 20 h 30), 09.04.19 (18 h et 20 h 30), 07.05.19 (18 h et 20 h 30), 21.05.19 (18 h et 20 h 30), 28.05.19 (18 h et 20 h 30), 11.06.19 (18 h et 20 h 30), 12.06.19 (18 h 00), 25.06.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 27.08.19 (de 18 h à 20 h), 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 24.09.19 (18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : *Valéry Beaud*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## **POUR MÉMOIRE**

### **I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)**

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRÉ MACH.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STÉPHANE WYSSA.
- 24.04.18 Rapport-préavis N°2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana « Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football » (SE). AUDE BILLARD.
- 24.04.18 Rapport-préavis N° 2018/12 : Politique des quartiers : première étape - Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! » - Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc « Pour l'étude d'un budget participatif à Lausanne » - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif » (EJQ). ALICE GENOUD.

- 24.04.18 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l’affichage publicitaire à Lausanne ». (FIM/LEA). PIERRE OBERSON.
- 24.04.18 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.
- 24.04.18 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.
- 22.05.18 Préavis N° 2018/15 : Demande d’un crédit d’investissement du patrimoine administratif de CHF 650’000.- en vue de la révision du Plan général d’affectation (PGA).(CD). LATHA HEINIGER.
- 22.05.18 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts :« Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l’exige ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 22.05.18 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l’Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.
- 22.05.18 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (FIM/CD). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- 22.05.18 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville ». (SE). JEAN-LUC CHOLLET.
- 22.05.18 Pétition de M. Antoine Thalman et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat! ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 12.06.18 Postulat de M<sup>me</sup> Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage » .(EJQ). VINCENT BRAYER.
- 12.06.18 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un fonds d’assainissement et d’indemnisation en matière de bruit routier » .(FIM).
- 12.06.18 Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! ». (FIM). SARA GNONI.
- 26.06.18 Rapport-Préavis N° 2018/19 : Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et crts : « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! ». Réponse au postulat de Mme Aude Billard et crts : « Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ». (SIL/FIM). ROLAND PHILIPPOZ.
- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.

- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/23 - Marchés, terrasses et manifestations. Réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller : « *Faire son marché en sortant du travail* ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « *Le marché se meurt ? Vive le marché !* ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « *Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois !* ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « *Occupons l'espace public, faisons des terrasses* ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « *Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux !* ». (SE/LEA/FIM). DANIEL DUBAS.
- 28.08.18 Préavis N° 2018/ 24 - Remplacement des appareils radio POLYCOM du Corps de police. (SE). JACQUES PERNET.
- 28.08.18 Préavis N° 2018/25 - Construction d'une nouvelle cuve au réservoir des Dailles - Demande de crédit. (SE). PEDRO MARTIN.
- 28.08.18 Rapport-Préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz ». Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « Rovéréaz - Fauvette : allégeons les contraintes » Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts « Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville ». Réponse au postulat de M. Claude Calame « 30 km/h sur la « Petite Ceinture » et dans son périmètre ». Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos ». Réponse au postulat de Mme Céline Misiego « Où sont passées les journées sans voiture ? ». (FIM). PHILIPP STAUBER.
- 28.08.18 Postulat de M<sup>me</sup> Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (18<sup>e</sup>/22.05.18). (CD/SE) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- 28.08.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (18<sup>e</sup>/22.05.18). (LEA/EJQ) YVAN SALZMANN.
- 28.08.18 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). (SE) DIANE WILD.
- 28.08.18 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT).
- 28.08.18 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ». (20<sup>e</sup>/12.06.18).
- Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). (FIM) JEAN-LUC CHOLLET
- 28.08.18 Préavis 2018/27 : Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 12 classes sur le site du collège de Béthusy – demande de crédit d'étude. (1<sup>ère</sup>/28.08.18).

- 28.08.18 Préavis 2018/28 : Etablissement primaire et secondaire du Belvédère : construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique VD2 – demande de crédit d'étude et d'investissement. (1<sup>re</sup>/28.08.18). (EJQ/LEA) ALAIN HUBLER.
- 28.08.18 Préavis 2018/29 : Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine administratif – demande de crédit-cadre 5e étape (2018-2022). (1<sup>re</sup>/28.08.18). (LEA) CAROLINE ALVAREZ HENRY.
- 28.08.18 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains W.-C. publics ». Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis  
« Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots ». Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres ». Réponse au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts « Une outilhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois ». (1<sup>ère</sup>/28.08.18). (FIM/EJQ) JEAN-MARIE FÜRBRINGER.
- 11.09.18 Préavis N° 2018/32 - Relevage et transformations sonores du Grand Orgue de l'église Saint-François. (2<sup>e</sup>/11.09.18). (EJQ) MAURICE CALAME.
- 11.09.18 Préavis N° 2018/33 : Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé. (2<sup>e</sup>/11.09.18). (SCS) LATHA HEINIGER.
- 11.09.18 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de Mme Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2<sup>e</sup>/11.09.18). (CD) ALICE GENOUD.
- 11.09.18 Pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 sign.) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue ». (SE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

## **II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)**

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14<sup>e</sup>/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.

- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18). [FIM] DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18). [CD] DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12<sup>e</sup>/13.02.18) [SE]. DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12<sup>e</sup>/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14<sup>e</sup>/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 22.05.18 Interpellation de M. Ilias Panchard : « Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ? ». (17<sup>e</sup>/08.05.18). [LEA/SIL]. DISCUSSION.
- 22.05.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ? ». (17<sup>e</sup>/08.05.18). [LEA/CD]. DISCUSSION.
- 12.06.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Deal de rue et vie de quartier ». (18<sup>e</sup>/22.05.18). [SE]. DISCUSSION.
- 26.06.18 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la Ville ? ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). [SE]. DISCUSSION.
- 26.06.18 Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi. ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). [SE]. DISCUSSION.
- 26.06.18 Interpellation de M. Denis Corboz : « Deal de rue : état de la situation. ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). [SE]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1<sup>e</sup>/28.08.18). DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? ». (1<sup>e</sup>/28.08.18). DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? ». (1<sup>e</sup>/28.08.18). DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? ». (1<sup>e</sup>/28.08.18). DISCUSSION.

## Première partie

**Membres absents excusés :** M. Claude Calame ; M. Mathieu Carrel ; M. Denis Corboz ; M. Louis Dana ; M. Guy Gaudard ; Mme Dominique Gigon ; M. Jean-Daniel Henchoz ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Pedro Martin ; Mme Anita Messere ; M. Vincent Mottier ; M. Bertrand Picard ; M. Vincent Rossi ; M. Joël Teuscher ; M. Thanh-My Tran-Nhu

**Membres absents non excusés :** Mme Alix Aubert ; M. Philippe Ducommun ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Esperanza Zabala Pascuas ; M. David Rädler ; M. Stéphane Wyssa.

**Membre démissionnaire :** Mme Line Golestani Droël

Membres présents	78
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	6
Membres démissionnaires	1
<b>Effectif actuel</b>	<b>99</b>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

**Le président :** – Nous avons le quorum, la séance peut débuter.

## Communication

Décès de Mme Ada Wild-Gentizon

**Le président :** – Je dois à nouveau débuter la séance sur une nouvelle peu réjouissante, à savoir le décès de Mme Ada Wild-Gentizon, maman de notre collègue Diane Wild qui est survenu le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Nous témoignons toute notre sympathie à notre collègue et je vous invite à vous lever pour respecter un instant de silence.

## Communication

Démission de Mme Line Golestani

**Le président :** – Je vous lis un courrier électronique de Mme Line Golestani qui nous informe de sa démission du Conseil communal.

« Je présente ma démission du Conseil communal avec effet au 10 septembre 2018. Je me rends compte que ma situation actuelle ne me permettra pas de revenir au Conseil communal comme je l'avais espéré, ayant chaque semaine un nouvel imprévu ou empêchement. Les choses seront peut-être plus simples pour moi d'ici quelques mois, mais il serait égoïste de ma part de ne pas céder ma place à quelqu'un de plus disponible et engagé que je ne le suis.

J'ai beaucoup apprécié cette trop courte période passée au Conseil communal parmi vous et, dans d'autres circonstances, j'aurais beaucoup aimé pouvoir y rester. Je vous souhaite bonne continuation et courage pour les débats à venir ».

Mme Golestani est entrée au Conseil communal le 22 août 2017, elle aura donc siégé une année et nous la remercions pour le travail effectué.



## Communication du Bureau

**Le président** : – J’aimerais maintenant vous partager une communication du Bureau sur le fonctionnement du Conseil communal et plus particulièrement concernant le secret de fonction.

Une communication vous avait été faite à ce propos par écrit le 6 juin 2017, mais il nous a semblé bon de vous rappeler ce soir oralement cette communication. Je vous rappelle donc que les conseillères et conseillers doivent respecter le secret de fonction, notamment le secret des discussions qui ont lieu en séances de commission, selon les articles 40 c, d, h et i et article 93a et e de la Loi sur les communes.

Lorsque le Bureau du Conseil communal constate que des faits couverts par le secret de fonction ont été divulgués, il en informe le préfet du district qui instruit une enquête administrative. Lorsque cette enquête révèle des faits susceptibles de constituer une infraction au sens de la loi pénale, le préfet transmet le dossier au procureur de l’arrondissement concerné, selon l’article 40c alinéa 3 de la Loi sur les communes.

Nous tenions à vous faire aussi cette communication oralement puisque vous l’avez reçue par écrit et comme cela on espère avoir touché le maximum de conseillers et éviter à l’avenir des révélations de secrets de fonction, notamment en commission.

---

## Communication

Séance du Conseil communal du mardi 11 septembre 2018 – demandes de traitement prioritaire

Lausanne, le 23 août 2018

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

**Préavis N° 2018/11 – FIM** : « Rues vivantes » Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic – Demande de crédits réalisation.

**Motif** : Le préavis Rues vivantes a pour but de déployer des mesures rapides d’amélioration de l’espace public, en lien avec les demandes exprimées par la population. La planification financière des investissements prévoit les premières dépenses sur 2018, les montants s’étalant ensuite sur les années 2019 à 2022. Parmi les premières actions pouvant être déployées, on peut notamment citer une campagne de sécurisation du chemin de l’école au droit de plusieurs établissements scolaires, une campagne de stationnement pour les vélos ou encore l’installation de bancs-relais et la mise en œuvre de plusieurs mesures de correction de la voirie en faveur des personnes à mobilité réduite. Afin d’être en mesure de réaliser les premières actions pendant l’automne 2018, une libération anticipée des crédits du préavis est dès lors nécessaire, les travaux de génie civil et de marquage devant être réalisés pendant les mois d’octobre et novembre.

**Préavis 2018/22 – SIL** : Télégestion de l’éclairage public lausannois.

**Motif** : Le projet de télégestion de l’éclairage public est coordonné avec des opérations de renouvellement de ce réseau qui seront réalisées durant cette fin d’année. Pour éviter des retards ou de perdre l’opportunité d’intégrer ce système sur certaines zones prévues, il est nécessaire d’obtenir une décision du Conseil communal rapidement.

**Postulat de Mme Anna Zangger et consorts – SIL/FIM** : pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal.

**Motif** : Un projet pilote de réalisation de quatre bornes de charge pour véhicules électriques sur le domaine public est en cours et pourrait être réalisé cette année encore, en

cas de renvoi de ce postulat à la Municipalité. La Commission des finances attend la décision de votre Conseil avant de statuer sur la demande de crédit supplémentaire compensé qui lui a été soumise à cet effet. La réalisation de ce test permettra à la Municipalité de présenter à votre Conseil un rapport établi sur la base d'un premier retour d'expérience.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic, *Grégoire Junod*

Le secrétaire, *Simon Affolter*

---

### **Communication**

Résolution de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts du 29 mai 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation: «Avoir fait l'armée: un atout pour commander la Police de la Ville de Lausanne »

Lausanne, le 29 août 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 29 mai 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu «Avoir fait l'armée: un atout pour commander la Police de la Ville de Lausanne)), le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice:

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité :

- supprime de ses critères d'embauche le fait d'avoir fait l'armée pour l'engagement d'agente de police à quelque grade que ce soit ;
- veille à édicter des critères d'embauche exempts de discrimination, notamment liée au sexe »

### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité réaffirme sa volonté de conduire une politique d'embauche ouverte à toutes et tous sans discrimination.

Toutefois, en tant qu'autorité d'engagement, elle appréciera de cas en cas l'éventuelle plus-value apportée par certains éléments spécifiques, à l'instar d'une expérience de commandement militaire.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## Communication

### Un nouveau Commandant pour le Corps de police de Lausanne

Lausanne, le 29 août 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans la perspective du départ à la retraite du Colonel Pierre-Alain Raémy, Commandant du Corps de police, la Municipalité a désigné, lors de sa séance du 23 août 2018, son successeur, en la personne de M. Olivier Botteron.

Actuel Commandant de la Région gardes-frontières de Genève, qui comprend l'aéroport de Cointrin, M. Olivier Botteron bénéficie également d'une longue expérience au sein de la Police cantonale vaudoise. En effet, de 2010 à 2015, le Colonel Botteron a dirigé la Gendarmerie, ceci après avoir exercé de nombreuses fonctions au sein de ce corps.

Né en 1966, M. Botteron a suivi toute la filière de formation des officiers de police à l'Institut suisse de police à Neuchâtel (ISP). Divers stages au sein de la Gendarmerie et de la Police nationale françaises, ainsi qu'une formation en management et action publique délivrée conjointement par l'Unil et l'IDHEAP ont complété cette formation. M. Botteron prendra officiellement ses fonctions le 20 décembre 2018 à l'occasion d'une cérémonie de passation de pouvoir.

La Municipalité est convaincue que l'expérience et l'étendue des connaissances du Colonel Botteron lui permettront de mener à bien les défis qui l'attendent à la tête d'une Police municipale confrontée aux enjeux propres d'une ville centre. M. Botteron appuiera ainsi la Municipalité dans la réalisation des six objectifs du Programme de législature dédiés aux problématiques sécuritaires tout en dirigeant un service qui compte, à l'heure actuelle, quelque 650 collaborateurs, dont 480 policiers (500 en 2021).

Simultanément, la Municipalité tient à remercier chaleureusement l'actuel Commandant, le Colonel Pierre-Alain Raémy, pour ses réalisations et les résultats obtenus à ce poste qu'il occupe depuis le 1er mai 2011.

Engagé au Corps de police en 1985 comme officier avec le grade de lieutenant, le Colonel Pierre-Alain Raémy a, entre autres, travaillé à la Police judiciaire et à Police-secours dont il a dirigé une section. Membre de l'état-major, il devient, en 1998, commandant remplaçant après avoir dirigé la division «Informatique et télécommunications». Ses importantes connaissances du monde policier, tant au niveau technique, opérationnel que stratégique ont ainsi complété un parcours académique couronné d'une licence en sciences économiques, d'un diplôme post-grade en administration publique et d'une maîtrise en philosophie consacrée à l'éthique appliquée. Dans ce domaine particulier, il a été l'une des chevilles ouvrières des démarches dotant aujourd'hui la Police municipale d'instruments innovants tels que la commission d'éthique et le comité de déontologie ou la charte des valeurs et le code déontologique. Ces démarches ont été saluées par différents prix, tant nationaux qu'internationaux.

La Municipalité exprime au Colonel Pierre-Alain Raémy sa profonde reconnaissance pour son engagement au profit de la collectivité et pour avoir exercé cette fonction exigeante et exposée en alliant sens du consensus et détermination. Elle formule ses vœux les meilleurs pour une très belle retraite.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat de Claude Calame et crts « Pour des modes de déplacement respectueux de toutes et tous »

Lausanne, le 17 août 2018

(Signé) *Claude Calame et sept cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat de Céline Misiego et crts « Casiers solidaires »

Lausanne, le 28 août 2018

(Signé) *Céline Misiego et trois cosignataires.*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation urgente de Pierre Conscience et crts « De l'arbitraire dans l'octroi des droits politiques »

Lausanne, le 18 juin 2018

(Signé) *Pierre Conscience et sept cosignataires.*

**Le secrétaire :** – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de Latha Heiniger et crts « FASL – Ville de Lausanne : quelle collaboration suite aux évaluations 2018 ? »

Lausanne, le 11 septembre 2018

(Signé) *Latha Heiniger et sept cosignataires.*

**Le secrétaire :** – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le bureau légal.

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation urgente de Fabrice Moscheni et crts « Interrogations sur Beaulieu 2.0 ? »

Lausanne, le 11 septembre 2018

(Signé) *Fabrice Moscheni et cinq cosignataires.*

**Le secrétaire :** – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je me permets d'intervenir sur l'urgence par rapport à l'interpellation sur Beaulieu, je demande selon l'article 68 que le Conseil s'exprime sur cette urgence.

**Le président** : – Nous prenons bonne note de votre demande et nous en discuterons lors que nous débiterons le point de l'ordre du jour Interpellations, soit à priorité au début de la deuxième partie de la soirée.

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – Le Parti socialiste voudrait invoquer le même article à propos de l'interpellation urgente sur la FASL quitte à retirer la demande en début de deuxième session, mais comme on n'a pas eu le temps de se consulter, on le fait maintenant formellement quitte à reculer plus tard.

**Mme Marlène Voutat (EàG)** : – Peut-être que si on doit en discuter il faudrait qu'on les ait à disposition.

**Le président** : – C'est noté, nous allons les distribuer en cours de première partie de séance.

---

## Questions orales

### Question

**M. Jean-François Cachin (PLR)** : – Ma question s'adresse principalement à Mme la directrice de Logement, environnement et architecture. Dans la réponse de la Municipalité à mon interpellation concernant l'auberge de Chalet-à-Gobet traitée dans notre Conseil lors de la séance du 24 avril 2018, il était précisé « sous réserve de l'accord, l'ouverture de l'auberge est envisagée dans le courant de l'automne 2018 après une légère rénovation par l'Ecole hôtelière ».

Quelle ne fut pas ma surprise il y a environ dix jours de constater qu'une banderole était posée sur la face de ce bâtiment, signifiant certainement que cette auberge était squattée. Selon des informations d'habitants du Chalet-à-Gobet, la semaine dernière une fête réunissant plus de trois cents personnes a été organisée par les occupants. Ma question : que se passe-t-il dans cette auberge ? La Municipalité a-t-elle autorisé son occupation et l'organisation d'une telle fête ? A quand la reprise de cette auberge par l'Ecole hôtelière et son ouverture au public ? Y a-t-il des dégâts suite à cette occupation ?

### Réponse de la Municipalité

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Comme il a été évoqué lors de la réponse à votre interpellation, les tractations sont allées bon train avec l'Ecole hôtelière. Nous sommes à bout touchant pour signer ce partenariat, nous devons le faire dans la perspective de la fête des 125 ans de l'Ecole hôtelière. Cela veut dire que d'ici mi-octobre, nous aurions le passage « en mains » de l'Ecole hôtelière de l'ensemble du site.

Ceci étant dit, pendant cette période de transition, comme nous l'avions évoqué et comme nous le faisons pour une bonne partie des objets qui sont en transition, nous ne souhaitons pas qu'il y a de possibilités de squatter ces endroits, donc pour l'auberge du Chalet-à-Gobet, nous avons contracté avec l'association des jeunes en formation et nous avons fait un prêt à usage sur cette auberge.

Il y a de cela deux semaines, il y a eu un post Facebook qui annonçait déjà quelques débordements sur ce site, et nous avons pris les précautions d'usage avec un premier avertissement à l'association, en disant « faites attention, vous êtes là à certaines conditions », nous avons eu des plaintes du voisinage, et donc nous avons fait un premier avertissement par le biais de notre Service logement et gérance.

Il est vrai qu'une semaine plus tard, comme vous l'avez évoqué, il y a eu un plus grand débordement avec environ 300 personnes sur le site, et pour ma part j'ai pris connaissance de cette nouvelle vendredi passé, et le vendredi après-midi j'avais convoqué le président et un membre du comité et une résidente du site, nous avons remis les pendules à l'heure et

avons compris sur le récit des personnes que cette association avec laquelle nous contractions n'était pas du tout au courant directement. Et ce n'est pas elle qui a organisé cette fête, mais ce sont quelques résidents qui avaient des contacts avec des collectifs, trois vraisemblablement, qui ont organisé une fête avec un flyer et des invités d'autres régions pour venir faire de la musique à cet endroit-là.

Vous pensez bien que ce n'était pas du tout pour me plaire, donc nous avons envoyé lundi un recommandé à l'association en rappelant les règles et leur disant que s'il y avait encore un seul débordement, ils étaient dehors le lendemain.

Question

**M. Pierre Oberson (PLC) :** – Ma question s'adresse à Mme Germond. Les travaux à la route du Pavement avançant, la réouverture de l'intersection du chemin de la Motte – route du Pavement est à nouveau opérationnelle, mais la priorité a été modifiée. Avant il y avait un céder le passage pour les véhicules montant le chemin de la Motte. Aujourd'hui, les véhicules montant le chemin de la Motte sont prioritaires alors qu'ils n'ont aucune visibilité, si ce n'est un miroir, sur ceux descendant le Pavement puisqu'ils sont à leur gauche.

En tournant à droite, les véhicules débordent largement sur la piste montante de la route du Pavement, selon la loi sur la circulation routière ceux-ci n'ont pas la priorité, mais le manque de visibilité ne peut qu'occasionner des accidents, étant donné qu'il n'y a plus le céder le passage qui obligeait à la vigilance sur cette intersection. Je doute que le lobby des carrossiers ait influencé cette modification et ma question est la suivante : qu'est-ce qui a motivé la Ville à modifier la priorité sur cette intersection ?

Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – En effet, c'est une bonne question, nous avons fait des travaux de réaménagement de la route du Pavement et ici nous avons choisi l'option de mettre un plateau surélevé sur ce carrefour pour modérer les vitesses.

Nous avons évidemment présenté ces projets à la population, le Corps de police et le préposé à la sécurité ont bien entendu validé ces aménagements. Je comprends que l'on puisse avoir des craintes, mais ces aménagements ont été validés par les différents spécialistes et acteurs concernés en termes de sécurité.

Nous changeons de logique ici, nous venons surélever le plateau du carrefour, l'automobiliste doit ralentir pour monter sur le carrefour et nous installons cette priorité de droite précisément pour ralentir les vitesses et modérer ce carrefour. Nous avons installé cet aménagement pour sécuriser aussi les traversées piétonnes, nous avons rétréci la chaussée au niveau du passage piéton, mais nous l'avons élargie à la hauteur de la giration pour améliorer vraiment la sécurité.

Par contre il est vrai M. Oberson que nous n'avons pas encore installé les panneaux, ceci se fera dans la dernière phase du chantier, avec des panneaux qui précisent bien la priorité de droite, ce qui va permettre de bien clarifier les choses ; ils seront posés d'ici fin septembre.

Nous devrions donc avoir un carrefour sécurisé, et si ce n'était pas le cas, évidemment nous le modifierons afin de le sécuriser au mieux.

Question

**Mme Graziella Schaller (CPV) :** – Tout d'abord je voulais préciser que j'aurais deux questions. La première concerne la Nuit des musées. J'ai reçu le programme ce week-end et cela m'a fait un peu tousser quand je l'ai ouvert et que j'ai constaté que le partenaire principal de la Nuit des musées est la multinationale British American Tobacco. Ce type de partenariat n'est-il pas un peu discutable et est-ce compatible avec la politique de prévention concernant la consommation des produits du tabac ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – J’aimerais indiquer à Mme la Conseillère et au Conseil communal que la Municipalité a aussi appris cette nouvelle ces derniers jours. Elle relève d’une décision de l’association de la Nuit des musées sans que la Municipalité n’ait été consultée.

Je précise néanmoins quelques éléments qui sont importants, même si je comprends bien le fait qu’il y a ait quelques ambiguïtés sur ces questions de sociétés du tabac, mais la Fondation British American Tobacco est une fondation d’utilité publique en Suisse, très active dans le domaine culturel depuis longtemps, notamment un partenaire important du musée de l’Elysée pour de très nombreuses expositions. C’est aussi un partenaire de la Fondation Caritas, notamment dans le canton de Vaud. C’est donc une fondation mécénique qui est active dans le domaine social et dans le domaine culturel depuis de nombreuses années.

Je précise encore que la Fondation et le logo de la Fondation n’est pas celui d’une marque de cigarettes, ce qui est évidemment extrêmement important dans le cadre de politiques de prévention, notamment avec les jeunes. Si c’était une marque de cigarette qui figurait sur les flyers de promotion de la Nuit des musées ou d’ailleurs de toute autre institution culturelle, sportive ou sociale, cela poserait évidemment d’autres questions. Ici il n’y a évidemment aucun lien direct identifiable avec une marque de cigarettes.

Voilà sur quoi je peux vous répondre en précisant que cette fondation est reconnue d’utilité publique par les autorités supérieures et active dans le sponsoring, soutien, mécénat culturel et social depuis de très nombreuses années.

Question

**Mme Graziella Schaller (CPV) :** – Ma deuxième concerne le soutien de la Ville à *Lausanne-Cités* en lui accordant un soutien et des pages rédactionnelles. Toutefois, dans le journal il y a beaucoup d’encartés publicités, souvent deux à trois magazines de pub, et étant donné que ce journal peut être sauf erreur glissé dans les boîtes aux lettres même s’il y a l’autocollant « pas de publicité », je me demandais comment la Ville envisageait de permettre aux gens qui ne souhaiteraient pas le recevoir de manifester clairement pour ne pas avoir ces encarts publicitaires.

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je vous réponds sur le régime en vigueur à l’heure actuelle, peut-être qu’il devra évoluer une fois que le partenariat entre la Ville de Lausanne et *Lausanne-Cités* aura été initié. Ce journal ayant un contenu rédactionnel, quand bien même il a aussi un contenu publicitaire, il peut effectivement également être diffusé dans les boîtes aux lettres sans publicité, et si vous ne souhaitez pas le recevoir, il faut le signaler à *Lausanne-Cités* qui vous envoie alors un autocollant à mettre sur votre boîte aux lettres.

Il y a aussi parfois le débat écologique sur le papier distribué avec *Lausanne-Cités*, je rappelle ici et de ce point de vue-là – et nos services sont formels – que le papier carton, parmi les déchets qui sont mis dans les poubelles, sont une matière première recyclable fondamentale. Plus de 90 % qui est jeté est recyclé et permet de reproduire du papier dans des conditions écologiques qui sont bien meilleures que la constitution de nouvelles fibres.

Question

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Ma question s’adresse à M. le Syndic et concerne aussi le journal communal qui s’apprête à être lancé.

Comme annoncé le 8 juillet, la Municipalité nous a informés que pour renforcer l’information locale dans un paysage médiatique « en pleine évolution » pour ne pas dire sous extrême pression financière, elle va faire un partenariat avec *Lausanne-Cités*. Ce partenariat doit prendre forme à la fin du mois comme cela a été dit.

L'insertion d'informations municipales dans un journal soutenu par une publicité très abondante et par une ligne rédactionnelle qui n'est pas forcément partagée par toutes les composantes du Conseil communal nous semble problématique. Elle l'est d'autant plus que lors des discussions en commission sur le postulat de M. Corboz pour la création d'un journal, la Municipalité s'était prononcée plutôt en défaveur de la reprise d'un journal communal indépendant tel qu'abandonné en 2003 pour des raisons budgétaires.

La question est donc la suivante : pourquoi cette volte-face et pourquoi sous une telle forme insérée dans *Lausanne-Cités*.

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – J'imagine que nous aurons d'autres occasions de rediscuter de cette question au Conseil communal, notamment dans le cadre du débat budgétaire du mois de décembre, mais peut-être un ou deux éléments importants.

On ne va pas faire l'analyse de ce qui a été dit en commission pour un postulat qui a été retiré, néanmoins l'analyse de la Municipalité était qu'il y a un intérêt pour la Ville dans un paysage médiatique qui est effectivement en diminution importante et où la presse joue son rôle moins fortement qu'avant, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne le fait pas. Mais elle joue moins fortement son rôle de médiateur et de relais d'une information publique auprès du lecteur.

C'est élémentaire dans la mesure où nous avons aujourd'hui moins de titres, moins de contenu rédactionnel que ce que nous avions il y a une dizaine d'années. De ce point de vue-là, je pense qu'il y a effectivement un intérêt pour une collectivité publique comme la Ville de Lausanne, mais pour d'autres collectivités publiques aussi, à pouvoir renforcer l'information directe au public. Nous le faisons de manière importante sur les réseaux sociaux avec une activité qui est devenue abondante de la part de la Ville de Lausanne et qui est d'ailleurs de mieux en mieux suivie. Mais il nous apparaissait également intéressant de ne pas négliger un public moins connecté et d'essayer de pouvoir redévelopper un produit à travers une information papier de manière à pouvoir avoir une information complémentaire, à la fois par les réseaux sociaux, mais également une information papier pour un public probablement plus âgé.

Recréer un journal communal en tant que tel, c'est effectivement une solution qui impliquerait des coûts très importants pour la Ville de Lausanne ou alors de devoir le faire à raison de deux fois par année ce qui n'a évidemment pas le même impact. De ce point de vue là on a effectivement privilégié, à l'instar de que plusieurs villes de Suisse alémanique ont fait, à l'instar de ce que la Ville de Nyon a fait, un partenariat avec un titre existant, mais un titre qui ne s'inscrit pas en concurrence avec d'autres titres, qui soit le seul journal gratuit diffusé en tout ménage aujourd'hui à Lausanne, avec un bon taux de pénétration et un bon taux de lectorat.

On a ainsi un bon vecteur avec Lausanne Cités, sans doute bien meilleur que si nous recréions un pur produit de journal communal. Par ailleurs, je rappelle que ces discussions ont débutés au moment où se discutait le rachat de Lausanne Cités et GHI par Christophe Blocher, ce partenariat a sans doute été un élément qui a participé à ce que ce titre reste autonome. Et puis vous avez évoqué la ligne rédactionnelle de Lausanne Cités, il n'est pas question pour la Municipalité de la juger, mais nous avons assorti le partenariat que nous allons développer d'une charte rédactionnelle que s'est fixée la Ville de Lausanne, avec une charte graphique qui est très facilement différenciable de celle du titre, de ce point de vue là les pages d'informations seront très clairement identifiable et identifiées, et évidemment il n'y a aucun jugement de la part de la Ville sur le contenu rédactionnel qui libre. Le contenu des pages Ville sera essentiellement tourné sur des informations pratiques et sera entièrement rédigé par les équipes du Bureau de la communication et donc sans lien avec la rédaction. De ce point de vue là, on s'est tourné vers un partenariat avec des règles d'autonomie et d'indépendance qui sont très claires.



Le choix d'un partenariat s'est donc imposé pour des raisons financières, cela permet de relancer une information régulière à des coûts qui sont sans commune mesure avec ce que cela aurait nécessité si on avait voulu recréer un produit nous même, et le choix de Lausanne Cités s'est imposé dans la mesure où c'est le seul journal gratuit diffusé tout ménage avec un contenu rédactionnel et qui nous paraissait une bonne opportunité pour toucher un public moins connecté.

Question

**Mme Antonela Vonlanthen (Soc.)** : – J'ai une question pour M. le Syndic. Dans son programme 2018, le Comptoir suisse annonce comme une grande innovation l'ouverture d'un espace au féminin, dédié exclusivement aux femmes.

Les activités proposées reflètent pour le moins une vision réductrice et stéréotypée issue tout droit des années 50 : présentation de nouvelles tendances en matière de mode, de beauté, de bien-être, de décoration ou encore d'aventures. Et pour finir en apothéose, les chippendales.

La Ville de Lausanne et le Canton ont soutenu par des subventions à l'investissement la Fondation de Beaulieu, ce qui abaisse de manière substantielle les coûts des manifestations et constitue un soutien direct à toutes les activités qui se déroulent à Beaulieu. Le soutien est appelé à se poursuivre à l'avenir comme l'a récemment annoncé la Municipalité.

Est-ce qu'elle cautionne les activités à orientation sexistes et discriminantes à l'égard des femmes proposées dans le cadre du comptoir suisse 2018 ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Je serai un peu emprunté de vous répondre oui, donc je vais vous répondre non. Mais je vous dirai quand même que nous avons bien assez à faire avec notre administration, alors on veut bien encore avoir affaire parfois aux institutions qu'on subventionne, même si dans le domaine de la culture j'ai souvent rappelé les libertés de programmation, mais ici c'est une institution propriété de MCH Beaulieu et qui loue des espaces à la fondation de Beaulieu. La relation est donc pour le moins indirecte.

Chacun jugera et je comprends très largement vos arguments, néanmoins le comptoir est autonome dans sa programmation. Et quand même pour être précis par rapport aux soutiens financiers qui ont été apportés, il n'y a pas de soutien de la Ville au comptoir suisse. Il y a des fonds qui ont été mis de la part de la Ville de Lausanne, comme de l'Etat de Vaud et des communs qui vaudoises, qui font l'objet d'une interpellation, qui ont été injectés dans la fondation de Beaulieu. Il y a un accord de fin de contrat avec MCH qui a effectivement inclus une réduction de loyer de la fondation de Beaulieu pour le comptoir 2018, mais je dirais que les engagements financiers de la Ville vis-à-vis du Comptoir suisse, il n'y en a pas.

Question

**M. Sébastien Kessler (Soc.)** : – Il y a quelques jours, le *24 heures* relayait un cri à la déshumanisation des soins à domicile à Lausanne, mais aussi une mauvaise organisation auprès des CMS et un manque de dialogue.

Le domaine des soins à domicile s'est fortement développé ces dernières années avec l'émergence de prestataires privés. Mais ce sont bien les CMS traditionnels et leur structure dirigeante, la Fondation Soins Lausanne (FSL), ou l'association vaudoise d'aide aux soins à domicile (AVASAD) qui étaient au cœur de l'article, repris notamment par *Le Matin online*.

On peut imaginer que les contraintes de part et d'autre sont nombreuses et complexes : planification, formation, gestion du personnel et financement d'un côté, de l'autre soigner des bénéficiaires, la plupart des seniors, nos parents peut-être, qui exigent des compétences insoupçonnées et souvent mal reconnues. Faire la part des choses n'est pas aisé et des employés mécontents ou des chefs mal placés, il y en aura toujours.

Les conditions de travail de tout un chacun méritent notre intérêt en tant que, plus encore puisque siègent de nombreux conseillers municipaux et communaux ici présents et anciens dans les organes dirigeants, ici celui du conseil de fondation de droit privé, la FSL. Je ne rentre pas dans les détails des financements, mais un grand nombre provient des cantons, des communes au-dessus de l'argent issu des caisses et des assurances et des privés bénéficiaires.

Mais surtout, parce qu'il s'agit d'emplois difficiles auprès de populations vulnérables, je me range volontiers dans celles-ci. L'article du *24 heures* traduit-il finalement un soubresaut anodin ou au contraire une réelle déshumanisation des conditions de travail dans un domaine qui va croître à Lausanne et que personne ne veut voir dépérir ? Quelle marge de manœuvre possède la Ville, éventuellement pour aider et stopper cette érosion ?

Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – Votre question était longue, je vais y répondre de la manière suivante. Les centres médico-sociaux sont des entités qui ont des prestations de soins qui dépendent de la Fondation Soins Lausanne. Cette dernière est un réseau de soins qui dépend de l'AVASAD qui est un organisme cantonal.

Suite à toutes ces réorganisations, le Canton avait décidé de maintenir des compétences communales dans les structures de réseau de soins, en l'occurrence la FSL, et il y a à la FSL, nommé par la Municipalité, un municipal, moi-même et deux conseillers communaux qui sont en fonction et quatre qui ont quitté.

Le municipal et les conseillers communaux essaient de répondre aux demandes de la Fondation Soins Lausanne, notamment sur ses besoins en termes d'organisation, emplacement des CMS, trouver des terrains pour construire, des bâtiments à louer, trouver des solutions pour les déplacements des infirmières, des assistantes et des différents auxiliaires. Et aussi de montrer la différence qu'il pourrait y avoir en termes de besoins de prestation entre un centre urbain et des réseaux de soins qui sont par exemple sur la Côte ou la campagne.

C'est un travail important que nous faisons pour bien montrer la réalité locale et les six conseillers communaux le font très très bien. Il est clair que la volonté, aussi bien du municipal, que de la Municipalité et tous les représentants du Conseil communal est de veiller à ce que les prestations soient les plus proches possible des usagers.

Vous posez la question du soubresaut dans le journal, il faisait état d'un certain nombre de revendications de la part du personnel, liées à une adaptation après la fusion de deux CMS, qui est de l'organisation interne à la Fondation Soins Lausanne. Concernant les bénéficiaires, je tiens à vous signaler que l'AVASAD a fait une enquête l'année passée auprès de tous les bénéficiaires et qui a abouti à un résultat de satisfaction à hauteur de 95 % sur les prestations fournies.

Concernant le personnel, il est clair que l'introduction de nouvelles modalités de fonctionnement qui répondent à l'augmentation du nombre de personnes qui bénéficient des prestations, 3.7 % d'augmentation l'année passée, et d'une population qui est plus vieillissante, et qui a donc d'autres types de besoins, marquent la volonté de vouloir discuter avec la Fondation Soins Lausanne, avec leur patron, pour comprendre quelles sont les nouvelles méthodes et comment les adapter le mieux possible.

Sans trahir de secrets de fonction parce que ce n'est en fait que de l'administration commune, vous dire que la Fondation Soins Lausanne et son conseil de fondation, soit les conseillers communaux et moi-même, avons tenus à recevoir le Syndicat qui nous avait fait la demande de nous rencontrer, y compris avec le personnel pour les écouter et voir quelles sont leurs revendications. Et ensuite, pouvoir agir avec la direction pour leur donner les moyens d'y répondre. Nous l'avons fait dernièrement avec le Syndicat Sud, nous l'avons fait également avec le Syndicat SAIP, syndicat de M. Pain qui a déposé une interpellation à laquelle nous avons répondu et qui sera peut-être traitée une fois, et nous le

faisons également avec la Commission du personnel puisqu'il y a aussi une commission du personnel qui regroupe a majorité des employés.

Oui, M. Kessler, il y a des questions qui se posent, il y a des choses à améliorer, il y a certainement aussi du financement supplémentaire à obtenir, si vous avez eu l'occasion de lire notre quotidien hier qui donnait une page de publicité à un réseau de soins privé, qui œuvre dans le canton et qui donne des prestations médicalisées, le 80 % du coût est payé par les assurances. Ce sont donc vraiment bien les assurances qui déterminent quelle est la prestation et ce sont les autorités communales et cantonales qui interviennent sur la différence et qui interviennent ensuite sur les questions sociales de maintien à domicile.

Donc oui nous sommes actifs, le Conseil de fondation est actif, il est proche des revendications qui ont du sens, il a une volonté d'assurer la meilleure prestation possible aux usagers garante d'un maintien à domicile qui est notre volonté.

Pour que vous vous rendiez compte de quoi on parle avec l'AVASAD et les soins à domicile, le budget de l'année passée était de 370 millions de dépenses annuelles. Pour d'autres chiffres, on a vu dans l'article que l'on parlait de difficultés sur les déplacements, vous devez savoir qu'à l'AVASAD on finance 14,3 millions de kilomètres auto en une année et qu'il y a plus de 5000 employés. Nous faisons vraiment notre possible dans le cadre de nos compétences.

**Le président :** – Je rappelle que tant les questions que les réponses sont censées être brèves, en l'occurrence six minutes trente pour la réponse du municipal

Question

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – Maintenant que notre syndic a pu reprendre son souffle, remettons-le un petit peu sous pression avec Beaulieu. Nous avons appris que l'un des moyens de pouvoir venir en aide financièrement à la Fondation serait d'augmenter la taxe sur le séjour.

Cette mesure est évidemment intéressante, il n'en demeure pas moins que manifestement c'est une nouvelle taxe qui est augmentée, une augmentation de la pression fiscale sur une partie des contribuables. Dès lors que les restaurateurs et les hôteliers lausannois pourraient éventuellement subir une péjoration de leur fréquentation due à l'augmentation de cette taxe supportée par leur clientèle, est-ce que la Municipalité a envisagé des mesures pour maintenir l'attractivité des restaurants et hôtels lausannois ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Nous ferons la discussion tranquillement avec les hôteliers, c'est évidemment une décision qui le cas échéant reviendra à votre Conseil, comme aux conseils des autres communes membres de la communauté de la taxe de séjour. Même si l'on peut percevoir des taxes supplémentaires communales à l'instar de ce qu'a fait la Ville de Montreux, qui n'a pas la même majorité politique, mais qui a néanmoins décidé d'une augmentation significative de sa taxe de séjour, dans des fourchettes supérieures à celles que nous envisageons à Lausanne. Je le dis ici pour le préciser.

Il ne s'agit pas d'une pression fiscale sur les Lausannois, il s'agit d'une taxe qui est payée par les touristes, c'est une chose toute à faire différentes. Je précise aussi que, selon les observations faites par le passé, faites dans d'autres villes, faites aussi avec des discussions que l'on a eues avec de très nombreux offices du tourisme, il y a rarement une adéquation entre le montant de la taxe et sa modification avec le volume d'activités touristiques. Ce n'est pas quelque chose que l'on observe, parce que cela reste un montant relativement marginal et qui n'est pas payé à la réservation en règle générale, mais après, ce qui fait qu'il n'a que peu d'influence sur les comportements touristiques.

Evidemment la taxe n'a pas d'influence sur la restauration, quand bien même Gastro Lausanne s'est fendu d'un communiqué de presse, évidemment c'est une taxe qui ne concerne pas les restaurateurs.

Cela dit, je précise tout de même la méthode selon laquelle on va travailler, c'est évidemment une taxe qui est de la compétence du Conseil communal, c'est donc l'organe qui a qualité à fixer le niveau de cette taxe. Nous allons néanmoins ouvrir une concertation avec les milieux touristiques, nous avons déjà eu une discussion préalable, et avec les milieux hôteliers pour trouver si possible un chemin qui puisse être partagé, c'est en tout cas ce que nous souhaitons et nous verrons si cela est possible ou pas. Il y a différents modèles envisageables et c'est dans esprit là que l'on va travailler avec les milieux concernés d'abord, avant de venir cas échéant au Conseil communal avec ce débat.

Question

**M. Alain Hubler (EàG) :** – C'est le bus qui est gratuit pour les touristes grâce à la taxe justement, donc la Ville est attractive. Ma question s'adresse à Mme Germond. Je déclare mes intérêts, depuis peu je roule sur un véhicule à deux roues, malheureusement avec un moteur à explosion, et j'ai constaté que les bus laissent des ornières sur la chaussée qui sont dangereuses pour les véhicules à deux roues.

J'ai pu constater que par endroit les services publics râpent les bosses pour les écrêter, si je puis dire, c'est moyennement satisfaisant. Il fut une époque où il y avait des plaques de béton aux arrêts de bus, qui peut-être faisaient du bruit, en tout cas elles s'usaient beaucoup moins vite. Que propose la Municipalité pour éviter d'avoir des cyclistes ou motards qui se répandent sur les chaussées lausannoises ?

Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – En effet, les véhicules poids lourds comme les bus usent les chaussées d'un multiple assez impressionnant, que je ne peux pas vous donner ici à la volée, en comparaison des autres véhicules. C'est un réel souci et cela a un réel impact sur l'entretien de la chaussée. Nous suivons au mieux ces situations, certains d'entre vous ont peut-être constaté qu'à la Riponne la situation était très dégradée ; nous sommes récemment intervenus pour refaire tout l'arrêt de bus et ces éléments qui se creusent dans la chaussée.

Même le pont Chauderon, qui a été refait récemment, est déjà impacté par ces éléments-là. Ce que je peux vous dire c'est que nous suivons la situation, nous faisons au mieux pour éviter ces déformations de la chaussée liées à la circulation des poids lourds et des bus. Et concernant les plaques de béton, je ne peux pas vous répondre précisément et je pourrai vous donner la réponse dans un second temps.

Question

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – C'est une question pour Mme la municipale Germond. Je me baladais un beau jour sur le chemin de la Fauvette par un beau soleil et à un certain moment, je me suis mis à mesurer la largeur de la route, qui est donc en train d'être préparée pour que plus de 2000 voitures croisent chaque jour, et je suis arrivé à un passage où la route fait à peine trois mètres. Or, quelle n'a pas été ma surprise de voir que le trottoir avait une bordure négative, c'est-à-dire qu'il n'a pas une bordure à angle droit, mais il est fait de telle façon à ce que les voitures puissent aller sur le trottoir.

Je voudrais juste savoir si c'est prévu explicitement pour cela, c'est-à-dire que les voitures qui montent quand elles croisent les voitures qui descendent vont aller sur le trottoir pour prendre la place des piétons.

Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Comme j'ai déjà pu l'évoquer ici un certain nombre de fois, cet aménagement découle des mesures de

modération du trafic que nous avons mises en place dans le quartier de Rovéréaz afin d'améliorer notamment la sécurité des piétons sur le chemin de la Fauvette,

Comme vous avez pu le constater, en effet, ce chemin est extrêmement étroit, appartenant en partie à des propriétaires privés et nous n'avons pas envisagé l'expropriation pour élargir le passage pour le trafic motorisé. Ce n'était pas dans nos souhaits et cela ne va pas dans la stratégie globale de la Ville dans l'adaptation des différentes zones de cette ville.

Donc effectivement la solution qui a été retenue est un trottoir, qui peut servir ponctuellement à des croisements spécifiques à certains moments, qui peuvent évidemment être franchissables et qui respectent bien entendu tous les critères de sécurité. Le dossier mis à l'enquête, le Canton, nos ingénieurs spécialistes ont proposé ces différents aménagements pour répondre à la demande de mettre un trottoir à cet endroit.

---

### Préavis N° 2018/11 du 22 mars 2018

#### « Rues vivantes » Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic - Demande de crédits de réalisation

Finances et mobilité

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Mathieu Maillard (PLR)** : – Le moins que l'on puisse dire c'est que ce préavis succinct et mal étayé ne convainc pas. Ni sur la forme ni sur le fonds.

Mis en rapport avec le préavis sur la démarche d'urbanisme Riponne-Tunnel, il trahit le peu de vision de la Municipalité sur les améliorations qui doivent être faites sur le domaine public lausannois pour le rendre plus convivial, ainsi qu'un problème d'organisation interne de la Municipalité qui a divisé la question du domaine public entre deux, voire trois dicastères.

Sur la forme tout d'abord, la Municipalité se contente de onze pages pour demander plus de quatre millions de francs. On se rappelle que onze pages, c'est à peu près la taille du préavis pour des aménagements temporaires à la place du Tunnel qui ne demandait que 270'000 francs qu'avait en son temps rédigé Olivier Français.

La Municipalité jusqu'à aujourd'hui a été incapable de nous indiquer plus précisément comment sera utilisé cet argent. Le préavis ne dit ni où ni comment cet argent sera utilisé, si ce n'est des intentions très vagues. On pourrait éventuellement entrer en matière sur la question des études sur le domaine public. Il nous semble en fait que c'est la seule chose que l'on pourrait sauver. Ces études auraient dû être faites avant toutes autres démarches, avant même la démarche Riponne-Tunnel.

La question des aménagements temporaires est par contre plus problématique. On peut admettre, comme cela a été le cas à la place du Tunnel qui attendrait des modifications plus importantes, le tram, que la Municipalité propose des aménagements temporaires dans des cas spécifiques. On peut admettre lors de travaux sur le domaine public que les préavis prévoient des aménagements temporaires. On ne peut pas contre pas admettre que des aménagements qui se détériorent vite soient le mode d'action principal pour améliorer la convivialité du domaine public. A ce stade c'est un cache-misère.

Nous refusons aussi que l'on procède par le biais d'un crédit-cadre qui s'appuie sur un préavis aussi court et aussi peu précis. Le Conseil n'a aucune garantie sur l'usage de cet argent quant à un certain respect de l'égalité entre les quartiers ou même des besoins divers de la population. Nous voyons le risque de la création d'une sorte de manne que la Municipalité utilise afin de favoriser ses clientèles et de se faire une publicité à bon compte.

Ce préavis pose aussi un problème de financement, l'usage mal à propos du fonds de développement durable. Ce préavis vise en effet à ponctionner le fonds de développement durable de plus d'un million de francs pour en faire une espèce de cagnotte privée à disposition de la Municipalité, ce qui pose un véritable problème institutionnel. Selon le règlement sur le fonds du développement durable, son engagement nécessite un préavis de la commission du fonds, préavis qui ne nous a jamais été fourni.

Nous refusons donc cette ponction que la Municipalité fait d'un fonds que le Conseil a affecté différemment. Pour ces raisons, à savoir l'absence de vision de la Municipalité sur le domaine public, le caractère cache-misère de ce préavis, les problèmes institutionnels que pose l'usage d'un crédit-cadre pour ces questions et l'usage du fonds de développement durable, nous invitons fermement le Conseil à faire preuve d'esprit critique et à renvoyer la Municipalité à ses études, à charge pour elle de revenir avec des objets convaincants.

**Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) :** – Comme le rappelait le syndic dernièrement, on dit parfois des Verts qu'ils ne sont ni de gauche, ni de droite, mais devant. C'est le cas pour la requalification de l'espace public qui est l'objet de ce préavis.

Nos nombreux postulats et interventions faites dans ce Conseil depuis dix ans attestent parfaitement de notre engagement, et cela en continu. Nous préférons ne pas rester tout seuls devant et sommes donc ravis d'être rejoints sur cette thématique par un préavis de la Municipalité. Nous sommes donc fortement favorables à ce préavis et remercions la municipale en charge de l'avoir concrétisé.

Dans les quartiers de Lausanne, ces mesures bien concrètes permises par le crédit validé, s'il l'est, se verront. Par exemple les zones de rencontre chères à notre collègue Beaud. Elles sont l'outil le plus adapté pour permettre le partage de l'espace public entre les différents usagers pour que les routes deviennent rues, et ne soient plus seulement des espaces de circulation, mais deviennent de véritables lieux de vie sécurisés et que les habitants puissent s'approprier.

M. Maillard, il n'y a pas de clivage gauche-droite à avoir sur le bien-vivre ensemble. Des enfants aux seniors, en passant par les actifs de notre ville, nous sommes tous gagnants à avoir des bancs, des cheminements sécurisés pour aller à l'école, un centre-ville aux commerces vivants et dynamiques, une rampe ici ou là. Des petites choses que la population appelle de ses vœux dans tous les quartiers de la ville et qui ne doivent pas toutes passer devant notre Conseil.

Ces petits aménagements font office de déclencheurs et les habitants deviennent acteurs de leur ville et s'y engagent ensemble. Les grandes villes suisses ont élaboré une stratégie et Lausanne emboîte le pas avec ce préavis concret que les Verts vous invitent à plébisciter.

**M. Romain Felli (Soc.) :** – M. Maillard, je suis un tout petit peu étonné, je pense que l'on n'a pas dû lire le même préavis, et je ne suis même pas sûr que vous avez lu le rapport de la commission pour avoir dit autant d'énormités en si peu de temps, ce qui est déjà en soi un exploit. On n'a pas la vision de ce préavis qui serait proche de la vôtre puisqu'au contraire sa force est justement d'avoir une vision de ce que devrait être la ville dans le futur.

Au contraire, ce que veut ce préavis, c'est avoir une ville vivable, une ville pour les habitants, une ville qui répond aux demandes des habitants, une ville que l'on peut parcourir à pied, une ville où les enfants peuvent jouer dans la rue, une ville où l'on ne

risque pas d'être écrasé en permanence. Ça, c'est la vision de la Municipalité, c'est la vision partagée, me semble-t-il, par une majorité du Conseil, et c'est la vision qui est exprimée de manière régulière par les préavis de la Municipalité.

Si le PLR est contre cette vision, et c'est parfaitement son droit, si le PLR veut défendre le règne du tout-automobile comme il l'a fait ces trente dernières années, c'est parfaitement son droit, et je vous laisse le faire, mais ne venez pas me dire que ce préavis serait flou, au contraire ce qu'il veut est extrêmement clair. Et c'est quelque chose qui nous est extrêmement cher, les Verts l'ont exprimé, le PS aussi, c'est le retour à une rue qui serait multimodale. Les rues jusqu'au début du XXe siècle étaient des espaces partagés. Vous pouvez bien entendu circuler dans la rue, mais vous pouvez aussi y faire du commerce, vous y rencontrer, les enfants peuvent y jouer, il y a plein d'usages possibles de la rue. Et toutes les politiques d'aménagement depuis les années vingt jusqu'aux années nonante ont consisté à expulser les piétons de la rue et toutes les activités qui ne relèvent ni de la circulation, ni du stationnement des véhicules automobiles.

Eh bien cette période-là est finie pour nous, et on commence à réaménager les villes pour faire revenir dans l'espace public les enfants, les personnes âgées, et les piétons en particulier. Est-ce que vous voulez revenir à cette situation des années soixante où la place de la Riponne était un parking gigantesque, où vous aviez des bouchons à la rue de Bourg, et où on ne pouvait pas sortir là sur la place de la Palud sans risquer de se faire écraser. C'est votre droit, je ne pense pas que ce soit une vision qui soit partagée par la majorité des Lausannois.

Alors ce que demande le préavis, c'est quelque chose d'extrêmement simple, c'est de pouvoir agir de manière rapide et efficace dans l'espace public quand il y a des demandes qui viennent de la population et quand il y a des besoins qui sont identifiés par la Municipalité. On n'est pas en train de refaire toute la planification, il y en a de rangs supérieurs, il y a un plan directeur cantonal, un plan directeur communal, il y a toute une série de choses qui existent et de gros objets d'urbanisme sur lesquels il y des préavis, mais il manque des outils qui permettent de poser un banc.

C'est cela que vous reprochez à ce préavis, c'est de donner à la Municipalité l'argent pour pouvoir poser un banc, ou bien pouvoir construire une zone 30. Aujourd'hui on n'a pas les outils pour pouvoir le faire de manière rapide, de manière réactive, de manière agile comme on l'entend de plus en plus. Ce qui est demandé dans le préavis est très clair, c'est détaillé chapitre par chapitre, c'est pour cela que je vous invite à le lire avant de le critiquer. Il suffit de voir que l'on veut introduire des mesures de modération du trafic, que l'on veut introduire des bancs relais, que l'on veut introduire du marquage au sol, qu'on veut introduire des mesures qui permettent de faciliter la circulation des personnes en situation de handicap, notamment des surbaissements de trottoir, et tout une série d'autres petits aménagements qui permettent effectivement de rendre la ville plus piétonne, plus vivante et vivable. Eh bien cela correspond à une vision que le groupe PS soutient, souhaite voir mise en œuvre rapidement, et qui d'ailleurs pourra être affinée à certains égards par le biais d'une étude qui est demandée dans le cadre de ce préavis, pour identifier de manière plus précise à certains espaces des interventions possibles.

Mais cette mise en œuvre implique que la Municipalité puisse avoir un certain pouvoir d'appréciation, on ne peut pas avoir un plan directeur des bancs communaux qui vous dise à dix ans l'emplacement de tous les bancs futurs à poser, il y a aussi des opportunités, des rénovations pas prévues, des demandes qui surgissent, des créations qui impliquent que la Municipalité puisse avoir des moyens pour répondre à ces demandes pour pouvoir agir lorsqu'une situation se présente. Et je ne laisserai pas dire que c'est un chèque en blanc puisque précisément dans le rapport de la commission ont été ajoutées des notes qui sont certes copieuses, où l'on identifie les zones où ces interventions vont avoir lieu, et surtout, la municipale s'y est engagée par le rapport de gestion, tout ce qui est dépensé dans le cadre de ce préavis sera évidemment communiqué. Et c'est notre rôle de conseillers

communaux de s'assurer que l'argent soit employé à bon escient et que tous les quartiers bénéficient de ces investissements.

Quant au fonds du développement durable, M. Maillard, je l'ai sous les yeux, et l'article 9 me semble assez clair, pour toute dépense conduisant à un prélèvement annuel de plus de 100 000 francs, la Municipalité saisit le Conseil communal par voie de préavis. Il me semble que c'est exactement ce que l'on est en train de faire. Donc j'avoue que je ne comprends pas très bien cette objection.

Mais sur le fonds, eh bien nous soutenons ce préavis parce qu'il va permettre de concrétiser des demandes qui sont déjà bien abouties dans de très nombreux quartiers, qui attendent que l'on installe des zones 30, Malley, Montelly ou Prélaz, et également des cheminements piétonniers aux abords des écoles, on peut citer les collèges de Chailly, de Beaulieu, de Pierrefleur ou de la Sallaz, qui vont pouvoir être mis en œuvre grâce au préavis si nous le votons ce soir, et si tel est votre souhait, dites-le, ne seront pas mis en place si vous le refusez.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – N'ayez pas peur M. Felli, vous le voterez ce soir ce préavis. Et je vais vous étonner, nous ne sommes pas opposés sur le fonds, mais plus dubitatifs sur la forme et nous ne nous reconnaissons pas dans l'image grossièrement caricaturée de la droite traditionnellement monomaniacale de la bagnole. Mais 4,4 millions pour des interventions légères sur l'espace public, cela ressemble fort à un crédit-cadre, comme on en a pour l'eau, le gaz, Routes et mobilité ou le SPADOM. Mais ces crédits-cadres, en l'occurrence sont justifiés par une exigence de réactivité immédiate relative à des incidents, des accidents qui sont non planifiés. Mais au contraire, le crédit qui nous est demandé ce soir concerne des objets qui sont planifiés sur la durée et en principe sans surprise.

Nous avons le sentiment inconfortable d'un inventaire un peu à la Prévert. La Municipalité a flairé le danger suite aux travaux en commission en nous faisant parvenir 26 pages d'explications complémentaires sous forme d'une brochure ma foi fort bien documentée. Mais ceci fait partie d'une enveloppe financière pour la législature 2016-2021, et nous sommes déjà à mi-course.

Alors sans caricaturer nos réticences, parce que vous pourriez vous accuser de vouloir une floraison de préavis spécifiques, nous avons quand même le sentiment de devoir voter un cadre beaucoup trop vague. Et si les explications complémentaires avaient été présentées en commission et d'une manière claire, elles auraient peut-être – pas forcément – contribué partiellement ou totalement à dissiper ce malaise dont nous vous faisons part ce soir.

Sachant que la quotité des forces en présence est ce qu'elle est, notre opposition n'ébranlera nullement le concert de louanges en faveur de ce préavis, nous en sommes certains.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Le groupe libéral-conservateur souscrit en bonne partie à ce qui a été dit par M. Maillard. En effet, si certaines propositions contenues dans ce préavis peuvent être soutenues, notamment l'étude sur l'espace public ou la sécurisation des abords des écoles, c'est quand même l'aspect fourre-tout de ce préavis qui est évidemment problématique, cela a été dit.

Mme Michaud Gigon a parlé d'un préavis concret, alors ce qui est assurément concret ce sont les quatre millions et quelque qui sont demandés par la Municipalité, pour le reste il s'agit très clairement d'accorder un très large blanc-seing à cette Municipalité. C'est évidemment gênant d'un point de vue des compétences et des procédures. Entre M. Felli qui nous dit que la Municipalité et la majorité auraient comme vision pour le futur celle d'une ville dans laquelle il fait bon vivre, où on pourrait respirer, dans laquelle on ne risque pas de se faire écraser, on se demande dans quelle ville vous vivez M. Felli, on se demande comment vous avez survécu jusqu'à aujourd'hui. Je crois que la minorité de ce Conseil communal ne souscrit pas au tableau apocalyptique que vous nous avez brossé.



Et M. Felli, nous disposons aujourd'hui déjà d'outil pour aménager la ville, cela s'appelle des préavis municipaux. Alors bien sûr ils ont l'inconvénient de nécessiter un examen de notre Conseil et un vote et bien sûr dans l'optique de la majorité politique en place, ce serait peut-être confortable de pouvoir s'affranchir de cette contingence, mais à notre sens l'aménagement urbain doit faire l'objet de débats démocratiques. Et cela d'autant plus qu'il s'agit d'une portée bien plus ample que de simplement poser des bancs, il ne faut pas caricaturer ce dont on parle. On parle notamment de problèmes éminemment politiques comme par exemple la pose de zones 30, ce qui dépasse très largement la portée d'un simple banc.

Et je pense, en conclusion, qu'il y a une grande différence entre communiquer à postériori via le rapport de gestion sur les dépenses qui auront été faites par la Municipalité et au contraire autoriser au préalable ces dépenses via des préavis et des votes par notre Conseil communal. Nous invitons donc à refuser ce préavis qui à notre sens est clairement trop fourre-tout, trop vague et accorde une trop grande marge de manœuvre à la Municipalité, là où au contraire dans ce Conseil communal via des débats transparents s'imposerait.

**M. Vincent Vouillanoz (CPV) :** – Ce préavis de la Municipalité participe à la mise en œuvre d'un objectif de législature que le Centre-PDC-Verts libéraux soutient avec enthousiasme. La mise en valeur des espaces publics pour plus de convivialité et une meilleure qualité de vie en ville rejoint pleinement notre volonté politique.

En soutenant ce préavis, nous accorderons un peu plus de quatre millions de francs à la Municipalité, pour d'une part procéder à des études et d'autre part réaliser des aménagements urbains dans plusieurs domaines : zones de rencontre, abords des écoles, bancs ou équipements pour cyclistes.

Mentionnant plusieurs références exemplaires, le préavis n'annonce cependant pas de réalisations concrètes, comme d'autres l'ont critiqué avant moi, mais laisse à la Municipalité la faculté d'affecter ce crédit-cadre aux projets qu'elle trouvera le plus pertinents. La directrice des Finances et mobilité nous assure que le rapport de gestion détaillera l'affectation des fonds et les réalisations mises en œuvre.

En regard de l'intervention de Jean-Luc Chollet, il m'apparaît également qu'il s'agit d'une forme de crédit-cadre, même s'il n'en portait pas le nom. Mais à notre sens, cet outil n'est pas réservé aux installations techniques souterraines, mais également aux aménagements de l'espace public en surface par petites touches au sein de la ville, tels que Sophie Michaud Gigon en a fait une belle apologie. Il ne s'agit pas d'aménager un seul grand espace, mais de distribuer dans l'espace de la ville plusieurs interventions de qualité.

En apportant notre soutien à ce préavis, la majorité du groupe Centre-PDC-Verts libéraux émet également le vœu que le Conseil soit renseigné le plus clairement possible sur l'utilisation de ce crédit. Nous nous réjouissons de découvrir des réalisations de qualité et soutiendrons majoritairement son adoption.

**M. Alain Huber (EàG) :** – Le groupe Ensemble à Gauche est globalement sur la ligne évoquée par M. Felli et ne souhaite pas voter et examiner une douzaine de préavis qui porteraient sur des réalisations similaires ou quasi identiques dans toute la ville. Afin que l'on sache exactement qui est pour une amélioration de la qualité de vie en ville, nous demandons le vote nominal.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Je ne reviendrai pas sur ces attaques et cette vision binaire des discussions sur la qualité de vie des rues vivantes, mais je crois que l'on a oublié quelque chose. Ce n'est pas parce que le titre est aguichant, parce que les photos sont belles – quoique certaines me semblent contreproductives – que l'on doit faire les béni-oui-oui et accepter comme cela, ce n'est pas notre rôle de conseillers communaux. Et je pense que l'on a le droit de remettre en question la forme de préavis.

Autant il peut y avoir des préavis qui sont complets, qui sont même parfois trop longs, celui-ci, compte tenu de la somme, me paraît bien cours, avec des phrases qui

m'interpellent pour ces sommes de 4,4 millions : des interventions légères, temporaires, on enfonce des portes ouvertes, c'est renforcer la qualité et l'attractivité du cœur de la ville – on espère que c'est le cas quand on fait ce genre d'opération – l'espace rue entre apaisement et convivialité, là je m'emporte, la Municipalité porte une attention particulière à la place de l'espace public – je l'espère et vous remercie d'y penser – sont autant de pistes, alors c'est assez sérieux pour 4,4 millions. Et puis j'ai regardé les photos, cela fait un peu exposé secondaire, je suis navré, autant il y a parfois des préavis qui me convainquent, autant celui me semble un peu léger et si on regarde la page 7, vous avez un petit titre, deux phrases, de nouveau un titre, ça fait liste à la Prévert et cela ne me convainc pas.

Non ce n'est pas remettre en question les besoins pour des bancs, pour les enfants, ces espaces de convivialité, c'est simplement que ce travail m'a l'air bâclé ou un blanc-seing pour une somme pareille. Il est vrai que l'on parle d'étude, et cela me paraît important, je préfère que l'on vienne avec un plus gros budget à un certain moment avec quelque chose qui soit plus conséquent qui soit détaillé et qui spécifique où seront positionnés les différents éléments et pour quelles raisons.

Des villes sont citées dans ce rapport, et bien si vous cherchez un peu sur internet, elles ont des stratégies, des plans qui sont clairement définis et sur lesquels un conseil communal peut se baser pour accepter une somme qui est celle-ci. Je fais donc appel aussi à votre conscience de conseiller communaux qui ne sont pas juste là pour dire oui parce qu'il « rue vivantes » dans le titre.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Il y a encore quelques arguments que j'aimerais apporter à ce qu'ont dit mes collègues, notamment M. Maillard. C'est vrai qu'il a parfaitement raison, on n'a aucun planning des travaux, on n'a aucun détail du programme, de ce qui est prévu de réaliser à Lausanne, et puis surtout quels quartiers sont concernés, personne n'en sait rien.

Maintenant M. Felli nous apprend qu'à Lausanne il y a des enfants qui se font écraser en permanence, c'est nouveau. Je trouve que ce préavis est étrangement lacunaire et il a fait preuve de peu de bonne volonté pour nous présenter un dossier qui soit compréhensible et complet.

Et j'aimerais terminer mon intervention par le fonds communal pour le développement durable, c'est donner l'impression que c'est une crousille, avoir un fond de campagne pour les prochaines élections, et c'est un petit peu gênant. C'est qu'on va aller parsemer un banc ici, une poubelle là-bas, une zone de rencontre à 20 à l'heure dans ce quartier, comme cela l'électorat votera pour nous.

Eh bien je vais rejoindre mes collègues et voterai également non et refuserai ce préavis.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Je remercie M. Miauton de nous avoir cité la moitié du rapport, ce qui a permis aux personnes qui ne l'ont pas lu de connaître tous les détails et je prends également note, et ça c'était très intéressant, que si la Municipalité présente prochainement un préavis avec plus de détails, vous seriez tout à fait disposés à entrer en matière sur un montant nettement plus substantiel. Cela me paraît important et va un peu à l'encontre de tout ce qui avait été dit par les autres représentants de droite jusqu'ici.

Je pense qu'il ne faut pas se tromper, on a souvent l'impression que les espaces publics c'est de grandes places, mais ce n'est pas que cela. Evidemment que c'est important de réfléchir à la revalorisation de la place de la Riponne ou du Tunnel, des places ratées qui n'ont pas été conçues de la bonne façon dans le passé et que l'on doit revaloriser. Mais revaloriser l'espace public c'est souvent de petits aménagements, de petites mesures temporaires ou pas qui permettent d'augmenter de façon substantielle la qualité de vie pour ses usagers.

Et je pense qu'ici nous avons donc un préavis qui détaille les grandes lignes, un certain nombre de principes à commencer par une étude urbaine, mais qu'ensuite il s'agira

d'aménager des petits aménagements pour lesquels cela ne vaudrait pas la peine d'avoir un préavis individuel, ou alors ce n'est pas forcément des choses pour lesquelles on aimerait perdre cinq ans puisqu'il faut passer toutes les instances politiques.

Donc c'est un préavis qui est en soit cohérent et suffisamment clair au niveau stratégique et ensuite il y a un certain nombre de mesures qui ont été présentées et qui pourraient être les premières réalisées. Tant mieux si toutes les mesures ne sont pas fixées puisque peut-être qu'il y a des opportunités dans le futur ou alors justement des quartiers où ce diagnostic sur les espaces publics permettra de révéler un certain nombre de lacunes.

Pour moi cela me va très bien, mais cela me fait soucier et je regrette que le PLR et d'autres partis de l'hémicycle droit de ce Conseil opposent une résistance sur le fonds de revaloriser les espaces publics en cachant ça avec des arguments de forme. Nous avons vu cela récemment et j'espère que pour ce cas-là on restera à la discussion politique sans aller devant les instances juridiques pour valider ou pas la pertinence d'utiliser tel fond pour tel type d'action.

En tout cas pour ce qui concerne le fonds pour le développement durable, M. Felli a cité l'article 9 du règlement qui est très clair, l'article 2 parle également des différents projets qui peuvent être soutenus, cela peut être des mesures pour modérer le trafic et cela me paraît très clairement entrer dans un tel cadre, ce qui n'était pas toujours le cas dans le passé pour l'argent utilisé pour le fonds de développement durable.

Les Verts soutiennent donc ce préavis avec enthousiasme et espèrent que ce n'est qu'une première étape pour aller beaucoup plus loin dans l'avenir.

**M. Xavier de Haller (PDC) :** – Je souhaite intervenir brièvement pour éclaircir ce qui a été dit jusqu'ici parce que l'on est en train de faire un procès d'intention au PLR et de manière plus générale à la droite, or il n'a jamais été question de vouloir remettre en cause une ville où il fait bon vivre, une ville où les citoyens, les cyclistes, les automobilistes, les usagers des transports publics, bref tout le monde puisse vivre de manière agréable et correcte.

Là n'a jamais été la position du PLR. A titre d'exemple, je rappellerais quand même M. Dubas, que le PLR avait soutenu à l'époque la réaffectation des édifices publics, donc là c'est un exemple précis et concret d'utilisation de l'espace public qui est réaffecté de manière à pouvoir réaffecter la qualité de vie.

Pour en venir à l'objet qui nous intéresse ici, la critique principale que l'on peut faire à ce préavis, c'est qu'au-delà de l'aspect purement blanc-seing de 4,4 millions pour répondre à des demandes un peu hétéroclites d'habitants de quartier qui aimeraient obtenir telle ou telle infrastructure, la problématique pour le PLR, et j'imagine aussi pour une bonne partie de la droite, c'est qu'en réalité, le dossier important pour la ville qu'est le réaménagement du domaine public, y compris le domaine de la mobilité dans sa globalité, eh bien les conseillers communaux, en tout cas de droite – peut-être que ceux de gauche ont plus d'éléments – nous n'arrivons pas à déceler la vision politique, nous n'arrivons pas à déceler l'aménagement global, l'idée de manœuvre qu'il peut y avoir sur l'aménagement des espaces publics et la mobilité en ville de Lausanne.

C'est pour cela qu'il nous apparaît précipité de voter un tel préavis, d'allouer 4,4 millions – alors certes on nous a vendu les places pour les enfants et les abris pour les vélos – pour une majeure partie d'aménagements routiers ou d'urbanisme qui auront évidemment des conséquences sur la mobilité. Or, il nous apparaît plus logique de commencer par définir précisément la politique de mobilité en ville, précisément les axes qui seront touchés par cette politique, et ensuite d'allouer un budget pour la mise en place de ce mobilier et des installations.

C'est pourquoi le LPR ne s'oppose par sur le fonds à une réflexion sur l'aménagement de l'espace public, mais aimerait avant d'aller 4,4 millions, que l'on ait réellement une vision globale sur l'aménagement de la ville de Lausanne et qu'on cesse d'avoir des initiatives

individuelles, des postulats, des motions et des préavis qui vont dans des sens parfois différents, parfois convergents, mais qui ne peuvent pas déboucher sur quelque chose d'utilisable pour une agglomération de plus de 250 000 habitants.

C'est pourquoi le PLR estime que ce préavis est précipité, on décide d'allouer un montant avant de savoir ce que l'on va en faire, et refusera ce préavis.

**Mme Céline Misiego (EàG) :** – Comme l'a dit mon collègue, notre groupe va soutenir ce préavis, on espère juste que la population sera associée à la prise de décision, qu'elle sera consultée lors de l'étude de diagnostic. On rappelle que la participation citoyenne fait partie du programme de législation de la Municipalité.

**Mme Anne Françoise Decollogny (Soc.) :** – J'enlève mon chapeau de rapportrice pour défendre ce préavis que je juge très important.

La commission s'est trouvée assez classiquement divisée entre gauche et droite comme on le voit ce soir et j'aimerais rappeler les arguments des opposants : montant important pour des aménagements que le préavis ne précise pas, intentions trop vagues, pas de vision d'ensemble, pas de vision stratégique, fourre-tout, aménagements plutôt cosmétiques et parfois annoncés comme éphémères, financement par le fonds du développement durable problématique.

Nous aimerions évidemment y répondre et de la manière suivante. Tout d'abord, la plupart des aménagements sont demandés par la population. Sont cités les habitants du quartier de Montelly, pour une sécurisation et une tranquillisation de leur quartier, on a parlé des écoles dont les abords sont parfois carrément dangereux, je pense à Prélaz-Valency, je pense à Villamont. A cet égard je rappellerais que M. Miauton avait été porteur d'une demande de tranquillisation d'une zone 30, voire de rencontre en ce qui me concerne devant Villamont et que cette zone modérée avait été demandée il y a fort longtemps et qu'elle aurait dû être installée directement après les travaux dont on sait qu'ils sont terminés depuis plusieurs années.

Nous citerons, et là je parle du quartier que je connais, l'exemple de la placette du Pré-du-Marché. La rénovation a été demandée par les habitants, elle a été réalisée, le résultat va au-delà des espérances. La placette avec sa place de jeu est devenue le centre d'attraction de tout le quartier et ne désemplit pas. Et cela me permet de mettre en évidence que dans ce préavis, c'est beaucoup de réponses à des demandes de la population.

Quelle meilleure légitimité que la demande d'habitants, s'agissant aussi de la sécurité des écoles, puisque c'est en particulier les organes des écoles qui la demandent ? Car, n'oublions pas, nous les représentons.

S'agissant du fonds du développement durable, les aménagements proposés entrent totalement dans ses buts. On citera une meilleure intégration et la participation des habitants dans les quartiers dans la ville citoyenne, on citera également la promotion de la mobilité douce, de la modération du trafic et des transports en commun. Car la ville évolue, les attentes des habitants changent, la vie dans les quartiers s'affirme grâce à de nouvelles associations de quartier, car les quartiers font leur chemin.

L'exemple de Montelly est frappant. D'un quartier mal aimé dont on entendait parler pour ses problèmes sociaux, il est devenu un quartier où la population s'exprime, jardine, organise des activités et des événements. La proximité, les relations de voisinage reprennent du poil de la bête. La ville reprend des couleurs, notamment du vert. Les personnes âgées aimeraient rester chez elles pour autant que des aménagements leur permettent de continuer à évoluer dans l'espace public. Cela veut dire des bancs, des rampes, des trottoirs sûrs – là il y a sûrement encore quelque chose à faire – et des espaces pour évoluer en sécurité.

Soit les aménagements demandés coûtent moins de 100 000 francs, les budgets ne les permettent pas, soit ils dépassent cette somme et il faut un préavis au Conseil pour

l'obtenir. Et un préavis pour chaque aménagement permet encore moins une vision d'ensemble que le préavis qui nous est proposé. Nous en faisons le pari, ces aménagements demandés par les habitants, ou souhaités par les écoles, voire qui s'incarnent dans le cadre du plan de législation de la Municipalité, correspondent à des besoins de sécurité et de tranquillisation et ils ressemblent à s'y méprendre à une vision d'ensemble.

Le préavis « Rues vivantes » est bien nommé, il répond à l'évolution des mentalités et des attentes des habitants de la ville et donc nous vous encourageons à l'accepter.

**M. Romain Felli (Soc.)** : – Je me permets de reprendre la parole sur un ou deux points qui ont été soulevés. M. Chollet, vous faites une analogie avec les crédits-cadres. Cela me paraît très instructif parce que ces crédits-cadres on les vote chaque année pour un montant d'environ 50 millions, je le sais parce que j'étais rapporteur ces deux dernières années, et je peux vous dire que les discussions sur ces crédits-cadres ont pris entre trois et quatre minutes trente chaque année.

C'est-à-dire que ce Conseil vote pour 50 millions de crédit-cadre de renouvellement des réseaux sans examiner aucun des objets en détail. Et là vous venez nous dire qu'il faudrait un plan d'investissement pour chaque banc à 20 000 francs de la ville ? C'est complètement disproportionné et le type de demande qui est faite sur ce préavis, il y a un budget en page 9 qui détaille ce dont il s'agit. Alors ensuite on peut dire que peut-être 150 000 francs, ce sont encore des montants trop importants à confier à la Municipalité, et il nous faut trois préavis pour savoir exactement où on va mettre ces bancs, où on va peindre ces lignes bandes sur le sol, etc... Je trouve qu'il y a là une analogie qui ne va pas.

Elle va d'autant moins que le problème avec les crédits-cadres, contrairement à ce que vous avez dit, me semble-t-il, ce ne sont pas que des accidents, juste pour intervenir quand une conduite lâche. Ce sont les investissements que la Ville, en grande partie les Services industriels et les routes, font dans leur réseau. Il n'y a pas cet élément de surprise qui peut survenir en cas d'accident.

M. Gaudard, je ne crois pas avoir dit qu'il y avait des enfants qui se faisaient quotidiennement écraser, ça se saurait. Ce que j'ai dit c'est d'avoir peur d'être écrasé. Et ça je ne pense pas que quiconque puisse nier, même à droite, qu'il y a de nombreux enfants qui jour après jour ont peur de se faire écraser. En tout cas moi qui accompagne quasiment quotidiennement des enfants sur le chemin de l'école, eh bien je peux vous dire que c'est une crainte qui existe, et qui est nettement moindre dans les quartiers où il y a eu des réaménagements. Là où les trottoirs ont été élargis, là où les passages piétons ont été sécurisés. Bien sûr on améliore la qualité de vie et on fait baisser le sentiment d'insécurité routière d'une partie de la population, moi le premier, et qu'ont les enfants en particulier.

Finalement, M. de Haller nous dit maintenant que ce préavis est précipité. Et je crois que c'est dans le fonds M. Dubas qui a bien vu les choses, il a dit que le problème est que la droite ne veut pas de ces interventions. Alors on nous fait des arguties sur le mode de financement, c'est parfaitement votre droit et il y a une position politique qui peut exister qui consiste à dire que l'on ne veut pas de ces aménagements, mais exprimez-la, au lieu de noyer le débat dans des arguties alors même que le préavis est assez détaillé, y compris sur le plan du budget et que comme cela a été dit en commission, si on ne vote pas ce préavis, c'est tous ces projets qui sont cités en annexe qui ne vont pas se faire.

**M. Mathieu Maillard (PLR)** : – Je voulais quand même répondre en deux mots à M. Felli. Vous ne m'avez pas entendu dire que j'étais contre les places de jeu, contre les bancs ou contre les zones de rencontre. Vous m'avez entendu dire que je refuse que l'on vienne nous demander quatre millions à dépenser sans savoir exactement où ils vont. Lorsque l'on achète un banc, on le paie un certain prix. Lorsque l'on achète cent bancs pour toute la ville, on paie ce même banc un autre prix. Et ça, c'est quelque chose qui aurait pu être fait si l'étude sur ce que la population demande avait été faite dans sa

globalité, menée à terme et que l'on nous avait amené un préavis qui reprend tout ce que la population demande et qui agit sur toute la ville d'un coup.

M. Dubas, vous ne m'avez pas non plus entendu demander un préavis pour chaque banc. Ce que nous demandons quand on vient nous demander quatre millions, c'est que l'on sache exactement à quoi ils vont être utilisés, et lorsque l'on nous parle d'une étude dans un préavis, menons l'étude d'abord, demandons un crédit pour l'étude, et en fonction des résultats de cette étude, on détermine qu'est ce que l'on doit faire et combien on doit allouer pour cela. Et on essaie de faire des économies d'échelle, parce que je vous rappelle que le banc à vingt mille francs est payé par le contribuable, si on peut en mettre cent, on va payer quinze mille au lieu de vingt mille, je vous laisse faire le calcul de ce que l'on peut économiser si on travaille de manière plus globale sur toute la ville en même temps.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – M. Felli, nous sommes dans cette salle tous les deux mardis pour confronter nos idées et essayer de faire avancer cette ville pour laquelle nous avons tous le même amour quand bien même nous l'exprimons différemment. Mais souffrez que nous ne soyons pas d'accord avec vous.

Vous nous expliquez que nous avons tort, soit. Mais quand vous déployez des torrents d'éloquence pour nous expliquer qu'on a tort d'avoir tort, là ça devient plus compliqué.

**Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) :** – J'ai envie de relever que l'on est apparemment tous d'accord sur le fond et on peut déjà s'en réjouir, ce n'est pas tout le temps comme cela. On est d'accord sur le fond, la politique des espaces publics de la Ville, par contre on n'est pas d'accord sur la forme, soit la méthode efficace et un peu plus agile qui est proposée ici, ou une méthode traditionnelle faite de commissions à la chaîne.

Alors je propose que l'on débattenne des différentes méthodes qui s'offrent à nous pour travailler, personnellement je suis plutôt favorable à ce que les services de la Ville puissent disposer des crédits-cadres qu'on leur donne et qui suivent une vision. Mais d'autres auront peut-être envie de faire des commissions pour chaque banc dans un quartier.

Je propose donc maintenant que l'on parle de la forme puisque l'on est tous d'accord sur le fond.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) :** – Je m'étonne de la dérive de la discussion sur ce préavis. Je m'en étonne parce que j'ai souvenir que l'une des premières commissions que j'ai présidées, en 2000, était sur un rapport-préavis dont je vais vous lire une partie de l'objet et vous verrez qu'à cette époque déjà, c'est dire si la pratique n'est pas nouvelle, on procédait avec un souhait global et une somme attribuée à la Municipalité pour réaliser ensuite au mieux les objectifs qui étaient fixés.

Il s'agissait donc d'un rapport qui répondait à des motions et qui demandait des améliorations dans la sécurité des piétons et des enfants dans les espaces publics lausannois : « La Municipalité évalue l'importance de la tâche à accomplir pour améliorer la sécurité et le confort des piétons et sollicite du Conseil communal un crédit de 2,4 millions de francs, dans le but de réaliser environ 180 passages piétons en environ cinq ans. »

Il s'agit ici de l'entier de l'objet du rapport préavis, en commission nous avons eu une liste de passages piétons, mais il est vrai qu'ensuite la Direction des travaux avait changé de titulaires et cinq ans plus tard un grand nombre de ces passages piétons n'étaient pas réalisés. Mais on avait déjà une somme de 2,4 millions qui étaient attribués à cette tâche et ce que je souhaiterais c'est que le Conseil, plutôt que de faire des procès d'intention, se préoccupe à l'avenir si ce crédit est attribué en février si les objectifs sont atteints, ce qui est son rôle.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Permettez-moi de revenir sur quelques éléments du préavis, dont certains n'ont pas été évoqués, et qui me semblent extrêmement importants.

Le préavis est constitué de trois axes principaux, dont celui qui concerne la revalorisation des espaces publics au centre-ville, les zones de modération du trafic et sécurisation des chemins d'école et les aménagements pour toutes et tous, ce qui aurait pu être évoqué.

Concernant le premier point, la revalorisation des espaces publics du centre-ville, c'est vrai que pour cette partie spécifique du préavis nous vous demandons des crédits pour une étude, ce qui n'est pas le cas pour les autres parties. Nous vous demandons de pouvoir réaliser un diagnostic des centres urbains, diagnostics qui ont été faits par la plupart des grandes villes de ce pays et qui doivent vraiment nous permettre de revaloriser notre centre-ville.

Pourquoi je parle spécifiquement de l'hypercentre et du centre-ville ? Parce qu'il s'y déroule l'activité commerciale et économique, l'attractivité de notre ville, l'image de notre ville. Et ce préavis, pour une part importante des montants qui vous sont demandés, pour 1,5 million, se focalise vraiment sur les aménagements d'espaces publics ; il s'agit de relativement petits aménagements, qui pris bien sûr individuellement concernent de faibles montants, mais qui pris dans leur globalité se montent par exemple, pour le centre-ville, à 1,5 million.

De quoi s'agit-il ? D'adaptations de mobilier urbain, du pavage, de l'éclairage ou de différents travaux de réfection que nous pouvons faire dans l'hypercentre. C'est un enjeu extrêmement important pour la vitalité économique, pour la vitalité de nos commerces – vous savez à l'heure actuelle les difficultés rencontrées par les commerces dans les centres-villes – de maintenir leur activité et nous travaillons avec mon collègue Pierre-Antoine Hildbrand par exemple à un concept de revitalisation de l'espace Bourg-St François et ce préavis va notamment permettre, nous l'espérons, de répondre à l'attente des commerçants et cela me semble extrêmement important. Mais également pour les tenanciers de restaurants et de bars, ils sont nombreux à nous demander des terrasses, et nous pourrions aussi avec ce préavis répondre à ces demandes. Je regrette que certains d'entre vous s'opposent à ce préavis ; ayez à l'esprit que c'est pour cela que nous demandons les 1,5 million de ce préavis. Les sommes sont bien entendu importantes, mais il faut savoir que quand nous touchons au génie civil, il convient de mettre ces sommes en regard des sommes globales des investissements de la Ville, qui s'élèvent à plus de 100 millions chaque année ; cette somme reste en regard une somme modeste.

Passons maintenant aux développements des espaces publics dans les quartiers. J'aimerais aussi préciser que nous allons mener ces projets dans les quartiers, comme cela est bien précisé dans le préavis. Je ne crois pas que cette politique est contestée au sein de votre Conseil, je n'ai encore pas vu de conseillers communaux dans l'ensemble de l'hémicycle s'opposer à des aménagements dans les quartiers.

C'est vrai que nous vous avons proposé de découper la matière en fonction de la thématique, je vous renvoie à la page 9 du préavis, pour des montants allant à maximum 50 000 francs ; cela ne me semble pas être un chèque en blanc. C'est précisément pour avoir une vision d'ensemble, précisément par exemple selon le souhait de M. Maillard pour procéder à des appels d'offres publics, pour avoir des bancs meilleur marché. Nous avons précisément découpé la matière en thématique avec des montants qui me semblent tout à fait raisonnables et qui sont loin d'être un chèque en blanc.

Nous les avons découpés par thématiques et vous avez souhaité connaître les quartiers concernés. Alors évidemment la liste est aussi potentiellement évolutive et doit répondre aux demandes des quartiers. Pour aller dans le sens légitime de vos demandes que j'ai entendues lorsque nous avons siégé en commission, j'ai sollicité la présidente pour qu'elle annexe à ses notes de séances une liste plus détaillée pour répondre à vos demandes légitimes et compléter ainsi cette division thématique par une vision plus précise de leurs localisations. Vous avez reçu toutes et tous ces détails et je me permets de vous lister quelques-uns des projets prévus. En page 12 par exemple de la présentation qui vous a été fournie, nous allons avoir une plus-value intéressante pour les zones de rencontre que nous

souhaitons aménager dans le quartier de Rovéréaz ; il ne s'agit pas seulement de poser un panneau, comme nous pourrions faire aujourd'hui, mais avec ce préavis nous pourrions poser du mobilier urbain, envisager un dégrappage pour mettre une touche végétale ou encore modifier la matérialité du sol pour amener de la convivialité, pour amener de l'espace-rue, pour amener une rue vivante pour les habitants de notre ville.

Les autres exemples sont nombreux : au chemin de Pierrefleur, à Magnolias-Villamont, à Montelly, au quartier de Prélaz, et là je me permets de répondre à une demande, oui c'est extrêmement important pour nous de consulter la population et là par exemple avec ce préavis, nous pourrions aussi répondre aux demandes émanant du contrat de quartier ou encore vous redire que le diagnostic de l'hypercentre s'appuiera sur les différentes interrogations dans la population.

Enfin, en ce qui concerne les zones sur le chemin de l'école, qui me semblent être également un élément très important, elles sont aussi listées dans les notes de séance ; j'avais déjà eu l'occasion d'y répondre lors des dernières questions orales avec des exemples très concrets.

Dernier point d'importance, l'accessibilité à la ville pour toutes et tous. C'est vrai qu'aujourd'hui notre ville n'est pas toujours faite pour toutes et tous, c'est l'histoire, et nous souhaitons changer cela. Cela concerne évidemment les personnes à mobilité réduite, mais nous sommes toutes et tous PMR un jour ou l'autre, quand nous tirons une valise, que nous sommes accidentés ou encore pour les personnes qui sont en chaise roulante ou qui se déplacent avec des béquilles ; nous devons y répondre dans nos aménagements publics et ce n'est pas le cas pour tous aujourd'hui. Et nous n'allons pas venir devant votre Conseil pour demander un abaissement de trottoir, une main courante à tel ou tel endroit ou encore des marquages podotactiles ici et là. Nous vous faisons part de notre intention et du cadre dans une vision globale et si c'est une préoccupation pour vous, je vous invite bien évidemment à soutenir ce préavis.

Je me suis engagée en commission, et le redis ici à vous donner le détail du suivi de ce préavis, nous sommes évidemment toujours à disposition des commissaires pour leur communiquer tout le détail de ce préavis ; nous nous inscrivons dans le cadre du Plan directeur communal qui définit tout le réseau structurant des axes de la ville, nous inscrivons également nos projets dans le nouveau PDcom.

Je crois pouvoir dire que ce préavis répond à de très nombreuses attentes, que ce soit celles des commerçants du centre-ville, que ce soit par exemple celles des seniors qui ont une mobilité réduite, des familles, des habitants des quartiers et je vous invite à soutenir ce préavis.

La discussion est close.

**Le président** : – Je prie Mme la rapportrice de nous rappeler l'ensemble des conclusions.

**Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice** : – La conclusion numéro 1 a été adoptée par 8 oui, 3 non et 1 abstention. La conclusion numéro 2 a recueilli 8 oui, 2 non, 2 abstentions, les conclusions 3 et 4 ont été regroupées et elles ont eu pour résultat 9 oui, 2 non et 1 abstention.

**Le président** : – Nous sommes donc en présence d'une demande de vote nominal, toutefois au vu des résultats des votes de la commission et de la discussion de ce soir je pensais faire voter l'ensemble des conclusions de manière groupée, mais je me tourne vers M. Hubler pour savoir vers quelle conclusion il pensait demander le vote nominal.

**M. Alain Hubler (EàG)** : – Si vous faites voter sur l'ensemble eh bien ce sera sur l'ensemble, sinon séparément ce serait sur les conclusions 1 et 2.

**Le président** : – Est-ce que cinq conseillers et conseillers appuient cette demande ? C'est le cas, nous allons donc faire un vote nominal sur l'ensemble des quatre conclusions



regroupées. Celles et ceux qui acceptent les conclusions votent oui, celles et ceux qui s’y opposent votent non, il est possible de s’abstenir.

Par 50 oui contre 25 non et 3 abstentions, vous avez donc accepté les quatre conclusions de ce préavis.

*Ont voté oui* : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beetschen Véronique, Berguerand Anne, Billard Aude, Brayer Vincent, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Felli Romain, Fonte Giuseppe, Furbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Heiniger Latha, Ho Ngoc-Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Kessler Sébastien, Mach André, Manzoni Laura, Marion Axel, Marly Gianna, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mivealz Philippe, Pages Barbara, Pain Johan, Panchard Ilias, Philippoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Soto Sara, Thambipillai Namasivayam, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent, Voutat Marlène.

*Ont voté non* : Mmes et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, de Haller Xavier, De Meuron Thérèse, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gendre Jean-Pascal, Klunge Henri, Maillard Mathieu, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Pernet Sandra, Piron Françoise, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Tripet Nicolas, Vagnieres Roger, Wild Diane.

*Se sont abstenu-e-s* : Mme et MM. Di Giulio Nicola, Longchamp Françoise, Martinho Jose.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2018/11 de la Municipalité, du 22 mars 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide* :

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de CHF 4’400’000.- pour financer la réalisation de projets sur les espaces publics lausannois tels que décrits dans le présent préavis ;
2. d’autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 1’300’000.- sur le Fonds du développement durable et de le porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d’autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d’amortissement sur la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
4. d’autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité.

---

### **Postulat de Mme Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! »**

Développement polycopié

Il y a quelques jours, en réponse à la levée de bouclier de la population, notamment des habitants de la rue du Maupas, la Municipalité a annoncé qu’elle allait augmenter l’effectif

des policiers présents dans la rue d'une vingtaine d'unités. Il sera intéressant d'avoir, d'ici 12 à 18 mois un rapport sur le fruit de cette mesure.

Il y a quelques années, la Municipalité d'alors avait diminué le nombre de postes de police au centre-ville comme dans les quartiers périphériques, ou restreint leurs heures d'ouverture. Les dealers ont vite compris qu'ils avaient champ-libre pour leur commerce.

D'autre-part, si l'on analyse ce qui se fait dans d'autres villes, comme à Neuchâtel par exemple, on constate que des cellules « Narco », opération déployée depuis 2014, ont été réservées dans le but de recevoir les dealers condamnés. Et selon le procureur neuchâtelois, cela a été concluant. Bien sûr le deal n'a pas complètement disparu, mais il n'est plus visible. Les dealers condamnés n'échappent plus à la prison, le sentiment d'impunité est évité.

Le procureur du canton de Vaud croit aussi à l'impact dissuasif d'une « peine de prison exécutée en bonne et due forme », mesure liée à une présence accrue de policiers dans la rue.

La prévention en milieu scolaire obligatoire ou post-scolaire devrait être intensifiée, obligatoire dans tous les établissements et annuelle, et non au choix du directeur, afin qu'aucun élève n'échappe à cette prévention.

Une autre mesure devrait également être étudiée, car tant qu'il y aura consommation, il y aura offre et inversément. Sans vouloir stigmatiser les consommateurs, car quiconque peut une fois tomber dans ce fléau que sont les drogues, et notamment les jeunes, je pense que les consommateurs doivent également être, à un moment donné, sanctionnés. D'ailleurs, acheteurs et vendeurs sont souvent les mêmes personnes.

Comme cela se fait dans d'autres villes, la police doit procéder à des contrôles routiers en milieu urbain, non seulement du point de vue du taux d'alcoolémie, mais également par rapport à la consommation de drogues, avec retrait de permis au cas où des traces de stupéfiants seraient trouvées.

Par ce postulat, je demande que la Municipalité étudie :

- La réouverture de postes de police de quartier et/ ou la prolongation des heures d'ouverture de certains
- De négocier avec le DIS la mise à disposition d'un certain nombre de cellules réservées aux dealers condamnés
- De rendre obligatoire annuellement pour tous les élèves des cours de prévention en milieu scolaire, avec d'anciens toxicomanes par exemple
- D'étudier les mesures à prendre pour sanctionner les consommateurs pris en flagrant délit
- De rendre systématiques les contrôles routiers pour détection de prises de drogues.

Discussion préalable

**Mme Françoise Longchamp (PLR)** : – Pour mémoire, il y a quelque temps déjà, une levée de boucliers s'est élevée dans la population, notamment les habitants de la rue du Maupas, et la Municipalité avait après décidé d'augmenter le nombre de policiers dans la rue d'une vingtaine d'unités.

Je pense qu'il y a d'autres mesures qui pourraient être prises pour lutter contre le deal de rue même si j'approuve totalement cette augmentation de policiers dans la rue. J'ai pu constater au fil des ans que le nombre de postes de police de quartier avait diminué, où les heures d'ouverture s'étaient restreintes et je ne suis pas la seule à l'avoir constaté, mais les dealers aussi.

D'autre part, il faut citer ce qui se fait dans d'autres villes et notamment à Neuchâtel où des cellules narco ont été réservées dans le but de recevoir les dealers condamnés. Selon le procureur neuchâtelois, cette mesure a été concluante, bien sûr le deal n'a pas disparu, c'est une utopie de penser qu'il va disparaître, mais il n'est plus visible. Les dealers condamnés n'échappent plus à la prison, le sentiment d'impunité que l'on conteste est évité.

Dans le canton de Vaud, le procureur général croit aussi à l'impact de cette mesure tout en disant qu'il faut aussi augmenter la présence policière dans la rue. Pour ma part, j'estime aussi que la prévention en milieu scolaire doit être intensifiée. Le choix de la prévention est à la décision des directeurs d'établissement, une année c'est la prévention contre la drogue, une autre, ça sera contre l'obésité et d'autres fléaux par la suite. J'estime que la prévention contre le deal devrait être annuelle.

Une autre mesure devrait être également étudiée, car tant qu'il y aura de la consommation, il y aura des dealers. Il est faux de dire que c'est à cause des dealers qu'il y a des consommateurs, je pense qu'il faut le dire des deux côtés. Sans vouloir stigmatiser les consommateurs puisqu'il faut être conscient que dans chaque famille chaque personne peut tomber dans la drogue, ça, c'est mon expérience de bénévole dans une institution qui me l'a prouvé.

Une mesure qui marche très bien en France, c'est le contrôle routier, même en ville. Et je pense que la police lausannoise devrait également faire des contrôles routiers et retirer le permis à une personne qui vient de consommer une drogue.

Par ce postulat, j'ai énuméré les mesures que je pense que la Municipalité et la police devraient prendre pour aller plus loin dans la lutte contre le deal de rue.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Voilà un sujet intéressant que je vous propose de discuter dans le cadre d'une commission et je me permets aussi de proposer que ce soit la même commission qui traitera des deux postulats de MM Di Giulio et Miauton.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – C'était aussi pour demander que l'on crée une commission, par contre sauf erreur ces deux postulats n'ont pas été regroupés donc je plaide plutôt en faveur de faire une commission séparée.

La discussion est close.

**Le président :** – Nous avons donc une demande de renvoi en commission. Il y a-t-il cinq conseillères et conseillers qui la soutiennent ? C'est le cas.

---

**Postulat de Mme Paola Richard-de Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS ... « Nous avons la quantité, quid de la qualité 7 » » L'Accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation »**

Développement photocopié

En 2009, le peuple vaudois a accepté l'initiative pour une «Ecole à journée continue». Un nouvel article 63a relatif à l'accueil parascolaire des enfants a été ajouté à la Constitution vaudoise. L'accord inter-cantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Harmos) a aussi introduit l'idée d'école à journée continue pour les enfants de la 3P à la 6P. La révision adoptée par le Grand Conseil vaudois le 31.1.2017 de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) en a fixé le cadre horaire (malin avant l'école, durant la pause de midi et l'après-midi après l'école, soit plus de 6 h par jour).

La LAJE définit les prestations de base à assurer par les communes vaudoises, selon une volonté politique largement partagée de renforcer l'accueil des enfants dont les parents en font demande, en lui attribuant:

- une mission d'éducation et de prévention pour contribuer à une meilleure égalité des chances
- la reconnaissance du rôle socio-éducatif du personnel de l'Accueil pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS)

La question de la continuité de la journée des élèves a certes déjà été discutée par notre Conseil communal (Postulat Longchamp et crts, 2008; Postulat Germond, 2010), des études promues par la Ville existent dès 1990. L'étude sur la mise en oeuvre de l'art. 63a à lausanne, menée en 2011 par Mme Barbara Mali de Kerchove, à l'époque consultante en politique familiale, a offert un état des lieux très exhaustif. Sa démarche participative a fourni informations, propositions et des pistes d'amélioration précieuses dont l'issue est peu connue.

La Ville de Lausanne a développé dès 1986 déjà son offre parascolaire, appelée APEMS en 1998, et a anticipé «l'Ecole à journée continue» pour aboutir, plus récemment, à réaliser le principe «Un enfant 1 une place». Ainsi, les 20 dernières années, plus de 17'000 enfants ont accédé aux APEMS lausannois. En 2018, env. 3'000 enfants fréquentent 24 APEMS (et leurs 31 antennes) ouverts 38 semaines/an (accueil de 7h à 8h30 ; de 11h50 à 13h50 et de 15h30 à 18h30). Si la Ville de Lausanne bénéficie, grâce à une très bonne anticipation de ses Services, d'une offre large d'APEMS, il est grand temps de procéder à une évaluation.

En effet, la dotation en infrastructures (locaux, insonorisation, surfaces/enfant, distance de l'école, etc.) reste très inégale d'un APEMS à l'autre. La non prévisibilité des inscriptions pose plus d'un problème : si la flexibilité est appréciable (les parents pouvant annoncer l'absence de leurs enfants 24 heures à l'avance sans frais) il s'en suit malheureusement un accroissement de personnel temporaire ou sur appel, par définition peu ou pas du tout formé. Cette disparité de qualification du personnel intervenant auprès des enfants est difficile à gérer pour les responsables, tant pour mettre en place une pédagogie partagée et en assurer l'évaluation, que pour établir des liens opportuns avec la famille et avec le personnel enseignant des écoles. Ceci est un problème majeur.

Or, n'oublions pas qu'une grande partie des enfants est confiée à un APEMS pour une durée qui peut aller jusqu'à 6h30 par jour, soit une prise en charge supérieure au temps d'enseignement scolaire 1

Ce postulat propose de marquer ces 20 ans des APEMS par un bilan surtout qualitatif de l'accueil parascolaire, des modalités d'accomplissement de sa mission socio-éducatif, de son partenariat avec les parents et avec le corps enseignant, de la participation des enfants et préadolescents à certaines des décisions qui les concernent, et tout cela au sein de structures pour lesquelles il a aussi fallu inventer des solutions dans l'urgence pour répondre à la demande.

Les questions suivantes nous préoccupent au moment où, par ailleurs, l'EIAP mène une consultation au plan vaudois proposant une révision très controversée du cadre de référence et des normes du parascolaire:

1. Après 20 ans de leur mise en place à Lausanne, quels indicateurs peuvent montrer si les APEMS ont évolué d'un mode de garde d'enfants vers des prestations socio-éducatives facilitant la transition avec l'école?
2. L'éducation des APEMS se doit d'être complémentaire à la formation scolaire et à l'éducation parentale. Quelles modalités de collaboration entre les personnels des APEMS, les parents et le personnel enseignant sont-elles concrétisées ? Des synergies

avec le personnel enseignant et d'autres intervenants auprès des établissements scolaires sont-elles favorisées?

3. La participation des enfants et préadolescents à l'organisation des activités du temps parascolaire est-elle prise en compte ? En fait-on un instrument d'éducation au vivre ensemble des futurs citoyens et citoyennes?
4. En partant du constat qu'un nombre important d'enfants de tout milieu fréquentent abondamment les APEMS, comment utiliser ce temps pour pallier, auprès d'enfants vulnérables, d'éventuelles carences éducatives ?
5. Au total, une trentaine de responsables et plus de 300 personnes travaillent dans les APEMS avec des horaires par définition fragmentés (personnel éducatif formé à différents niveaux - CFC, ES, HES - auxiliaires; apprenties; monitrices et moniteurs à l'heure; stagiaires etc ... ). Les qualifications du personnel engagé par les APEMS sont-elles en adéquation avec le rôle éducatif de ces temps d'accueil d'écoliers ?
6. Pour chaque APEMS, quelle est la part de personnel éducatif formé (CFC, ES, HES) et la part d'auxiliaires, apprentis, monitrices et moniteurs à l'heure, stagiaires, etc., en fonction des plages horaires ?
7. Quels temps et types de coordination entre personnels aux profils et qualifications disparates sont-ils prévus?
8. Combien d'APEMS disposent de structures adaptées à leur fonctionnement (cantine, cuisine, toilettes ... ) et à leurs besoins pédagogiques (coin bibliothèque, espace jeux, espace repos, accès à espaces extérieurs ... )?
9. Les effectifs scolaires lausannois sont en nette croissance : une planification en infrastructures et en personnel qualifié pour les APEMS est-elle déjà accessible?

Au regard des questions posées ci-dessus, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir étudier l'opportunité de présenter un rapport d'évaluation actualisé du fonctionnement des APEMS en relation à leurs contraintes actuelles et d'agir en tenant compte des avis de tous les acteurs qui jouent un rôle pour la qualité des prestations fournies aux enfants.

Discussion préalable

**Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.)** : – Nous avons présenté ce postulat juste avant l'été. L'APEMS, je rappelle que c'est l'accueil pour les enfants en milieu scolaire, c'est quelque chose qui s'est développé depuis plus de vingt ans maintenant, au milieu des années 80, très important pour la vie institutionnelle des enfants scolarisés, et dans la vie des familles puisque cela permet la journée continue telle qu'elle avait été souhaitée par le Grand Conseil en 2009.

Ce qui importe pour nous c'est de faire un bilan qualitatif puisque le bilan quantitatif nous l'avons, et on a la chance d'avoir des structures qui arrivent à répondre à la demande, ce qui est déjà quelque chose de remarquable. Ce n'est pas quelque chose de critiquable bien au contraire. Par contre nous avons un souci important qui est celui de la qualité d'accueil puisque nous rappelons dans notre postulat que les enfants dans leur grande majorité passent plus de six heures par jour dans ces structures d'accueil qui ont été mises en place progressivement, mais disons tout récemment avec la loi sur l'accueil des jeunes enfants et qui ont pu développer leurs effectifs avec un personnel qui est parfois qualifié, parfois moins qualifié, et avec des remplacements qui sont souvent sollicités du fait qu'il y a un système d'accueil sans réservation assez complexe.

Ce qui nous semble particulièrement important c'est donc d'évaluer la qualité de cet accueil, puisque c'est au fond le futur du savoir-vivre ensemble qui se développe dans ces six heures par jour, en dehors de l'enseignement scolaire. Nous trouvons donc que le personnel doit être hautement qualifié, car c'est d'autant plus difficile lorsqu'il n'y a pas de

programme de mobiliser les ressources, l'inventivité, la créativité et l'autonomie des enfants, leur apprendre à vivre ensemble dans des contextes parfois conflictuels, comme c'est normal parfois dans une cour d'école. Cela ne s'invente pas et nous pointons tout particulièrement cet aspect avec toute une série de questions.

Je vous invite à soutenir ce postulat en me posant la question de savoir si une commission était bien nécessaire du fait que les éléments sont franchement détaillés, mais cela ne m'appartient pas. Par contre je soulève le petit caractère d'urgence puisqu'il y a une consultation de l'Etablissement intercommunal pour l'accueil en milieu scolaire juste avant l'été qui a fait l'unanimité contre lui avec beaucoup de prises de position de professionnels contre le fait de baisser la qualification du personnel.

Il y a quand même urgence pour que les services concernés puissent donner une image de ce qu'ils peuvent mettre en place de façon valable et nous avons déjà eu par ailleurs une confirmation avant l'été de notre municipal M. Payot que Lausanne ne laissait pas choir la qualité d'accueil. Et il est grand temps de mettre cela noir sur blanc pour assurer l'avenir de l'éducation au sens large de nos enfants en âge scolaire.

La discussion est ouverte

**Mme Sandra Pernet (CPV) :** – Je trouve très intéressant, mais il me semble qu'il manque quelque chose, on demande effectivement du personnel qualifié, mais qui est très souvent non déclaré. Donc effectivement, à Lausanne nous avons ce gros problème de personnes qui font ce travail des APEMS qui ne sont souvent pas déclarées donc j'aimerais que l'on traite cela et que ce soit renvoyé en commission pour soulever cette problématique.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Il me paraît important de préciser à cette tribune que je n'ai jamais eu connaissance d'une personne qui n'aurait pas été déclarée aux assurances sociales dans les APEMS, qu'il soit possible qu'il y ait du personnel qui ait le statut de fonctionnaire de l'administration communale et d'autres personnes qui soient engagées sous contrat de droit privé, ce qui pour ce dernier cas ne représente pas un travail au noir.

La discussion est close.

**Le président :** – Est-ce que cinq personnes sont pour un renvoi en commission ? C'est le cas, ce sera donc fait ainsi.

---

### **Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Pour une vue d'ensemble réaliste et actuelle du trafic »**

Développement photocopié

L'observatoire de la mobilité de la Ville de Lausanne faisait état, dans sa brochure 2017, d'une hausse du trafic sur certains tronçons. Il est notamment question d'une augmentation 3.8% sur la pénétrante est (Avenue du Léman) et de 7.4% sur la petite ceinture. Par ailleurs, à la suite du vote du Conseil communal relatif au projet de réfection de la rc 601, la chaussée sera rétrécie sur la voie descendante de la route de Berne. En parallèle, de nombreux projets en cours engendrent des difficultés d'accès à la Ville de Lausanne et une congestion de trafic au centre-ville. Ainsi, il semblerait judicieux de pouvoir bénéficier d'une vue d'ensemble, incluant les chantiers en cours et futurs, et une modélisation du trafic actualisée. En effet, certaines modélisations de trafic datent de quelques années et se focalisent, pour la plupart, uniquement sur un périmètre défini. Or lorsque l'on assiste à une surcharge de trafic, ce dernier ruisselle sur les tronçons environnants et participe ainsi à engorger d'autres secteurs.

Compte tenu de ce qui précède et dans le but d'obtenir une vue d'ensemble réaliste et actuelle de la fluidité du trafic en Ville de Lausanne, nous demandons, à la Municipalité,

en vertu de l'art 61 du règlement du Conseil communal de Lausanne, d'étudier l'opportunité d'une réactualisation complète des modélisations de trafic (type système Visim ou jugé équivalent) notamment pour les axes suivants, mais dont la liste n'est pas exhaustive:

- Route de Berne
- Entrée de Lausanne-Lac côté ouest (Maladière) et l'avenue de Rhodanie
- Avenue de Cour
- Entrée Lausanne Nord (Blécherette), route des Plaines-du-Loup et avenue du Grey
- Grand-pont (fermeture au trafic)
- Avenue du Léman
- Petite ceinture (au sens de l'étude 2017 de l'observatoire de la mobilité de Lausanne)
- Réduction programmée de la capacité de la chaussée du fait de la mise en service des Bus à Haut niveau de service sur tout le tracé de ces derniers.

Discussion préalable

**M. Nicolas Tripet (PLR)** : – Un récent article de *RTS Info* faisait état d'un nombre considérable de pendulaires dans le canton de Vaud. Selon Statistiques Vaud, au total on parlait de 231 000 pendulaires, dont 80 % auraient des déplacements à l'intérieur du canton.

Le plus souvent, ces pendulaires entrent dans les grandes agglomérations et Lausanne n'est pas en reste puisque c'est là que se trouvent l'activité économique et les emplois. Avec 49 000 pendulaires entrant chaque jour et 21 200 sortants, la ville de Lausanne est assez souvent sujette à une asphyxie de trafic. L'Observatoire de la mobilité de la Ville de Lausanne faisait état dans sa brochure, outre certains chiffres positifs, d'une hausse de trafic dans certains tronçons, notamment de 3-8 % sur la pénétrante avenue du Léman, ainsi qu'une hausse de 7,4% sur la petite ceinture, donc au centre même de Lausanne.

A la suite du vote du Conseil communal d'il y a quelques mois, relatif au projet de la réfection de la RC 601, la chaussée sera rétrécie sur la route de Berne dans la voie descendante.

En parallèle de nombreux projets en cours, il y a des difficultés d'accès à la ville, des difficultés de trafic à l'intérieur, il semblerait donc judicieux de pouvoir bénéficier d'une vue d'ensemble et réaliste des chantiers en cours et futurs et effectuer une étude actuelle sur les modèles de trafic qui datent pour certains nombres d'entre eux de plusieurs années. Certaines modélisations de trafic se concentrent sur des petits périmètres, mais ne donnent pas lieu à une véritable réflexion sur le report de trafic quand il y a des congestions.

Compte tenu de ce qui précède et dans le but d'obtenir une vue d'ensemble et réaliste en ville de Lausanne, nous demandons à la Municipalité, en vertu de l'article 61 du règlement du Conseil, d'étudier l'opportunité d'une réactualisation complète de la modélisation et de la carte des trafics de type Visim ou jugé équivalent, notamment pour les axes cités dans le postulat.

Puisqu'à ce stade nous demandons l'étude d'opportunité, il nous semblait réaliste de demander le renvoi directement à la Municipalité

La discussion est ouverte puis close

**Le président** : – La parole n'est pas demandée et cet objet est donc renvoyé directement à la Municipalité.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Nicolat Tripet (PLR) et consorts : « Pour une vue d'ensemble réaliste et actuelle du trafic » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

La séance est levée à 20 h 10.



## Deuxième partie

**Membres absents excusés :** M. Jean-François Cachin ; M. Claude Calame ; M. Mathieu Carrel ; M. Denis Corboz ; M. Louis Dana ; M. Philippe Ducommun ; M. Dominique Gigon ; M. Jean-Daniel Henchoz ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Martin Pedro ; Mme Anita Messere ; M. Vincent Mottier ; M. Bertrand Picard ; M. Vincent Rossi ; M. Joël Teuscher ; M. Thanh-My Tran-Nhu.

**Membres absents non excusés :** Mme Alix Aubert ; Mme Esperanza Zabala Pascuas ; M. David Rädler ; M. Nicolas Tripet ; M. Stéphane Wyssa

**Membre démissionnaire :** Mme Line Golestani Droël

Membres présents 78

Membres absents excusés 16

Membres absents non excusés 5

Membres démissionnaires 1

**Effectif actuel 99**

A 20 h 45, à l'Hôtel de Ville.

---

**Le président :** – Voilà, mesdames et messieurs, nous reprenons la deuxième partie de cette séance. Nous allons donc poursuivre avec les deux demandes de traitement prioritaire de la Municipalité qui restent, puis nous prendrons les interpellations urgentes avec notamment le débat sur deux des urgences. Donc nous commençons tout de suite avec le point R10, préavis n°2018/22, télégestion de l'éclairage public lausannois, et j'appelle à la tribune le rapporteur, M. Hubler.

## Préavis N° 2018/22 du 31 mai 2018

### Télégestion de l'éclairage public lausannois

Services industriels

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Alain Hubler (EàG), rapporteur :** – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Je pense que le traitement de ce sujet sera un peu plus rapide que le précédent. Ce préavis propose de réduire la pollution lumineuse, réduire la consommation d'énergie, sans pour autant diminuer le confort et la sécurité des usagers de la route.

Que demander de plus à part que cette solution soit rapidement étendue à tout le reste de notre commune ? Espérez surtout que d'autres communes dans le canton et dans notre pays nous emboîteront le pas. Je pense que vous l'aurez donc compris, le groupe PLR vous encourage à accepter ce préavis avec enthousiasme.

**M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) :** – Les Verts saluent la démarche de la Municipalité à se donner les moyens d'optimiser son parc lumineux. En effet, les récentes avancées technologiques des lampes LED et les premiers tests concluants réalisés à petite échelle

permettent à la Ville de Lausanne de saisir l'opportunité de réaliser d'intéressantes économies financières et d'énergie. Mais plus encore, la limitation des émissions lumineuses superflues permettra de lutter efficacement contre la pollution lumineuse dont l'impact sur la vie de nombreuses espèces animales ou végétales et sur l'homme n'est plus à démontrer.

Ainsi, les Verts vous recommandent d'approuver les conclusions de ce rapport-préavis.

La discussion est close

**M. Alain Hubler, rapporteur** : – Les conclusions 1 et 2 ont été regroupées et ont été acceptées à l'unanimité des sept membres présents.

**Le président** : – Nous allons donc procéder de la même façon, c'est-à-dire voter les conclusions 1 et 2 regroupées. Nous allons effectuer le vote à main levée. Celles et ceux qui soutiennent les conclusions 1 et 2 regroupées lèvent donc la main. Oppositions ? Abstentions ? C'est donc à l'unanimité que vous avez accepté ce rapport préavis.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- Vu le rapport-préavis N° 2018/22 de la Municipalité, du 31 mai 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 288'000.- (TTC) pour le déploiement d'une solution pour l'éclairage public lausannois sur près de 1'400 luminaire
2. d'amortir ce crédit au fur et à mesure des dépenses réelles par prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique sur le budget du Service production des Services industriels.

---

### **Postulat de Mme Anna Zangger et consorts : « Pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal »**

Développement polycopié

A ce jour, les moteurs électriques constituent la meilleure alternative aux moteurs thermiques, et doivent être favorisés tant du point de vue du développement durable que de celui de la mobilité. L'utilisation de véhicules électriques n'implique, en tant que telle, aucune émission de gaz à effet de serre ou de particules fines. Promouvoir les véhicules électriques est un choix non seulement pour l'environnement, mais aussi pour la santé publique, pour autant bien sûr que l'électricité utilisée soit issue de sources renouvelables.

La Ville de Lausanne semble d'ores et déjà convaincue que l'avenir de la mobilité passe par les véhicules électriques. Les transports publics sont déjà presque intégralement électriques. Au printemps 2014, les Services industriels de la Ville ont lancé pour commercialisation les bornes « N charges ». Pour mémoire, il s'agit de bornes de recharge des véhicules électriques, dont le modèle SMART est destiné au domaine public. Le temps de charge moyen de ce modèle varie entre 1h et 4h, en fonction de la puissance du courant.

D'autres grandes villes européennes ont fait le choix de promouvoir la mobilité écoconsciente en adoptant des mesures favorisant les véhicules électriques. Oslo est ainsi à

la pointe de l'avancée dans ce domaine: plus de 30% des véhicules qui s'y sont vendus entre 2015 et 2016 étaient électriques ou hybrides.

Compte tenu de ce qui précède et de la volonté affichée de la Ville d'encourager les automobilistes à se tourner vers ce type de véhicule afin de réduire de façon significative des émissions de CO<sub>2</sub><sup>1</sup>, les postulants souhaitent que la Municipalité étudie la possibilité:

1. d'attribuer des places de parking sises sur le domaine public aux véhicules électriques;
2. de développer l'offre de la Ville en bornes de recharge N-charge ou autre, notamment sur les places mentionnées sous Chiffre 1. en s'assurant que l'électricité soit issue de sources d'énergie renouvelables;
3. de créer un partenariat privé-public ou d'envisager les prestations aux Services industriels afin de financer les mesures susmentionnées.

Discussion préalable

**Mme Sandrine Schlienger, rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Graziella Schaller (CPV)** : – D'abord je remercie Madame Zanger, qui n'est plus là, pour le dépôt de ce postulat. Et on se rend bien compte que les voitures traditionnelles qui sont polluantes doivent absolument être remplacées par d'autres types de véhicules. Donc, lorsque le Conseil communal a proposé de promouvoir des véhicules électriques, j'étais persuadée que ces mesures seraient acceptées à l'unanimité et haut la main. Et à ma grande surprise, en commission, j'étais tout à fait étonnée que la Gauche se prononce contre cette proposition.

Et malheureusement, ce qu'on constate, et on le constate encore ce soir, je pense que la Gauche n'est pas contre la voiture, mais elle est contre la mobilité individuelle. Parce qu'on devra bien s'y faire, et on va forcément avoir des voitures électriques, et puis si on ne prévoit pas de pouvoir les recharger ou de pouvoir circuler avec elles, ça va quand même poser un petit problème.

Donc je vous propose de soutenir ce postulat, et que la Ville puisse prendre toutes les mesures utiles pour installer ces bornes.

**M. Pierre Oberson (PLC)** : – La voiture électrique n'est pas si verte qu'on le pense. La voiture zéro émission est encore une illusion. Que ce soit au moment de sa fabrication ou à l'usage, le véhicule électrique a bel et bien une incidence sur l'environnement. Il déplace en fait la pollution plutôt qu'il ne la supprime. Ce n'est pas parce qu'il n'émet pas de CO<sub>2</sub> en roulant qu'il ne pollue pas.

La voiture électrique n'est pas si propre qu'on pourrait le croire. On a beau louer les gains environnementaux liés à l'usage de la voiture électrique, il n'en élude pas pour autant la pollution générée pendant sa phase de fabrication. La voiture électrique consomme moins d'énergie que la voiture thermique. Sa chaîne de traction présente un excellent rendement énergétique. Malgré cela, sur l'ensemble de son cycle de vie, la consommation énergétique d'une voiture électrique est globalement proche de celle d'un véhicule diesel. Il faut en effet deux fois plus d'énergie pour la construire. En cause la fabrication des batteries extrêmement énergivores.

Il convient cependant de noter que les infrastructures de distribution de carburant et de l'électricité ne sont pas prises en compte dans l'étude en question. Sur certains aspects, l'avantage donné à l'électrique avec bien moins de kilomètres au compteur. En revanche, le bilan environnemental de l'électrique reste mauvais en matière d'acidification

---

<sup>1</sup> <http://www.lausanne.ch/thematiques/services~industriels/entreprises/prestations/bornes-electriques.html>

atmosphérique et mitigé concernant l'eutrophisation de l'eau. Elles sont toutes deux provoquées par des émissions de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote lors de l'extraction des métaux utilisés dans la fabrication des batteries.

La voiture électrique réduit la contribution de l'automobile au réchauffement climatique, même si rouler à son bord implique de rejeter des gaz à effet de serre, non pas quand le moteur tourne, mais indirectement pour alimenter les batteries. Sur l'ensemble de son cycle de vie, le véhicule électrique émet l'équivalent de 9 tonnes de CO<sub>2</sub> contre 22 tonnes pour une voiture thermique. Ces chiffres sont donnés pour la France, où l'électricité provient aux trois quarts du nucléaire et est peu carbonée, contrairement à celle issue des centrales au charbon. Nucléaire qui pose cependant sur le long terme des questions de stockage que l'on connaît.

Bon point pour la voiture électrique, elle n'émet pas quand elle roule de composants organiques volatils ou d'oxyde d'azote, des polluants de l'air qui favorisent la formation d'ozone. Il n'empêche que même sans pot d'échappement, elle émet des particules fines issues de l'usure des pneus, des plaquettes de freins et des routes. Les méthodes d'extraction du lithium et du cobalt utilisés pour la fabrication des batteries peuvent poser des problèmes non seulement sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan éthique. Produire du lithium surtout en Amérique du Sud nécessite l'utilisation de grandes quantités d'eau et d'introduire des produits chimiques dans le sol. Les mines de cobalt, surtout en Afrique, sont quant à elles parfois exploitées dans des conditions déplorables par une main-d'œuvre notamment composée d'enfants.

Une façon de se satisfaire ici, d'avoir bonne conscience, sans se soucier de ce qui se passe ailleurs. L'apparition de tensions géopolitiques au moment où les réserves de lithium et cobalt diminueront, si le passage aux voitures électriques se fait massivement sans pour autant avoir trouvé les moyens de produire des batteries propres et renouvelables. Et pourtant, il y a une solution thermique, en roulant au gaz, qui est bien plus propre que l'essence ou le diesel et qui n'est pas assez exploité.

Le Parti libéral conservateur s'opposera à ce postulat.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Ce postulat propose d'augmenter le nombre de bornes pour la recharge électrique et le nombre de places de parc pouvant accueillir des véhicules électriques. Le Parti socialiste estime que le véhicule électrique fait bien partie du futur de la circulation, mais pose néanmoins la question de l'espace alloué aux véhicules motorisés personnels en ville.

Cependant, ce postulat est un pas dans la bonne direction. Il est toujours important de questionner la place de la voiture en ville. Convaincu qu'il faut diminuer l'impact de l'automobile dans la cité et augmenter le report modal vers les transports publics, ce postulat permettra dans un premier temps de diminuer la présence des véhicules thermiques, et cela sera profitable à tous : baisse de la pollution atmosphérique et baisse de la pollution sonore. La diminution des véhicules thermiques s'inscrit dans une tendance européenne qui voit certains pays ou villes diminuer, voire même supprimer l'immatriculation de nouveaux véhicules thermiques.

Pour répondre à Mme Schaller sur l'opposition de plusieurs socialistes en commission, la raison est toute simple. Lorsqu'en commission, les socialistes ont demandé que, expressément, soient mentionné dans le postulat qu'il ne s'agissait pas de créer de nouvelles places de parc pour les voitures électriques, mais de créer des places de parc électriques sur le parc des places déjà existantes, les postulants nous ont expressément fait savoir qu'il était hors de question de mettre cette phrase dans le postulat, et qu'il s'agissait donc d'une demande de places surnuméraires à la situation actuelle, ce qui pour nous va dans le sens contraire de ce qui nous intéresse et qui est la politique que nous voulons promouvoir.

Néanmoins, le groupe socialiste soutiendra ce postulat en appuyant bien sur cette cautèle qu'il ne s'agit pas d'augmenter le nombre de places de parc en ville, mais d'allouer certaines places de parc et de les rendre électrico-compatibles.

**M. Guy Gaudard (PLC) :** – Comme professionnel dans des métiers de l'électricité, je vais bien entendu soutenir ce postulat.

J'aimerais juste poursuivre la soirée nostalgique qu'a commencée mon collègue Rastorfer et vous lire quelques lignes d'un postulat que j'ai déposé au mois d'octobre 2009. Il s'intitulait « Borne de recharge pour véhicules électriques à 4 roues ». Je ne vais pas tout lire.

« Ce postulat demande à ce que la Municipalité intègre dans ses projets de parking d'échange et d'écoquartier un certain nombre de places de parc vertes réservées aux véhicules électriques. Ces places seront équipées de dispositifs de charge alimentés par des énergies renouvelables issues de panneaux solaires, systèmes éoliens ou procédés utilisant la biomasse, par exemple. Le financement de ces réalisations serait assuré par le fonds pour une utilisation rationnelle des énergies et la promotion des énergies renouvelables.

Pour le même usage, il est expressément souhaité qu'une réflexion soit entreprise pour l'utilisation d'énergie électrique nocturne, abondante à ces heures dites creuses. On pourrait par exemple charger des éléments de batterie à demeure et restituer la journée par convertisseur la charge accumulée pendant la nuit. Il est à noter que bon nombre de boilers électriques sont alimentés par l'énergie des heures creuses, 22h à 6h, à la grande satisfaction des distributeurs qui écoulent leur surplus d'énergie et des clients qui bénéficient d'un tarif réduit. »

Ça c'était en 2009, ça fait neuf ans. Alors, suite à ce postulat, il y a une commission qui s'est réunie, il y a un préavis qui est sorti, c'est le 2014/38, qui a été joint avec la réponse à la motion de M. Alain Hubler « du gaz de l'air ». Mme Germond, à l'époque, avait inauguré les bornes de recharge test qui avaient été installées à Langallerie par les Services industriels. J'ai envie de savoir à quoi en était le déploiement annoncé par les SI dans le préavis 2014/38.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Pour le groupe Ensemble à Gauche, la voiture électrique fait partie du problème et non de la solution. Ça a été dit, le bilan écologique de ces véhicules électriques n'est pas du tout à glorifier, au contraire, et si dans les meilleurs efforts techniques de production de ces nouvelles voitures électriques, certaines atteignent en effet un bilan écologique inférieur aux voitures les plus polluantes fonctionnant au kérosène, eh bien ce bilan écologique reste encore tout à fait désastreux face à l'exigence de la crise écologique qui est la nôtre. Et qui, je vous le rappelle, nous a déjà fait entrer dans une crise climatique avec un réchauffement global qui est déjà commencé.

C'est donc des mesures radicales de bifurcation, notamment dans notre modèle de transport qu'il faut entamer et non pas celui-ci. Autrement dit, nous inciter au transfert de la voiture au kérosène vers la voiture électrique participe de l'illusion que cette politique des petits pas pourrait permettre de répondre à l'urgence écologique, ce qui n'est vraiment pas le cas, et quand bien même les places de parc qui sont proposées seraient allouées à des places de parc déjà existantes, eh bien ça participerait de cette illusion, ce à quoi nous ne voulons pas nous associer.

J'ajoute encore un dernier élément qui n'est pas un détail pour nous, vous n'êtes pas sans savoir que les voitures électriques coûtent substantiellement plus cher que les autres modèles de voiture et donc il s'agit là d'une mesure réservée aux personnes qui ont les moyens de se permettre l'achat d'un tel modèle, d'un tel véhicule et nous ne voulons pas d'une politique à deux vitesses qui soit réservée aux plus aisés de notre commune.

C'est la raison pour laquelle, au groupe Ensemble à Gauche, nous refuserons ce postulat et nous vous invitons à en faire de même.

**M. Nicola Di Giulio (PLC) :** – Je dirais que premièrement les accumulateurs électriques utilisés par les véhicules ne sont pas écologiques. Alors comme une image vaut mieux que mille mots, je me suis proposé de vous la présenter d’une manière humoristique pour un petit peu étoffer le texte que je vais vous lire (*M. Tétaz projette le dessin*).

Donc en effet le lithium contenu dans les accumulateurs est une ressource naturelle limitée. De plus son recyclage n’est pas exploité par les usines de retraitement des déchets pour des raisons principalement de coût d’extraction, le lithium se retrouve donc dans une décharge inerte. Ce qui pour un bilan écologique qui se veut vertueux est juste paradoxal. D’autre part, la toxicité des substances à éliminer est comparable à celle des déchets faiblement ou moyennement radioactifs. Ce qui n’est pas sans poser des problèmes d’ordre environnemental à moyen et à long terme.

Ensuite, la production de batteries de lithium-ion n’est pas un problème si l’on veut produire un nombre restreint d’accumulateurs et ceci dû à sa ressource naturellement limitée, comme déjà mentionné. En revanche, le problème est autrement plus compliqué lorsque l’on veut une production de masse avec une matière première exploitable jusqu’en 2050, selon les derniers chiffres. Enfin, le lithium n’est pas disponible dans la bonne forme chimique en grande quantité. De surcroît, je me permets de souligner que les rappels des constructeurs de téléphones portables utilisant ce genre de batteries lithium-ion ne sont pas rares. Dans la mesure où le risque d’incendie ou d’explosion des batteries au lithium-ion, les mêmes utilisées dans les véhicules électriques est malheureusement possible, ce qui laisse perplexe. Quant à la capacité des centrales hydroélectriques pour recharger tous ces véhicules électriques, elle ne peut être que faiblement augmentée en Europe.

Cette énergie est déjà largement utilisée dans notre pays et représente presque 60% de la production totale en 2015, ce qui veut dire que l’utilisation de voitures électriques à grande échelle implique une augmentation de la consommation d’énergie qui doit provenir d’autres sources. C’est ainsi qu’en 2017, la Chine a produit autant de voitures électriques, notamment hybrides, que le reste du monde. Mais cette politique de la Chine s’accompagne d’un programme d’expansion de ses centrales nucléaires. D’autre part, le potentiel de réduction des polluants pour les voitures thermiques, par exemple en ville, est de l’ordre de 12 à 14 %. Probablement que pour consentir à une réduction des polluants chimiques et sonores, des alternatives pour une commune comme Lausanne existent. En admettant que les solutions ne soient pas de changer l’intégralité des véhicules de la Ville, mais de former les employés concernés à une conduite Eco-Drive.

Tout bien considéré, vous l’aurez compris, le Parti libéral conservateur rejette ce postulat, ne le trouvant pas mesuré pour une ville comme Lausanne, ni crédible sur le long terme dû au manque de ressources naturelles du lithium, autant que pour l’inévitable accroissement de la demande électrique que nos énergies vertes ne pourront pas satisfaire.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – Que dire après tant de développement documenté et recherché sur la problématique des véhicules électriques, je ne peux que m’incliner devant l’adéquation et les développements qui ont été faits.

Cela étant, si pendant un court instant on enlève les lunettes roses qui nous permettent de voir une vie idéale, la réalité du marché de l’automobile est qu’il faut s’attendre dès l’horizon 2020 à voir arriver un certain nombre de véhicules électriques en plus sur le marché et sur nos routes. Alors le véhicule électrique évidemment, et ça je crois que tout le monde adhère à cette conclusion, n’est pas la solution, n’est pas la panacée s’agissant de lutter contre un certain nombre de méfaits sur l’ordre naturel. Mais c’est quand même un véhicule qui permet d’améliorer un certain nombre de choses. Et notamment dans le milieu urbain, le véhicule électrique peut avoir une incidence évidente sur la problématique du bruit, notamment sur une ville comme Lausanne, avec une ville en pente, ça peut améliorer la qualité de vie, ça peut permettre à des gens de moins souffrir des éventuels bruits créés par les véhicules, que ce soit deux roues ou quatre roues, ça c’est un fait et je pense que ce débat et cette problématique seront réabordés dans nos prochaines discussions.

Bref, pour revenir de manière plus pragmatique, encore une fois on peut aborder cette problématique avec des œillères en disant on ne veut pas de véhicules tout court ou on ne veut pas de véhicules électriques ou thermiques, mais uniquement de véhicules à gaz. Bref, on peut avoir toutes les approches que l'on veut, la réalité concrète c'est que dès l'horizon 2020 on s'attend à avoir environ 120 000 véhicules électriques nouveaux arriver sur le marché, ce sont les prévisions qui sont faites sur des commandes et des projections. Donc ces véhicules il faudra bien pouvoir les recharger ; on sait actuellement que le réseau de bornes qui permettent de recharger différents véhicules électriques est insuffisant en Suisse, dans le canton de Vaud et à Lausanne en particulier.

Et donc afin d'anticiper ce problème et également de proposer un certain nombre de solutions, encore une fois on est au stade du préavis, c'est étudier les possibilités de répondre à une future demande, Madame Zangger et moi-même avons soumis ce texte à la Municipalité, avons soumis ce texte également à nos collègues du Conseil communal, alors on peut comprendre qu'il y a des réticences. Les ingénieurs et les spécialistes évidemment peuvent assez facilement démontrer que le bilan énergétique d'un véhicule électrique est largement insuffisant, voire pas satisfaisant du tout, il n'en demeure pas moins que la réalité des véhicules électriques est une chose, que les véhicules électriques permettent d'améliorer notamment le bien vivre ensemble dans les milieux urbains et donc je pense que ce postulat permettrait de prendre en compte un certain nombre de problématiques, de pouvoir réfléchir à certaines choses et anticiper un certain besoin.

Finalement, pour répondre à M. Brayer qui disait que les postulants se sont opposés à ce qu'on rajoute ou à ce qu'on modifie une conclusion, eh bien cette opposition était une question formelle, puisqu'à ce stade, la loi sur la circulation routière ne permet pas, sur le domaine public, et vous me corrigez si je me trompe, de réserver des places à, typiquement une voiture électrique, et empêcher légalement une voiture thermique de se parquer au même endroit. Il me semble que c'est un des problèmes qui est rencontré. Ce n'est pas le même sur le domaine privé, puisque le privé peut plus facilement choisir à qui il attribue ses places de parc, mais c'est pour ça que nous n'avons pas souhaité mettre cette limite dans le postulat.

Voilà, pour les différents motifs invoqués en particulier et parce qu'il s'agit de faire preuve de pragmatisme, je vous invite à accepter ce postulat et le renvoyer à la Municipalité.

**M. Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) :** – Les Verts soutiennent toutes mesures qui luttent contre le réchauffement climatique et les solutions qui permettent d'éviter l'émission de gaz à effet de serre. En ce qui concerne la mobilité, le recours au transport public, à la mobilité douce, vélo, marche, etc., sont la priorité. L'électromobilité est une technologie qui va s'imposer en matière de mobilité d'avenir, mais il y a des conditions de base qui sont impératives : utilisation d'électricité à base d'énergie renouvelable exclusivement, recyclage des matériaux rares utilisés et remplacement de la voiture à combustion par la voiture électrique pour tendre vers une diminution progressive du parc des voitures individuelles en milieu urbain.

Dans tous les cas, le problème de la mobilité urbaine ne peut pas être résolu par la voiture électrique, mais il faut au contraire attaquer le mal à sa racine, c'est-à-dire résoudre ces problèmes-là par des mesures d'aménagement du territoire, en optant systématiquement pour la proximité dans l'organisation du territoire, c'est-à-dire rapprocher, mélanger nos lieux de travail, nos lieux d'habitat, nos lieux d'achat et de loisirs. En ville, la priorité va absolument dans la lutte contre l'envahissement des espaces publics par les voitures, la diminution des files d'attente et des bouchons, et opter avant tout pour une électrification pour les véhicules de service, les camions poubelles, les taxis, etc., comme d'ailleurs je crois la Ville prévoit de le faire ou le fait déjà.

Par pragmatisme, les Verts vont toutefois soutenir ce postulat, mais aux strictes conditions suivantes. Si l'on attribue aux voitures électriques des places de parc, celle-ci doivent être prise sur le parc de stationnement existant pour éviter que l'argument voiture électrique ne

fasse augmenter le nombre total de voitures en ville de Lausanne. Et la deuxième condition que nous posons est aussi que les utilisateurs de ces bornes payent bien entendu leur consommation électrique.

**Mme Aude Billard (Soc.)** : – Mon intervention viendra sans surprise, je me suis exprimée à plusieurs reprises dans ce plénum concernant les véhicules électriques, en particulier les voitures électriques. Je ne vais pas répéter ce que mes préopinants ont dit, je m'exprime en mon nom personnel et pas au nom du groupe.

Il est clair que je pense que remplacer la voiture thermique par une voiture électrique en vue d'améliorer le climat est un leurre, est une erreur pour toutes les raisons qui ont été exprimées précédemment. Et je le répète une fois de plus d'un point de vue purement technique. Il y a un seul avantage véritable, c'est effectivement la réduction de bruit, mais j'aimerais aussi souligner ça, c'est que 60% du bruit généré par une voiture n'est pas son moteur, mais c'est la friction des roues sur le bitume. Donc là vous pouvez mettre un moteur électrique, vous n'allez réduire que 40%, donc ça reste une réduction faible à mon sens.

Je répète aussi le problème des voitures électriques qui sont plus lourdes, 2 tonnes contre 1 tonne pour une voiture normale. Donc ça veut dire qu'en fait on dépense plus d'énergie pour déplacer la même chose. Et puis j'aimerais quand même rappeler une fois de plus que d'un point de vue de mobilité individuelle, prendre une voiture et déplacer 1 tonne pour déplacer 100 kilos, c'est ridicule ! C'est ridicule ! C'est un accessoire. L'être humain est un accessoire sur une grosse voiture donc on déplace essentiellement la voiture.

Alors, vraiment, si on veut changer les choses en cette ville, eh bien, oui, mobilité individuelle, je n'ai aucune opposition à ça, moi, je pratique le vélo et puis je me déplace à pied aussi. Mais faisons-le de manière pragmatique, intelligente, efficace en termes du poids qu'on transporte et en termes de l'énergie qu'on consomme.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Je salue l'intervention de ma préopinante qui vraiment pour moi remet les pendules à l'heure. Ceci dit, je voulais relever avec sourire à quel point la droite de cet hémicycle s'est repeinte en un mouvement écologiste radical qui dit que même la voiture électrique ne suffit pas, je salue cette orientation. Et pour autant, j'aimerais répondre à M. de Haller qui semble présenter les impératifs du marché comme une loi naturelle, une loi immuable à laquelle il faudrait bien s'adapter et à laquelle on ne peut finalement pas faire bifurquer le courant, qu'il y a bien une délibération démocratique, politique, celle que nous exerçons aujourd'hui et qui j'ose espérer peut infléchir sur les choix notamment d'industriels, sur certaines reconversions, certaines productions.

A charge à nous aussi d'inciter justement à certaines productions et promouvoir ou non certaines bifurcations dans les moyens de transport. Nous estimons que c'est tout sauf la solution que de promouvoir celui de l'électrique. Ce d'autant, je le rappelle, que c'est promouvoir un modèle qui est réservé aux personnes qui en ont les moyens.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – Je suis absolument impressionné de l'énorme déploiement d'arguments, parfois effectivement, comme l'a dit M. Conscience, en provenance de façon un peu paradoxale, si on apprend que le PLC a tout à coup une vision tiers-mondiste affirmée, mais aussi de la part d'un parlementaire comme M. Conscience qui se doit d'accompagner la démarche au jour le jour et malheureusement avec des petits pas du fonctionnement d'une démocratie. Sur le principe, on ne peut que vous donner raison sur le fait que ça devrait être autrement, mais ce n'est pas parce que c'est difficile que ça soit autrement qu'on accepte ça comme une loi de la nature. C'est une loi de l'histoire, comme vous le savez, de votre formation.

Ceci étant, cet énorme déploiement d'arguments, en fait, doit conduire la Municipalité à faire quoi, si vous renvoyez ce postulat ? A proposer très pragmatiquement, avec un très petit pas, et avec un très petit pas délibéré, de faire un projet pilote qui va être soumis prochainement à la Commission des finances probablement, puisqu'il implique des



éléments financiers, de faire un projet pilote qui nous permettra de tester une série d'hypothèses que vous avez évoquées à l'instant.

Donc ces hypothèses, M. Gaudard l'a rappelé, comme visionnaire de 2009, c'est effectivement de savoir si une collectivité publique se doit de, ou bien se doit de ne pas intervenir dans le domaine de la mobilité électrique et on va faire un projet pilote avec des bornes de recharge qui, bien entendu dans un premier temps, vont utiliser des places existantes de parking, on ne va pas en rajouter, mais il y aura très peu de ces places qui nous permettront de savoir s'il est opportun pour une collectivité publique de se lancer dans ce type d'activité. Pour répondre à la question de M. Gaudard, depuis 2009, oui, il y a un certain nombre de bornes de recharge qui ont été installées dans la ville, la plupart d'entre elles ne l'ont pas été à l'initiative des Services industriels. Ça a été à l'initiative d'entreprises privées, si vous voulez, je peux même vous mentionner le nom de cette entreprise, Green Motion, qui a un modèle d'affaires qui est relativement avantageux pour elle puisqu'elle a reçu des financements étrangers assez abondants qui lui permettent d'installer, à des tarifs ou à des prix extrêmement bas, des bornes de recharge sur des places qui sont plutôt sur le domaine privé.

Et c'est précisément ça la question, les villes en Suisse et ailleurs se posent le problème est-ce que c'est à la Ville d'installer des équipements de cette sorte et où et si oui est-ce que c'est une vraie aide et si oui pour qui ? Monsieur Gaudard nous dit souvent qu'il faut favoriser les commerçants lausannois, lorsqu'il nous avait fait à l'époque la proposition d'installer des bornes de recharge dans les P+R. Je trouvais que c'était la partie plutôt faible de sa proposition parce que c'était clairement favoriser des automobilistes qui n'étaient pas lausannois. Dans ce sens-là, il faut savoir : ces bornes de recharge éventuellement installées sur le domaine public, à qui servent-elles ? Alors est-ce qu'on doit soutenir les automobilistes lausannois ? Est-ce qu'on doit soutenir les clients non lausannois, mais mobiles électriquement, des commerçants lausannois, nous devons encore réfléchir à beaucoup de choses en termes de politique de la mobilité. Et pour revenir à l'objet qui a suscité pas mal de discussions dans la première partie de votre séance, qu'est-ce que c'est que l'urbanité au sens des espaces publics partagés par des gens qui ne sont pas seulement en train de se déplacer, mais aussi de jouir de la qualité de vie en ville.

Donc c'est en faisant une vision tout à fait générale de la mobilité en ville, des mérites respectifs de la mobilité électrique et de la mobilité thermique, parce qu'évidemment c'est assez facile de chanter tous les démerites de la mobilité électrique, il ne faut pas oublier non plus que les moteurs thermiques ne sont pas totalement irréprochables en termes ni énergétiques, ni en termes d'émissions et de qualité sonore dans la ville. Donc, si vous renvoyez ce postulat, nous allons juste tenter un projet pilote qui nous permettra de tester deux ou trois, enfin quatre, de ces bornes de recharge sur du domaine public pour ensuite effectivement « monitorer », comme on dit en français, l'usage de ces bornes de recharge.

Et bien entendu, les requêtes de Mme Sangra me paraissent complètement justifiées. Bien sûr, en termes de certification de l'énergie, l'énergie qui doit être utilisée pour la mobilité électrique en ville, dans les transports individuels, ça doit être une énergie certifiée et renouvelable et il ne faut pas non plus donner le mauvais signal économique. L'énergie c'est quelque chose de coûteux à produire, c'est quelque chose de coûteux à distribuer et nous n'allons pas l'offrir gratuitement. Simplement, bien sûr, il faut trouver une manière de facturer cette énergie qui ne soit pas plus chère que l'énergie elle-même. Donc il faut encore trouver un modèle qui permet d'être aussi efficient que possible dans l'usage éventuel de l'électricité pour la mobilité électrique individuelle.

La discussion est close

**Mme Sandrine Schlienger, rapportrice** : – Au vote, la commission propose au Conseil communal par 6 oui contre 3 non et une abstention la prise en considération du postulat de Madame Anna Zanger et consorts

**Le président** : – Au vu des positions exprimées, je pense que je peux tenter le vote à main levée. Celles et ceux qui soutiennent la prise en considération du postulat sont priés de lever la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec une courte, mais certaine majorité, le postulat est donc renvoyé à la Municipalité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Le président** : – Nous passons donc maintenant, comme promis, au point des interpellations, particulièrement les interpellations urgentes. Nous avons une urgence qui a été acceptée par le Bureau, qui est l'interpellation urgente de l'arbitraire dans l'octroi des droits politiques de M. Conscience et consorts. Et puis nous avons deux interpellations dont l'urgence a été refusée par le Bureau, mais qui font l'objet, selon l'article 68 de notre règlement, d'une demande de discussion par le Conseil.

Cet article dit donc qu'en cas de refus de l'urgence l'interpellateur peut recourir au Conseil qui tranche après une brève discussion. Le but n'est donc pas de discuter du fond de l'objet, mais bien de son urgence. Nous allons traiter ces deux demandes d'urgence dans l'ordre dans lequel elles ont été déposées, c'est-à-dire en commençant par l'interpellation urgente de Mme Latha Heiniger « FASL, Ville de Lausanne, quelle collaboration suite aux évaluations 2018 ? » et avant de donner la parole aux différents groupes pour une brève position sur l'urgence, j'explique en deux mots pourquoi le Bureau l'a refusé.

En l'occurrence il y a eu un rapport-préavis numéro 2018/12, politique des quartiers, ainsi qu'un postulat de Mme Eliane Aubert spécifiquement sur la FASL. Ces deux objets ont été traités en séance de commission durant cet été. Ils vont bientôt rentrer dans notre ordre du jour du Conseil. Nous aurons donc l'occasion de débattre de la FASL prochainement et la présente interpellation urgente n'amène pas beaucoup d'éléments nouveaux, notamment quand on voit que la question 1 demande une vision de la politique des quartiers, alors qu'un rapport-préavis vient d'être déposé à ce propos-là.

Voilà la justification du Bureau, et maintenant j'ouvre la discussion donc sur l'urgence de cette interpellation.

La discussion est ouverte.

**Mme Latha Heiniger (Soc.)** : – Effectivement, dans le cadre de cette interpellation, il me semblait avoir été suffisamment claire sur le pourquoi de l'urgence, mais c'est volontiers que je vous redis quelques éléments de cette urgence. Pour ma part, la commission qui a traité le préavis de « quartier », qui n'est que la première partie, n'a pas répondu à l'ensemble des éléments que j'aborde dans cette interpellation. La commission qui s'est réunie dans le postulat Aubert, non plus. Et si vous prenez la peine, effectivement, de bien lire les différentes questions posées dans cette interpellation urgente, elles sont de nature différente, puisqu'elles posent plutôt le cadre dans lequel le projet de réflexion en lien avec les deux rapports d'évaluation de la FASL devrait être conduit.

Donc on est plutôt dans un contexte de gestion de projet, si je peux m'exprimer ainsi, qui manque aujourd'hui en termes de communication claire au sein de ce Conseil. Et il me semble que, aussi d'un point de vue d'information publique, la Municipalité se doit d'être plus claire sur ce type d'informations-là.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Dans sa majorité, le groupe ensemble à gauche va suivre les bons conseils du Bureau en ajoutant en plus qu'il y a un deuxième préavis concernant l'animation socioculturelle qui est en préparation, qui devrait répondre, j'imagine, à ce genre de questions qui actuellement semblent poser problème. Donc nous voterons majoritairement contre la prise en considération de l'urgence.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Le groupe des Verts est également opposé à l'urgence pour cette interpellation. Ce n'est pas à nous de commenter sans son contenu. Effectivement, personnellement, je suis le raisonnement que vous aviez d'autant plus que certains des aspects sont très opérationnels. Mais en tout cas, après avoir vu le rapport-préavis de la Municipalité sur la politique des quartiers, après avoir participé aux discussions de la commission sur le postulat « auberge », je pense que ces questions-là, il n'y a pas d'urgence de les aborder ce soir.

La discussion est close.

**Le président :** – Je n'ai pas d'autres demandes de prise de parole. Nous allons donc passer au vote, que nous allons faire à l'électronique. Celles et ceux qui soutiennent l'urgence de cette interpellation votent oui. Celles et ceux qui refusent l'urgence votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 33 oui, 31 non et 5 abstentions, vous avez donc accepté cette urgence, qui sera donc mise à l'ordre du jour de cette soirée.

Nous passons à la deuxième interpellation urgente faisant l'objet d'une discussion sur son urgence elle-même, à savoir l'interpellation sur Beaulieu 2.0 de M. Moscheni et consorts. Pour celle-ci, effectivement, le Bureau reconnaît l'actualité du sujet et forcément, vu ce qui a été annoncé ces derniers temps, reconnaît aussi l'importance du sujet pour la Ville de Lausanne, mais estime néanmoins qu'il n'y a pas d'urgence politique, puisque finalement, il y a eu une présentation très récente à l'ensemble des groupes politiques, une présentation détaillée sur le sujet. Il a été annoncé à cette occasion-là qu'il y aura un rapport-préavis qui va sortir aussi avant la fin de l'année, qui, vu son importance, sera traité certainement rapidement. Donc, étant donné ces différents éléments et qu'il n'y a a priori pas de nouvelle décision attendue d'ici ce préavis, le Bureau estime que cette interpellation n'est pas urgente, mais ici aussi, selon votre demande, j'ouvre la discussion sur l'urgence.

La discussion est ouverte.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Là aussi le groupe Ensemble à Gauche suivra la décision du Bureau en relevant que sur la montagne de questions et de sous-questions, une grande partie sont datées et auraient fait l'objet d'une interpellation à la fin de l'année passée. Quelques-unes sont d'actualité, mais ne justifient pas le dépôt d'une urgence et le dépôt d'une interpellation-fleuve de ce type-là.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Le Parti socialiste soutiendra dans sa majorité la demande d'urgence pour les raisons suivantes. La première est qu'il n'y a pas de raison de nier le processus démocratique lorsqu'un groupe demande une urgence pour un objet qui vient faire objet d'une communication municipale, même s'il y verrait que probablement le préavis apportera des éléments, et puis aussi que la Municipalité ne sera sans doute pas capable de répondre ce soir, vu la teneur des questions qui sont quand même très techniques.

Néanmoins, nous estimons que ça fait partie du bon processus démocratique d'accéder à cette demande. De plus, les présidences de groupe ne s'étant pas encore réunies pour discuter du nouveau paradigme que nous voulons mettre en place au Conseil communal,

nous sommes un peu empruntés de refuser ce soir cette urgence. Néanmoins, dans le futur, suite à la discussion qui aura lieu vendredi, il se pourrait que nous soyons, une fois que nous aurons discuté de ce sujet, enclins à suivre nos camarades d'Ensemble à gauche sur ce débat et le président du Conseil communal.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Effectivement vous posez de bonnes questions et le Bureau pose de bonnes questions avec pour ma part des réponses différentes. Est-ce que Beaulieu est important ? Oui Beaulieu est important. Est-ce que ces questions sont elles urgentes ? La réponse du Bureau est non. Pour notre part la réponse est oui.

Pourquoi ? Il y a une communication qui a été faite le 31 août, mais pas une communication sur l'état de la situation, mais sur la stratégie qui sera déployée. Attendre un préavis qui sera communiqué ou présenté dans trois mois, c'est lancer le train et juste pouvoir dans trois mois voter ce qui sera proposé, des choses qui seront déjà peut-être en route. C'est vrai que Beaulieu ne peut pas attendre, si une stratégie est maintenant déployée, mise en acte, on ne peut pas attendre fin de l'année pour dire simplement « ben voilà on n'est pas d'accord, on voudrait la changer ». Ça sera très compliqué si une discussion par rapport, entre autres, à ces aspects stratégiques n'est pas faite aujourd'hui.

Le but de cette interpellation et l'urgence, pour moi, consistent dans le fait qu'il faut remettre, par rapport à Beaulieu entre autres, la fonction du Conseil communal dans une logique décisionnelle, participative par rapport à la Municipalité, et non pas que le Conseil communal devienne simplement une caisse enregistreuse de décisions qui ont été prises par l'exécutif. Que ces décisions soient bonnes ou pas, le débat le dira, mais on ne peut pas être mis devant le fait accompli dans trois mois, alors que peut-être certains points importants seront soulevés lors de cette discussion menée par cette interpellation urgente.

**Mme Alice Genoud (Les Verts)** : – Pour le groupe des Verts, on rejoint les arguments qui ont été donnés par M. Hubler et d'une certaine façon aussi par le Bureau du Conseil communal. Pour nous, il est en effet important de séparer ce qui est de l'actualité politique et ce qui est de l'actualité médiatique. Si Beaulieu est aujourd'hui sous les feux de la rampe, les questions politiques vont venir, qu'on le regrette ou pas, mais d'une certaine façon plus tard, avec ce rapport-préavis qu'on se réjouit de découvrir.

J'aimerais aussi rajouter que l'information a quand même été faite aux groupes politiques, par une information directement aux chefs de groupe, nous avons eu la possibilité de poser toutes les questions qui nous étaient importantes, au niveau de la Commission des finances et aussi parce que, bien sûr, une communication médiatique par le biais de cette conférence de presse.

Il ne servirait pas forcément à quelque chose de refaire ce débat que nous allons d'une façon aussi avoir d'ici ce rapport-préavis et que l'urgence, si les questions sont intéressantes, l'urgence ne mérite pas d'être aujourd'hui prononcée.

**M. Philippe Miauton (PLR)** : – Je retiens votre définition, Madame Genoud, pour de prochaines urgences que vous ne manquerez pas de déposer. Néanmoins j'estime que Beaulieu est un projet majeur, important, que certes la décision a été présentée à quelques personnes des différents groupes et que le fait que cela s'est fait dernièrement, qu'il n'y a pas eu de groupes qui sont réunis ou de discussion au préalable, mérite que cette interpellation soit urgente et donc le groupe PLR soutiendra la demande d'urgence.

La discussion est close.

**Le président** : – Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc passer au vote sur l'urgence de cette interpellation. Comme tout à l'heure, nous allons voter à l'électronique. Celles et ceux qui acceptent l'urgence votent oui, celles et ceux qui refusent l'urgence votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 45 oui, 21 non et 6 abstentions, vous avez donc accepté également cette urgence.

Nous avons donc trois interpellations urgentes que nous allons traiter dans l'ordre de leur arrivée, à savoir d'abord l'interpellation urgente « De l'arbitraire dans l'octroi des droits politiques », puis « FASL : Ville de Lausanne, quelle collaboration suite aux évaluations 2018 ? » et concernant l'interpellation urgente, « Interrogations sur Beaulieu 2.0 », après discussion avec la Municipalité, il n'y sera dans tous les cas pas répondu ce soir, donc la réponse sera fournie par écrit, conformément au règlement, dans les deux semaines et traité lors de la séance du 2 octobre prochain.

### **Interpellation urgente de M. Pierre Consience et consorts : « De l'arbitraire dans l'octroi des droits politiques »**

Développement polycopié

Le 17 août 2018, la Municipalité de Lausanne a communiqué qu'elle avait débouté un couple de candidat-es à la naturalisation le 5 juillet de la même année, au motif que celui-ci refusait de serrer la main et rechignait à répondre aux questions des commissaires de sexe différent. Le Syndic Junod confirmait alors cette décision, invoquant le principe constitutionnel de l'égalité entre hommes et femmes comme motif pour établir un déficit d'intégration de ces personnes. De son côté, le Municipal Pierre-Antoine Hildbrand précisait: « Il me semble que la religion est la seule explication rationnelle au comportement de ces personnes. »

En préambule, il faut rappeler que la nouvelle loi fédérale entrée en vigueur au 1er janvier 2018 durcit déjà considérablement les conditions d'octroi de la nationalité suisse- en matière de connaissances linguistiques notamment- et retire aux communes la possibilité de juger le ou la candidat-e sur d'autres critères que celui de la « bonne intégration. », Cette dernière disposition renforce de fait le caractère arbitraire et très subjectif de l'octroi de la nationalité, puisque que la loi ne précise pas les éléments objectifs qui permettraient de juger de cette bonne ou mauvaise intégration.

Rappelons également que, dans le cadre du processus de naturalisation, la position des membres de la Commission des naturalisations du Conseil communal n'a une valeur que consultative. En définitive, c'est à la Municipalité que revient le pouvoir de décider ou non de l'octroi d'un préavis favorable.

Aussi, il y a lieu de préciser que, s'agissant de candidat-e-s à la naturalisation, nous parlons en grande partie de citoyens et citoyennes de la ville, c'est-à-dire des personnes qui exercent déjà leurs droits politiques sur le plan communal, indépendamment d'une quelconque appréciation de leurs moeurs, leur morale ou leur comportement.

Nonobstant les conditions particulières de l'audition qui a été rendue publique, cette décision de la Municipalité a vocation à s'appliquer à d'autres cas et soulève dès lors plusieurs problèmes liés à l'arbitraire dans l'octroi de la nationalité aux personnes qui en font la demande.

Premièrement, faire du refus de serrer une main d'une personne de l'autre sexe un motif pour refuser la nationalité est arbitraire: selon la composition de la Commission, le ou la candidat-e ne sera peut-être pas soumis à cette vérification (en cas de présence exclusive de commissaires du même sexe) ; le refus de serrer une main peut tout à fait être lié à d'autres raisons que culturelles ou religieuses.

Si l'introduction du principe d'égalité entre homme et femmes ancré dans la Constitution fédérale constitue un acquis essentiel des luttes féministes en Suisse, en faire un critère d'octroi de la nationalité n'a rien d'évident et pose au contraire de sérieux problèmes, tant juridiques que politiques. Relevons d'abord ce principe d'égalité n'empêche pas des milliers de personnes, Suisses ou non, naturalisées ou non, de reproduire, d'alimenter voire de légitimer des comportements sexistes ! L'existence de ce principe n'empêche par

ailleurs nullement les inégalités hommes-femmes d'exister dans de nombreux domaines tels que les salaires, l'accès au chômage, la répartition des tâches familiales et domestiques ou encore dans le service militaire ou les institutions religieuses. Or, si ces inégalités doivent être combattues, il faut faire le constat, bien regrettable, que celles et ceux qui les véhiculent font souvent l'objet d'une « bonne intégration ». Autrement dit, le combat contre le sexisme et les comportements qui en découlent doit être mené avec force sur bien des fronts, mais ces derniers ne sauraient interférer dans un processus de naturalisation d'un homme ou d'une femme, ou alors on devrait qualifier tous les citoyens suisses qui ont des comportements sexistes de « mal intégrés » et menacer de leur retirer en conséquence leur passeport !

Il en va de même pour les fondamentalismes religieux. Si les soussigné-e-s combattent avec force toutes opinions ou comportements rétrogrades ou obscurantistes, on ne saurait en faire un critère de bonne ou mauvaise intégration. Qu'ils soient chrétiens, musulmans ou juifs, les intégristes sont nombreux et très largement composés de personnes ayant la nationalité suisse. Entend-on retirer leur passeport aux partisans d'Ecône, de la Fraternité sacerdotale St-Pie X, sous prétexte qu'ils portent quotidiennement atteinte au principe d'égalité entre les sexes? Ou encore à tous les fidèles chrétiens, musulmans ou juifs qui pratiquent un culte séparé entre hommes femmes?

Plus généralement, on voit ici à quel point le critère d'une bonne intégration lié à ce type de comportement ne peut échapper à une large part d'arbitraire. D'aucuns invoquent la poignée de main, quand d'autres prétextent la méconnaissance de l'héraldique locale. Au risque d'ouvrir une vraie boîte de pandore dont on ne sait trop ce qui en sortira, selon les régions et les majorités politiques en place.

Dans cette situation et vu l'importance du sujet pour des milliers de Lausannoises et de Lausannois, il nous apparaît légitime de questionner en urgence la Municipalité sur les critères de « bonne intégration » qu'elle entend mettre en œuvre.

Les soussigné-e-s posent les questions suivantes à la Municipalité:

- 1) Quels critères la Municipalité entend-elle utiliser pour juger de la bonne ou mauvaise intégration d'un-e candidat-e à la naturalisation ?
- 2) En particulier, la Municipalité va-t-elle continuer à faire de la poignée de main un motif pour refuser l'accès à la nationalité ?
- 3) La Municipalité peut-elle préciser sa position générale en matière de naturalisation ? Est-elle favorable à l'instauration d'un droit du sol et en conséquence à la suppression de ce critère particulièrement subjectif et arbitraire de « bonne intégration » ?

Discussion préalable

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Nous avons demandé que cette interpellation soit prise en considération en urgence, de sorte que le Conseil communal discute avec la Municipalité des procédures et des critères de naturalisation qui sont mis en œuvre, que la Municipalité notamment met en œuvre, dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau cadre législatif fédéral et cantonal qui s'impose depuis le 1er janvier 2018 et qui implique un certain nombre de modifications dans les pratiques qui sont celles des conseillers et conseillères municipaux, mais aussi des conseillers et conseillères communaux et communales dans le cadre de la commission consultative des naturalisations.

Plus précisément, nous voulons discuter des critères employés par les autorités pour juger de la « bonne intégration », je mets des guillemets sur ce terme et nous y reviendrons, des candidates et des candidats, alors qu'il s'agira désormais du seul élément sur lequel ces autorités peuvent se déterminer dans le cadre des auditions. Cette discussion nous semble importante dans un contexte où nous avons pu ressentir un certain malaise au moment d'aborder cette discussion, que ce soit dans les couloirs avec certaines et certains d'entre vous, mais aussi avec la population face à ces nouveaux critères et les nouvelles

procédures qui, selon nous, nous y reviendrons, déploient plus d'arbitraires qu'ils n'en enlèvent.

Je me permettrai, avant que notre discussion se prolonge, de rappeler quelques contextes de cette interpellation, de développer succinctement ce que nous évoquons dans le texte que vous avez en main. Premièrement, sur le durcissement du cadre législatif. Il est quand même important pour notre discussion que nous ayons en tête que, depuis le début de cette année, les conditions pour obtenir des droits politiques en Suisse et être l'égal de chacune et chacun en matière de droits politiques, se sont considérablement durcies. En matière de durée, si la durée a été formellement réduite de 12 à 10 ans, les critères sont de fait beaucoup plus longs, du fait que la durée de séjour en Suisse avec un permis transitoire ou un permis de réfugié, les permis L ou N, ne compte pas ou compte seulement pour moitié dans cette durée de 12 ans. Donc dans les faits, il faut vivre plus longtemps en Suisse que jusqu'en 2017 pour pouvoir espérer obtenir un jour des droits politiques.

C'est également le cas pour ce qui est du niveau de langue, dont les conditions se sont durcies. C'est également le cas encore en matière de permis de séjour, puisqu'il faut obligatoirement être au bénéfice d'un permis C pour pouvoir déposer une demande de naturalisation. C'est encore le cas pour les conditions administratives, puisque pour pouvoir déposer une demande de naturalisation, puisqu'alors qu'avant 2018 il fallait seulement ne pas être à l'aide sociale, il faut désormais ne plus en avoir bénéficié depuis trois ans. Tous ces critères doivent nous faire réfléchir, ils sont le témoignage d'une volonté du cadre législatif fédéral de rendre plus difficile encore l'accès à des droits politiques, et c'est un premier cadre pour notre discussion.

Dans ce contexte-là, il faut encore avoir en tête que la Commission consultative des naturalisations, comme les conseillers et conseillères municipaux et municipales, n'ont plus qu'en main que l'outil de la bonne intégration pour valider ou non une candidature, une audition, une demande d'accès à des droits politiques. Plus de possibilités de se baser sur des critères qui ne sont de loin pas notre modèle, mais qui nous permettent d'avoir un tant soit peu d'objectivité, de distance, des critères de connaissances géographiques, historiques, des institutions politiques de la Suisse, sur la base d'un formulaire établi que les candidats et les candidates pouvaient réviser, c'est évidemment toujours le cas, ce critère est encore présent, mais il est relégué dans un test écrit. On peut préférer qu'il y ait un test écrit à ce que ces connaissances soient jugées dans le cadre d'une audition, le problème est que cette audition existe encore et que du coup dans le cadre de cette audition, nous n'avons plus qu'en main que ce critère absolument arbitraire qui est de juger la bonne intégration. Qu'est-ce que ça peut bien vouloir dire des candidats et des candidates ?

On voit l'arbitraire en ligne de mire. Comment établir de façon objective la bonne ou la mauvaise intégration ? Est-ce qu'on va refuser la nationalité à un homme d'Eglise, de quelque Eglise que ce soit, sous prétexte qu'il trouverait normal que son poste soit refusé à une femme ? Pour prendre des parallèles avec les motifs qui ont motivé la Municipalité récemment. Quels types d'actes sexistes parmi les plus graves échapperont toujours, systématiquement, au cadre d'une audition ? Et qui pourraient peut-être, pour certains, faire les motifs d'un refus, mais qui nous échapperont de toute façon au moment de faire cette audition, ce qui relève encore le caractère arbitraire de cette manière de fonctionner.

On peut relever encore d'autres éléments qui montrent l'arbitraire, et je pourrais y revenir. Et c'est cet arbitraire, au terme d'examen, de connaissances, qui, si nous, nous les faisons, si les Suisses les faisaient, eh bien il y aurait sûrement à réfléchir sur la proportion de gens qui réussiraient les tests, eh bien c'est ce seul critère qui nous reste.

Rappelez encore que le contexte général est celui du renvoi des étrangers criminels, qui fait que quand nous refusons la nationalité, les droits politiques à un candidat ou une candidate, une personne qui est là depuis plus de dix ans, qui s'est installée ici, c'est la maintenir sur un statut de siège éjectable, puisque en vertu de la mise en œuvre du renvoi des étrangers

criminels, il est désormais possible, certes dans des conditions limitées, de renvoyer les étrangers, certains qui sont nés ici, et c'est bien aussi de ce contexte que nous partons pour établir une politique communale en matière de naturalisation.

Un autre élément du contexte, c'est un contexte plus politique. Nous vivons à Lausanne, mes chers collègues, vous le savez bien. Une ville qui, dans toutes les dernières votations, dans toutes les dernières élections, s'est prononcée en faveur, notamment, de partis qui défendent le droit du sol, qui défendent la facilitation de l'accès à la naturalisation, et qui défendent une politique de naturalisation et d'accès aux droits politiques plus ouverte que celle qui régit la Suisse. Nous sommes donc une majorité, ici et en dehors dans les rues, à estimer que toutes celles et tous ceux qui sont nés ici ou qui vivent ici, participent de fait à la communauté, et qu'il faut dès lors qu'ils puissent également y participer en droit. Et aux dernières nouvelles, il n'y a pas lieu d'envisager, ne serait-ce qu'une seconde, l'idée de conditionner ces droits politiques à quelques critères de mœurs, de morale ou d'opinion que ce soit, chose que nous ne faisons d'ailleurs pas pour donner des droits politiques au plan citoyen, à nos concitoyens qui nous ont élus.

C'est l'idée d'une communauté légale, réunissant toutes celles et tous ceux qui partagent la même réalité et en subissent les influences. C'est le contraire de la vision étriquée du droit du sang qui institue une communauté ethnique, qui a trait à une dynamique de clan au sein duquel on décide qui peut y entrer, qui peut en sortir. D'un côté c'est la définition de la cité où les gens viennent et du moment qu'ils s'y trouvent gèrent en commun leurs affaires, votent et délibèrent. De l'autre, ce que je vous ai expliqué. Alors bien sûr, on est à la commune de Lausanne, on ne va pas refaire la législation fédérale et cantonale, ce n'est pas sur ce terrain que j'ai envie d'orienter la discussion. Pour autant, ces orientations politiques doivent nous orienter dans la marge de manœuvre qui est la nôtre et qui est celle de la Municipalité, qui eux aussi ont été élus sur un programme, ont été élus dans une philosophie, notamment en matière d'intégration et de droits politiques.

Cette marge de manœuvre, notamment à l'avenir, lorsque nous n'aurons plus des auditions que pour évaluer la bonne intégration des candidats ou des candidates, consisterait par exemple à ne pas ajouter des critères restrictifs à tous ceux qui ont été établis par la Confédération et les cantons. Dès lors que nos partis politiques, qui constituent la majorité de ce plénum, qui constituent aussi la majorité de l'opinion des Lausannoises et des Lausannois dans les dernières occasions où ils ont pu se prononcer démocratiquement, et bien que nous puissions utiliser cette opinion pour faire que le critère de bonne intégration ne soit pas utilisé pour augmenter encore la liste des personnes qui se voient refuser l'accès à des droits politiques. Nous sommes l'un des pays où la législation en matière d'accès aux droits politiques est déjà la plus restrictive, ce qui fait que les personnes que nous rencontrons dans le cadre des auditions sont déjà des gens qui sont là de façon régulière, travaillent ici, payent leurs impôts, ne bénéficient d'aucune aide sociale, bref, réunissent selon nous toutes les conditions nécessaires à pouvoir exercer une vie démocratique et partager avec nous des droits politiques.

Nous ne pouvons pas appliquer ce que nous souhaitons au niveau communal, mais nous pouvons tout faire pour limiter la casse. Et c'est à quoi nous vous invitons, et c'est pour ces raisons que nous avons souhaité poser une série de questions à la Municipalité, qui j'espère nous rassurera sur son orientation en matière d'accès aux droits politiques pour un maximum de citoyennes et citoyens lausannois et d'habitants et d'habitantes lausannois.

**Le président** : – Merci, monsieur l'interpellateur, vous pouvez donc commencer à poser vos questions, une à une, s'il vous plaît.

Question

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Quels critères la Municipalité entend-elle utiliser pour juger de la bonne ou de la mauvaise intégration d'une ou d'un candidat à la naturalisation ?



## Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Peut-être un ou deux mots en préambule avant de répondre aux questions de Monsieur Conscience et à l'interpellation qui est ici déposée. D'abord pour dire quand même, je pense que c'est important de le rappeler, qu'on parle ici d'un cas tout à fait particulier, spécifique, que la Municipalité, globalement la Ville de Lausanne, parce que la pratique n'a en réalité pas changé depuis que la commission des naturalisations siège sans conseillers municipaux, a une pratique plutôt tolérante en matière de naturalisation qui est une pratique constante depuis de nombreuses années, ce dont nous nous félicitons. La Ville de Lausanne est aussi active pour faire campagne régulièrement auprès des étrangers pour les informer des possibilités de se naturaliser, sur l'importance aussi de faire le pas de la naturalisation et c'est clairement dans cette logique que s'inscrit la politique municipale.

Il n'y a donc pas de changements en la matière sur la volonté d'avoir une bonne intégration dans une ville qui compte de très nombreux étrangers avec plus de 40% de population étrangère, bien plus encore effectivement si on prend en compte des naturalisés récents. Donc effectivement nous sommes une ville cosmopolite depuis longtemps, c'est une tendance qui a plutôt tendance à se renforcer à Lausanne au cours du temps, ces dernières années, mais nous sommes une ville qui est ouverte sur le monde, qui s'engage avec des moyens financiers importants et passablement de politiques publiques différentes dans l'intégration des étrangères et des étrangers et dans l'intégration aussi dans la société des personnes qui ont les revenus les plus faibles. Et il se trouve que souvent ces populations se croisent pour des raisons évidentes, parce que la migration est souvent une migration économique et qu'on retrouve forcément dans les milieux les plus défavorisés une part de populations étrangères importantes.

Je pense que c'est important de rappeler ceci parce que je vois bien l'intention de l'interpellateur d'en faire un grand débat sur une modification qui interviendrait dans la politique en matière de naturalisation, mais nous sommes sur un cas très spécifique. Et il a indiqué ici qu'une majorité de ce Conseil, une majorité des Lausannois, étaient défenseurs d'une politique d'intégration ouverte et d'une ville accueillante, je pense qu'il a raison, mais je suis convaincu aussi qu'une majorité de Lausannoises et Lausannois sont attachés au principe de l'Etat de droit, aux principes qui fondent notre collectivité, qui sont des principes inscrits dans notre Constitution fédérale et cantonale, à commencer par les principes d'égalité homme-femme. Et au fait qu'adhérer à une communauté, rejoindre une communauté, c'est aussi adhérer et respecter un certain nombre de ces valeurs fondamentales parmi lesquelles la question de l'égalité homme-femme. Et c'est bien cette question-là qui a occupé la Municipalité dans l'affaire qui nous occupe ici en l'occurrence.

Alors, M. Conscience parle d'arbitraire dans la décision qui a été rendue. Je pense que le raccourci est un peu facile. Il y a effectivement une évaluation à faire, comme il y a toujours eu une évaluation à faire dans le travail de la Commission des naturalisations. Faire un travail d'évaluation, ce n'est pas faire un travail d'arbitraire. Vouloir résumer toute décision qu'on doit prendre, le fait même de prendre une décision, à de l'arbitraire, c'est évidemment un abus de langage important et la Municipalité conteste formellement avoir fait de l'arbitraire, à la fois dans l'ensemble des décisions en matière de naturalisation, mais en l'occurrence aussi sur celle qui nous occupe ici.

Et puis enfin j'aimerais redire ici ce qui me paraît important parce que là aussi l'interpellation entretient, volontairement ou pas, j'en sais rien, mais entretient une certaine ambiguïté, la décision de refus ne s'est pas fondée uniquement sur le refus de serrer la main. Et la communication du 17 août dernier de la Municipalité était extrêmement claire, elle a d'ailleurs été clairement reprise aussi par les médias à ce sujet, c'est le refus de serrer la main ajouté à une difficulté manifeste constatée par les membres de la commission qui a été relatée à la Municipalité. La Commission a souhaité que la Municipalité traite ce dossier comme un cas particulier, une difficulté à répondre à des personnes de sexe opposé. Ca nous paraît poser un problème sérieux, effectivement, en termes de respect des

valeurs inscrites dans notre constitution qui sont des valeurs importantes et je le dis et je le redis ici je pense que c'est très important pour les étrangères et étrangers qui font le choix de se naturaliser qu'on puisse revendiquer, qu'on puisse défendre aussi haut et fort, le fait que de devenir Suisse ce n'est pas renier ses racines ce n'est pas renier sa famille ce n'est pas renier ses origines, que chacune et chacun d'entre nous, pour celles et ceux qui ont des racines étrangères, et pour d'autres c'est des racines étrangères plus lointaines, mais finalement on a tous des histoires de vie qui sont parfois complexes, avec des origines, des racines différentes, et on doit pouvoir, quel que soit son parcours, être fier de sa famille, être fier de ses parents, être fier de ses grands-parents, et devenir suisse, ce n'est pas renier ses origines étrangères, en aucun cas.

Mais ça implique aussi, et c'est le sens en tout cas de l'appareil législatif actuel, je reviendrai après sur un certain nombre de points que soulève M. Conscience sur son évolution, ou sur la contestation d'un certain nombre de points du dispositif actuel, c'est que devenir Suisse c'est aussi adhérer, respecter un certain nombre de valeurs constitutionnelles, parmi lesquelles les plus fondamentales, et en particulier la question de l'égalité homme-femme, qui nous semble avoir été bafouée dans le dossier dont il est ici question. C'est cet élément-là qui a fondé la décision municipale et non le seul non serrage de main, comme on pourrait le croire à la lecture de l'interpellation.

Maintenant, dire aussi que la commission des naturalisations s'est fixé une directive interne qui précise le déroulé des auditions et qui implique effectivement que les personnes présentes, je cite la directive, « que les personnes présentes à l'audition accueillent les candidates et candidats en leur serrant la main. Le ou la présidente se présente et présente les autres membres de la commission ainsi que le ou la secrétaire de séance ». Voilà ce que dit la directive dont s'est doté la Commission des naturalisations. Alors j'aimerais dire que la Municipalité appuie cette directive, qu'elle soutient son contenu, d'ailleurs c'est une commission consultative, c'est une commission qui n'a pas vocation à prendre des décisions, c'est in fine toujours la Municipalité qui prend des décisions, mais cette directive nous paraît juste dans la mesure où elle s'inscrit aussi dans les usages qui sont ceux de notre pays. De ce point de vue-là, ça nous paraît juste de procéder de la sorte, mais encore une fois c'est un élément parmi d'autres et ce n'est en aucun cas le seul motif qui suffirait à fonder un refus de naturalisation. Ça me paraissait ici important de le préciser.

Enfin, M. Conscience a évoqué l'évolution du cadre fédéral en vigueur depuis le 1er janvier de cette année. Il a avec raison indiqué, et c'est parfaitement juste, que le cadre légal impliquait un durcissement des conditions d'accès à la naturalisation. C'est vrai que ce sera plus compliqué. Je ne reviens pas sur les éléments qu'il a indiqués. Parallèlement, et c'est peut-être un peu paradoxal, la procédure qui va être mise en place avec le nouveau droit est une procédure qui, quand bien même elle restreint les critères d'accès à la naturalisation, a tendance à privilégier une procédure plus administrative qu'elle ne l'est aujourd'hui. C'est d'ailleurs un des paradoxes, mais de ce point de vue-là, la procédure va un petit peu dans votre sens, puisqu'elle se fondera sur des questionnaires à choix multiples, que l'ensemble des examens de connaissances seront établis à l'échelle cantonale, sur une base entièrement harmonisée, avec des questionnaires également en matière de connaissances de la langue, en l'occurrence ici du français. Alors, c'est des critères qui sont plus restrictifs, mais qui tendent à administrativer un petit peu la procédure. Il n'est d'ailleurs même pas certain que la Commission des naturalisations procédera encore systématiquement à des auditions. Ce n'est pas du tout clair aujourd'hui dans les directives cantonales et probablement que la commission aura une certaine latitude en la matière et qu'elle pourra aussi – elle devra de toute façon se prononcer sur les dossiers –, mais qu'elle pourra à l'aune des dossiers décider de les envoyer en Municipalité si elle estime que les conditions sont remplies, sans procéder à des auditions.

Ce sont des choix qui devront être faits par la Commission, mais ça me paraît aussi ici important de le préciser. Effectivement, le nouveau droit fédéral est un droit qui restreint l'accès à la naturalisation, mais qui en même temps donne un caractère plus fortement

administratif à la procédure en cours. Il restera quand même aux communes, au sens de l'article 31 de la loi cantonale, à examiner effectivement le respect des valeurs des constitutions fédérales et cantonales, l'encouragement et le soutien à l'intégration des membres de la famille, la participation à la vie sociale et culturelle de la population suisse et vaudoise, les contacts avec les Suisses, les connaissances élémentaires sur les particularités géographiques, historiques, politiques et sociales de la Suisse et du canton, et le respect de l'ordre public. Ça, c'est ce que prévoit la loi cantonale.

Voilà les éléments que je voulais peut-être rappeler en préambule, en indiquant aussi que le débat ici est effectivement, et M. Constance a dit qu'il ne souhaitait pas le faire, tout en l'évoquant quand même assez longuement, qu'il n'y a pas lieu d'avoir ici un débat sur le droit du sol. Nous avons toutes et tous, en fonction aussi de nos opinions politiques, un regard sur la procédure de naturalisation, à ce qu'elle devrait être plus administrative qu'elle ne l'est aujourd'hui. Je dirais que ce n'est pas tellement le débat. La Municipalité est certainement partagée sur cette question-là, avec des avis différents. Nous nous inscrivons aujourd'hui dans l'ordre juridique, qui est celui que nous connaissons à l'heure actuelle, et c'est sur cette base-là que la décision négative, qui est le point de départ de l'interpellation ici posée, a été prise.

J'en reviens maintenant à la première question posée par l'interpellateur, quels critères la Municipalité entend-elle utiliser pour juger de la bonne ou de la mauvaise intégration d'un candidat ou d'une candidate à la naturalisation ? Alors, comme je l'ai indiqué, on entend appliquer les critères qui sont fixés par le droit fédéral et par le droit cantonal. Je vais ici me référer plutôt au nouveau droit, parce qu'en réalité sur ces questions-là, le droit n'a pas changé, qui précise notamment à l'article 11 et à l'article 12 que l'intégration du requérant doit être considérée comme réussie lorsqu'il respecte les valeurs de la Constitution et qu'il remplit également les autres conditions énoncées dans la loi, en particulier qu'il démontre son respect de la sécurité de l'ordre public, son aptitude à communiquer au quotidien dans une langue nationale, à l'oral et à l'écrit, soit dans le canton de Vaud, en français, et qu'il participe à la vie économique ou acquiert une formation. Le respect des valeurs de la Constitution comprend notamment le respect des valeurs universelles, de la protection internationale des droits de l'homme, le respect des principes de base, des droits fondamentaux et des obligations qui sont inscrits dans la Constitution suisse. En font partie les principes de l'Etat de droit, de même que les droits fondamentaux, tels que l'égalité entre les femmes et les hommes, le droit à la vie et à la liberté personnelle, la liberté de conscience et de croyance, ainsi que la liberté d'opinion. Le respect des principes de base de la Constitution est considéré comme une condition indispensable à une cohabitation harmonieuse entre êtres humains, je cite ici le manuel du Secrétariat aux migrations, conformément aux vues sociales et éthiques en vigueur. En revanche, lorsqu'un candidat, lorsque le requérant ne respecte pas les valeurs de la Constitution, son intégration doit être considérée comme insuffisante, y compris lorsque cette violation n'est pas constitutive d'une infraction prévue au Code pénal.

Voilà en gros ce que dit aujourd'hui l'ordre juridique suisse, sur lequel se fondent à la fois le droit cantonal et la pratique qui devra aussi être suivie par la Ville de Lausanne, en fonction des dispositions légales. Alors très concrètement, la commission lors des auditions, elle se base évidemment aujourd'hui sur le rapport d'enquête qui contient de nombreuses indications sur l'intégration des candidates et des candidats. Elle s'est dotée d'une directive interne qui précise le déroulé d'une audition type dans le cadre de l'application du droit ancien. Et puis elle procède à un certain nombre de questions qu'elle pose qui ont été maintenant aussi codifiées, schématisées, précisément pour éviter les éléments d'arbitraire que vous évoquez. Et puis elle se fait une opinion sur cette base-là et cas échéant, elle ajoute quelques questions pour estimer d'éléments d'intégration si elle juge qu'elle n'est pas correctement nantie des informations dont elle doit être nantie.

Je dirais que c'est comme ça que ça fonctionne, c'est comme ça que ça fonctionne depuis de très nombreuses années avec une procédure qui a plutôt de tendance, maintenant qu'on

est passé à un régime où les conseillers municipaux ne sont plus présents, on en a profité effectivement pour adopter un certain nombre de directives, des conditions cadres, de déroulés d'auditions qui permettent d'avoir un canevas qui soit un peu plus formalisé qu'il l'était auparavant.

Question

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – En particulier, la Municipalité va-t-elle continuer à faire de la poignée de main un motif pour refuser l'accès à la nationalité ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Alors, je crois avoir répondu à la question en rappelant que la décision qui a été rendue et dont il est ici question est une décision qui ne se fonde pas sur ce seul élément, mais c'est un élément parmi d'autres, il n'y a pas de raison que ça change en la matière. Par contre, la poignée de main a effectivement eu une pratique et un usage qui a été inscrit dans les directives dont s'est dotée la Commission de naturalisation.

Question

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – La Municipalité peut-elle préciser sa position générale en matière de naturalisation ? Est-elle favorable à l'instauration d'un droit du sol et en conséquence à la suppression de ce critère particulièrement subjectif et arbitraire de bonne intégration ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – La Municipalité n'a pas spécifiquement discuté de cette question avant de répondre à cette interpellation urgente. Je peux par contre vous assurer que les positions de la Municipalité ne sont sans doute pas unanimes sur cette question, mais encore une fois, ce n'est pas le sujet de la discussion de ce soir, de savoir ce que pense la Municipalité du droit en vigueur. On essaye de s'inscrire dans le droit en vigueur en mettant en place des processus et en fondant des décisions qui ne se fondent précisément pas sur des dispositions arbitraires, mais qui découlent d'une évaluation qui est faite au vu des critères et en particulier des questions de respect des valeurs qui sont inscrites dans notre Constitution fédérale qui nous apparaissent être des éléments importants et qui ont été les éléments, s'agissant de l'égalité homme-femme, qui ont fondé une décision négative dans la question qui nous occupe.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je remercie M. le Syndic pour ses réponses. J'aimerais insister sur le fait que pour ma part, il ne s'agit pas d'un cas particulier, car M. le Syndic nous a en effet amené des éléments qui sont constitutifs de certaines pratiques dans le cadre des auditions, qui seront celles de la Municipalité visiblement si rien ne change, et qui pourraient être aussi celles de la commission consultative. Il ne s'agit pas d'un cas particulier, je ne veux pas d'un grand débat, j'ai rappelé des cadres généraux parce qu'ils me semblent en effet importants, comme il me semble très important d'avoir la position générale de la Municipalité sur la politique de naturalisation.

Pour vous ce n'est pas important, ce n'est pas le débat, et bien en l'occurrence c'est nous qui soulevons le débat et nous pensons que votre position est importante pour la population des Lausannoises et des Lausannois. Parce que respecter l'ordre juridique, c'est évidemment très important et nous n'invitons pas à autre chose que cela, mais les autorités communales, je le répète, ont une marge de manœuvre, d'ailleurs, vous en avez fait l'expérience avant d'être confronté au cas particulier que vous avez soulevé. Vous en avez fait l'expérience, vous avez usé de cette marge de manœuvre. Ce que nous vous demandons, c'est d'en user autrement. Et nous vous demandons ceci sur la base, en effet, de principes un peu généraux, qui peuvent paraître dépasser le cadre des réflexions de ce Conseil, mais qui doivent aussi sous-tendre nos décisions dans cette petite marge de manœuvre qui est la nôtre. Ça nous semble, à notre avis, absolument fondamental.

Vous dites, adhérer à une communauté, c'est aussi adhérer à ses valeurs fondamentales. On est en effet dans l'esprit des lois, l'esprit des lois suisses, je crois pouvoir dire que ce n'est pas forcément l'esprit qui règne le plus ici, car cette idée même d'adhésion à des valeurs pose selon nous un problème démocratique fondamental, parce que ces valeurs, peut-être même dans cet hémicycle, toutes et tous n'y adhèrent pas philosophiquement, fondamentalement. Une chose est de respecter la loi, de respecter l'ordre juridique, mais par exemple, dans toute la littérature qui entoure les modifications de la loi de 2018, dans un message du SEM qui précise ce que ça implique d'adhérer aux valeurs de la Suisse, ça implique par exemple d'adhérer à l'ordre démocratique-libéral de l'Etat suisse.

Est-ce que vous ne pensez pas qu'il y a peut-être un problème au fait de conditionner l'adhésion, pas le respect, à l'ordre démocratique-libéral de la Suisse ? Eh bien ceci est laissé à l'arbitraire de l'évaluation de la Municipalité et par délégation de compétences, parce que la Municipalité le veut bien, à la Commission consultative des naturalisations. Et donc, cette idée d'adhérer à des valeurs fondamentales est certes dans l'ordre juridique, nous devons établir des formes de critères pour établir cette idée de bonne intégration, mais nous pouvons le faire avec plus ou moins d'intelligence et avec des critères qui permettent plus ou moins, je le répète, de limiter la casse face à un système juridique qui broie les demandes de naturalisation, plus qu'il ne permet à des gens d'acquérir des droits politiques.

Face à cette valeur-là que vous avez invoquée, M. Junod, j'aimerais vous citer un texte qui dit ceci « Nous voulons conférer le droit de vote et d'éligibilité aux migrants établis dans le pays et faciliter les procédures de naturalisation, en particulier pour les personnes depuis longtemps en Suisse ou qui y sont nées ». Un peu plus loin, « il faut accorder le droit de vote et d'éligibilité à toutes les personnes établies en Suisse et leur octroyer la naturalisation si elles vivent en Suisse depuis longtemps ou y sont nées ». Et c'est signé PS, Programme fédéral 2010. J'estime que les personnes qui ont élu la Municipalité de Lausanne, dont sa majorité rose-verte, les écologistes ont, et je le salue, une position similaire au plan fédéral, j'estime que les Lausannoises et les Lausannois qui ont élu cette majorité politique s'attendent à ce qu'elle use des marges de manœuvre qui sont les siennes lors de l'audition des candidats à la naturalisation. Et j'estime que ce n'est pas ce que vous avez fait en refusant la nationalité à ces personnes.

Mes chers collègues de la Municipalité, nous partageons avec force votre combat contre les inégalités sexistes. Vous le savez, ce n'est pas l'enjeu. Ce que nous disons, c'est qu'il ne faut pas utiliser la lutte contre le sexisme comme chantage à l'octroi de droits politiques. Si vous rentrez dans cet engrenage, alors vous êtes perdus. Parce qu'au gré des majorités politiques ambiantes, eh bien, ce qu'on définit dans les valeurs fondamentales de la Suisse va évoluer. Et rien ne dit que l'évolution actuelle de l'histoire va aller vers plus de progrès en matière d'égalité hommes-femmes, en matière de discrimination, et en matière d'autres formes d'oppression.

C'est la raison pour laquelle nous ne devons pas mettre le petit doigt dans cet engrenage des critères d'intégration. Nous devons à tout prix limiter. Et pour ceci, je vous propose une résolution que je propose à ce Conseil communal d'adopter, qui dit en substance :

« En matière de procédure de naturalisation, le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'en tienne aux restrictions imposées par le cadre législatif fédéral et cantonal actuel, n'établisse pas de critères supplémentaires dans l'examen de la bonne intégration du candidat ou de la candidate, et cherche à limiter autant que faire se peut le risque d'arbitraire dans les questions posées en lien avec l'évaluation de l'intégration. »

**Le président :** – Etant donné le dépôt de la résolution au début du débat et au vu de sa teneur qu'il me semble difficile de dissocier du débat général, je propose qu'on fusionne directement les deux débats et que la suite de la discussion porte à la fois sur l'interpellation et sur la résolution,

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Le débat de ce soir arrive un peu tard par rapport à l'actualité, mais je crois qu'on doit comprendre et accepter que les interpellateurs aient souhaité le porter ce soir devant le Conseil communal. Dans sa majorité, le groupe socialiste, en revanche, ne peut pas partager le raisonnement quant au volet, précisément, communal de cette affaire.

J'aimerais d'abord dire deux choses. La première, les personnes concernées par cette décision se retrouvent aujourd'hui probablement bien malgré elles au centre d'un débat qu'elles n'ont sans doute pas souhaité ni imaginé provoquer et j'aimerais donc dire ici que la position que je vais défendre se concentre sur les principes, encore une fois dans leur application au niveau communal, et pas sur le cas individuel que je ne prétendrai aucunement juger

Deuxième point, je tiens à préciser qu'en parfaite cohérence avec ce qu'a indiqué monsieur Conscience tout à l'heure, le PS n'a pas soutenu sur le plan fédéral les derniers durcissements de la législation sur l'octroi de la nationalité suisse. En revanche, nous pouvons nous réjouir d'avoir contribué à ancrer dans la Constitution le principe, par exemple, d'une naturalisation facilitée pour les étrangers de troisième génération. Vous connaissez le goût des socio-démocrates pour les avancées concrètes. C'est ce goût aussi qui avait poussé notre collègue Musa Kamenica à suggérer l'an passé une campagne d'information municipale sur le changement législatif de début 2018. Suggestion qui a donné lieu à plusieurs actions pour que les gens fassent usage de leur droit de déposer une demande sous l'ancien droit.

Je note aussi, pour conclure ce deuxième point d'introduction et pour compléter vos propos, que ce sont des actions communes de notre groupe et d'autres au Grand Conseil, qui ont par exemple conduit, et je suis désolé de vous contredire un tout petit peu, ou de compléter disons ce que vous avez dit, à l'établissement très clair et très net d'une possibilité de passer le test de connaissance par oral pour les personnes qui ne seraient par exemple pas à l'aise à l'écrit, et qui a octroyé la compétence d'autoriser la forme orale aux services cantonaux et non à la commune, précisément pour limiter les inégalités de traitement. Vous voyez qu'on ne peut pas nous faire grief d'inactivité dans ce domaine, ni d'infidélité à l'opposition.

Notre position maintenant sur la question que vous soulevez, elle tient en quelques mots, je vais la résumer et puis j'entrerai un tout petit peu dans les détails de votre raisonnement. La tâche municipale, à notre avis, en matière de procédure de naturalisation, consiste, qu'on le veuille ou non, à vérifier la connaissance et le respect des valeurs constitutionnelles. Vous venez de le dire dans une de vos tournures de phrases qui vous permettent parfois d'affirmer une chose et son contraire assez rapidement, le respect de l'ordre juridique est important. Bon, alors si on prend cette phrase de Pierre Conscience au sérieux, on prend note du fait que c'est une des tâches de la Municipalité. Pour nous, et c'est là que j'aimerais démonter votre comparaison avec l'idée d'adhérer aux valeurs de la démocratie libérale ou que sais-je dans un document du SEM, pour nous, précisément dans l'application politique de ce mandat, le respect de la valeur constitutionnelle qui touche à l'égalité entre hommes et femmes s'impose à tous, dans les rapports interpersonnels aussi, et elle fonde, je reviens sur votre introduction sur le fait de gérer la cité en commun, la possibilité même d'une citoyenneté et d'une démocratie partagée. Parce que si on n'est pas d'accord sur deux ou trois choses de base, et notamment sur les façons de ne pas être d'accord, sur les façons de se respecter, eh bien votre belle cité gérée en commun n'est pas gérée en commun, n'est pas gérée démocratiquement. Et ça vous le savez très bien.

Personne ne doit selon nous pouvoir échapper, sous quel prétexte que ce soit, tout en haut de l'échelle sociale, tout en bas de celle-ci, à gauche ou à droite, au précepte constitutionnel de l'égalité entre hommes et femmes. Elle n'est pas négociable. Un comportement clairement sexiste n'est donc pas compatible avec ce que la Municipalité a pour tâche de vérifier.

J'en viens maintenant et j'essaierai d'être aussi bref que possible, quoiqu'il me semble que ça mérite quelques développements. au texte qui nous est soumis. Bien tourné, il évite soigneusement de qualifier le comportement tel qu'il a été décrit, notamment par des représentants de l'autorité municipale. Tout juste est-il indiqué que ces comportements peuvent être motivés culturellement ou religieusement. Mais moi je vais vous le dire tout net, quant à la motivation, elle m'est bien égale, elle peut m'être bien égale. Parce que justement nous n'avons à sonder ni les cœurs ni les cerveaux, nous avons à qualifier des comportements. Et je constate d'ailleurs que l'interpellation ne va pas aussi loin que l'article paru dans le journal du parti de M. Conscience, article qui indiquait, je cite, « qu'il reste à prouver en quoi le refus de serrer la main serait une attitude essentiellement sexiste ».

Je constate que vous reconnaissez aujourd'hui qu'il s'agit probablement ou sûrement d'une attitude sexiste et je m'en réjouis. L'interpellation ne va pas aussi loin que le journal *Solidarités*, probablement que ce propos de feuille d'avis propre, de qualité, cela dit j'en suis un abonné, probablement que ce propos n'a pas rassemblé l'adhésion de tous les signataires, en tout cas c'est ce que je veux croire. L'interpellation se cantonne donc, M. Conscience, à des aspects formels. Elle expose des risques d'arbitraire en commençant par le cas théorique où la commission et la personne entendue seraient toutes du même sexe. Il est évidemment impossible de donner tort aux interpellateurs. Dans tout exercice d'une tâche publique concernant des citoyens individuels, le risque abstrait d'une décision arbitraire existe. Il est d'ailleurs heureux que la Constitution fédérale, dans l'un de ses tout premiers articles qui suit un certain article 8, l'article 9, affirme le droit de chaque personne à un traitement non arbitraire par les autorités. Sans doute cela fait-il partie des valeurs constitutionnelles.

Ensuite le malaise des interpellants quant à la manière de qualifier les comportements qui ont motivé la décision municipale se traduit, je suis désolé de le dire, par d'assez longs paragraphes qui nous expliquent que d'autres formes de sexisme, puisque finalement encore une fois sans trop le dire les interpellants reconnaissent que c'est bien de sexisme qu'il s'agit, que d'autres formes de sexisme existent parmi des personnes bénéficiant de la nationalité suisse. Il s'agit, si vous me permettez d'être précis, et comme M. Conscience aime la théorie rhétorique, d'un cas classique d'emploi de l'astuce rhétorique dite du « toi aussi », « *tu quoque* », qui consiste, pour éviter d'entrer sur le fond d'un reproche ou d'un argument à signaler d'autres cas auxquels il pourrait aussi s'appliquer. Vous pouvez googler ça sous « *tu quoque* » ou éventuellement sous « what aboutism » qui est le nom donné aux Etats-Unis à l'une des astuces rhétoriques favorites du président actuel lorsqu'on lui reproche quelque chose, il dit « oui, mais allez voir les e-mails d'Hillary Clinton ».

Alors oui, mesdames et messieurs les interpellateurs et interpellatrices, il y a du sexisme dans la société suisse. Et ses formes structurelles sont évidemment bien plus dangereuses et plus puissantes que la manière de se conduire d'individus pris isolément. Vous aviez d'ailleurs formulé le même type de critique au moment de la présentation des mesures contre le harcèlement de rue. Là aussi il y avait un décalage entre les propos du journal *Solidarités* et les propos tenus au Conseil Communal. Ma foi, je le prends plutôt comme un bon signe. Les socialistes combattent avec vous et avec tous ceux qui voudront s'y mettre, le sexisme, par tous les instruments politiques à leur disposition. Prise de position publique, modification législative, développement de nouveaux services, campagne de sensibilisation et bien évidemment les manifestations comme le 22 septembre, voire la grève comme peut-être l'an prochain. Les femmes de gauche sont en pointe sur ces combats, vous le savez M. Conscience, et peuvent compter sur nous, sur vous, sur moi, comme sur de loyaux alliés. Mais rien de tout ceci n'explique pourquoi un comportement sexiste individuel devrait, lui, être considéré conforme aux valeurs de la Constitution et à cet article 8 que nous sommes si prompts à citer et qui interdit toute discrimination en raison du sexe. Et c'est parce que la décision municipale a été prise en donnant à cet article

une importance cruciale qu'elle nous semble précisément défendable d'un point de vue de gauche.

Ce n'est pas rendre un service, M. Conscience, à la cause de l'intégration, de l'accueil des migrants et des personnes qui sont en situation de résidence ou d'établissement depuis longtemps dans notre pays, que d'estimer, non sans un certain paternalisme, si vous me permettez, que des comportements sexistes seraient tolérables dans certains cas, chez certaines personnes, pour certains motifs. En définitive, la véritable question est de savoir comment, au sens des interpellateurs, il serait possible de remplir le mandat qui est conféré à la Municipalité. Celui de vérifier d'une manière ou d'une autre l'intégration des candidats, en tout cas sous l'angle de leur adhésion, à laquelle il me semble que vous ne pouvez pas opposer de désaccord, leur adhésion aux valeurs constitutionnelles telles que l'égalité entre femmes et hommes. Nous ne voyons pas en quoi un aveuglement sélectif sur ce point, un refus de prendre en considération une manifestation de sexisme ferait progresser la cause des femmes. S'il est évident que serrer ou non la main, comme l'a dit M. le syndic, ne peut pas être un critère unique, nous ne souhaitons pas quant à nous, car nous n'avons pas d'influence sur le fameux questionnaire à choix multiple cantonal, soutenir l'idée que la vérification de l'intégration doit passer par un questionnaire à choix multiple sur le château de Chillon, le Major Davel, le bicaméralisme parfait, mais qu'en revanche, ils ne prennent pas en compte la valeur démocratique fondamentale de l'égalité.

Et c'est la raison pour laquelle, puisque votre résolution est une résolution de contestation de principe, peu importe sa lettre que j'arrive à peine à déchiffrer, c'est la raison pour laquelle, avec la majorité du groupe socialiste, nous nous opposerons à votre résolution.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Nous avons eu un long exposé de M. Conscience. Je pensais que l'urgence portait sur un fait précis, mais ça a été l'occasion de revoir l'ensemble des lois du canton, de la Suisse, avec une vision un peu ubuesque de la politique vu que Lausanne est un îlot gauche, extrême gauche, vert, et qu'il devrait donc avoir une lecture des lois différentes sous prétexte que la population vous suivrait. Mais ce n'est pas la première fois que vous prêtez des intentions à la population. Je me rappelle que dans le dossier du deal, vous prétendiez la même chose et force est de constater que la population avait un autre avis. Mais passons.

Je suis assez content de voir que les socialistes essayent de rassurer M. Conscience quant à leurs attentions. Ce n'est pas parce que dans le programme du PS il y a quelque chose d'écrit que c'est quelque chose qui doit s'imposer à la Suisse, sinon à partir de ce moment-là, il n'y aurait plus d'armée, ce qui vous réjouirait. Nous serions dans l'Europe, et là je donne ma langue au chat parce que je ne sais pas quelle est votre position sur le sujet, mais on aura droit à un grand exposé prochainement, j'imagine. Donc je trouve qu'on s'est écarté du sujet.

Dans ce contexte, sur ce serrage de mains, vous évoquez des aspects de religion et là je me demande, mais où sont vos fondamentaux ? Moi qui retenais la bonne vieille phrase de Karl Marx que la religion était l'opium du peuple et que vous vous y opposiez fermement, je me demande si c'est votre envie de libéralisation des drogues qui provoque cette mansuétude vis-à-vis de l'opium du peuple, mais ça c'est une discussion que nous pourrions mener plus tard.

Dans votre texte, votre interpellation, il manque quelque chose, parce que certes, il y a eu ce fait de non-serrage de main, mais il y a eu également des éléments lors des discussions et des questions qui ont été posées qui montraient clairement qu'il y avait un dénigrement ou une incapacité à regarder les personnes d'un autre sexe dans les yeux, prouvant qu'il y avait un problème en termes de valeur. On ne peut pas à longueur d'année, je dirais, plaider pour, et à juste titre d'ailleurs, un principe d'égalité entre hommes et femmes, de revenir sans cesse sur le respect des femmes, qui est de nouveau une valeur importante et nier qu'il y ait eu matière à refuser une naturalisation dans le cas qui nous concerne.



Je remercie le syndic pour ses explications qui ont terminé de me convaincre. C'est un geste fort qui a lieu. C'était un message, c'était une revendication de réaffirmer les principes du vivre en commun auxquels vous vous tenez, j'en suis persuadé. Et comment ne pas souligner ces contradictions dont vous faites preuve aujourd'hui dans votre discours, entre ce féminisme parfois exacerbé et la défense des minorités de l'autre, même si parfois ça contrevient à certaines pratiques qui nous paraissent essentielles. Et là, je crains que vous sombriez un tout petit peu dans cet islamo-gauchisme qui fait tant de mal de l'autre côté de la frontière, et ça je trouve un peu dommage. Vous devriez plutôt vous réjouir d'une certaine, je dirais, communion laïque, avec une résurgence d'un « nous », avec des valeurs, des lois, qui sont cantonales, fédérales, qui ont été décidées, peut-être contre votre volonté, mais qui ont eu un aval populaire. Et pour moi, ce n'est pas un déni social que cette décision, ce n'est pas faire le nid des nationalistes, mais c'est répéter des règles, des principes de vivre en commun, et dont le principe d'égalité que vous nous répétez assez souvent est un pilier.

Donc c'est un signal fort de la Municipalité qui, par ailleurs, pourrait permettre de donner un signal pour éviter que certaines situations qui sont installées à d'autres endroits qu'en Suisse ne prennent de l'ampleur. Et je pense que ce signal fort, il est plutôt à saluer. Et quant à votre résolution, évidemment que ce sera non.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Pour avoir participé durant neuf ans aux auditions de la Commission de la naturalisation, je constate que cette question de la poignée de main ne s'est jamais posée, car nous ne nous serrions jamais la main, ni au début, ni à la fin de l'audition.

Monsieur le nouveau président insiste à juste titre, me semble-t-il, sur le caractère confidentiel du contenu des séances de commission, sauf qu'à nous confirmer expressément que les auditions de la commission des naturalisations ont caractère public, je regrette cette polémique qui ne profite à personne et qui ne peut qu'atténuer les passions. L'accès à la nationalité ne se juge pas sur un certain nombre de critères, éliminatoires et encore moins sur un seul. Il est le résultant d'un sentiment formé au cours d'un entretien limité dans le temps, intimidant pour les candidats et comportant de nombreuses faiblesses, ne serait-ce que par son côté lacunaire et qui débouche sur une décision municipale à laquelle, je le précise, notre Conseil n'a pas accès.

Je regrette très fortement qu'un hiatus, qui, je le répète, devait se régler à l'interne, devienne l'objet d'une empoignade politique qui démontre éloquemment qu'elle est la plus mauvaise façon de régler cette question. Et très rapidement, s'agissant de la résolution qui est soumise à notre examen, je trouve tout de même piquant qu'une Municipalité, apparemment et manifestement de gauche, se fasse tancer par plus à gauche qu'elle, où on lui rappelle des critères, de ne pas avoir des critères supplémentaires, on parle de bonne intégration et on cherche à limiter autant que faire se peut le risque d'arbitraire. C'est tout de même un peu comique. Bien évidemment, je ne voterai pas cette résolution.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – J'avoue être un tout petit peu perplexe face au débat qui nous occupe depuis maintenant bientôt une heure, voire peut-être plus, je n'ai pas exactement le maître du temps avec moi, mais le président ne manquera pas de me le rappeler le cas échéant. Honnêtement, je remercie M. Conscience d'avoir quelque part développé sa vision politique du droit de la naturalisation. J'en prends acte.

Malheureusement, pendant le temps « consacré » à cet objet, eh bien probablement que notre Parlement n'a pas pu traiter d'autres objets qui, eux, relèvent plus de notre compétence. Je m'explique. M. Conscience, vous avez fait un long plaidoyer s'agissant de la problématique du « durcissement » des conditions d'octroi de la naturalisation ou de la nationalité suisse. Certes, les conditions ont changé au 1er janvier 2018, personne ne le conteste, d'aucuns disent qu'elles ont été durcies, d'autres moins, d'autres disent qu'il s'agit de stabiliser certains séjours. Bref, on peut refaire le débat qui a eu lieu aux

chambres fédérales, mais qui fait désormais partie de l'histoire du droit, puisque le droit est en vigueur et qu'il doit être appliqué.

Ce second point, M. Conscience, il est particulièrement important. On a longuement parlé d'interdiction d'arbitraire, d'égalité de traitement, etc. Mais un des principes fondamentaux qui doit présider à l'exercice du pouvoir en Suisse, c'est l'Etat de droit. Et l'Etat de droit c'est la prééminence de la loi sur et dans l'exercice du pouvoir. Donc un parlement, un exécutif, un législatif, ne peut pas faire ce qu'il veut, comme il veut. Il y a des lois qui cadrent son intervention, les lois sont hiérarchisées en fonction de l'organe qui les adopte, et toute commune, toute autorité cantonale ou toute autorité fédérale ne peut pas faire ce qu'elle veut.

Enfin, s'agissant de votre exposé liminaire, M. Conscience, qui était encore une fois empreint de passion, et ça je vous l'accorde, vous êtes quelqu'un de très passionné, mais vous n'avez pas totalement exposé la réalité de la procédure. Puisque finalement l'intervention communale est quelque part limitée, ou en tout cas, elle n'est pas seule, puisque la procédure de naturalisation est une longue procédure, qui voit intervenir plusieurs autorités successives, il y a des échanges entre le Canton, la Confédération et la commune. Donc en termes d'arbitraire et en termes de vérification des conditions d'application, on voit qu'en réalité la décision finale, d'octroi ou non, de la bourgeoisie cantonale, en réalité c'est ça l'objet, eh bien fait l'objet d'un contrôle à différentes strates. Donc les questions d'arbitraire et d'égalité de traitement, de mon point de vue, sont bien respectées.

Maintenant le dernier point, et finalement qui est l'objet même de toute cette polémique, parce que je crois qu'il faut bien appeler un chat un chat, on parle d'une polémique, eh bien c'est cette question du serrage de main. Et bien là je vais donner mon avis personnel, finalement, qui vous intéresse ou qui ne vous intéressera pas, mais je crois que tout le monde est d'accord que si l'on souhaite devenir Suisse, eh bien il faut démontrer d'un minimum d'intégration. D'aucuns diront qu'il s'agit de parler et d'écrire la langue, ça m'est relativement, je dirais, peu important, dès le moment où on arrive à communiquer, on doit réussir à comprendre le mode de vie, on doit réussir à comprendre le fonctionnement de la société, ce qui me semble être primordial. Or dans notre société qu'elle soit suisse, européenne, occidentale ou que sais-je, la poignée de main, se serrer la main a une signification. Ça peut être se mettre d'accord sur quelque chose, ça peut être se saluer, ça peut dire qu'on vient dans un esprit de paix, mais bref il y a une signification. Et si on souhaite devenir Suisse, si on souhaite vivre dans notre société, et bien je pense que la moindre des choses c'est d'être d'accord de se saluer comme tout un chacun se salue et c'est également respecter les notions fondamentales qui gouvernent notre société.

Donc encore une fois je pense que l'objet de l'interpellation ce soir est un non-objet qui ne méritait pas qu'on y consacre autant de temps. Par conséquent je vous invite personnellement à rejeter la résolution et à clore ce débat rapidement. Je n'en fais pas pour autant une motion d'ordre, je laisse l'apanage de ce genre de motion à d'autres membres nettement plus expérimentés que moi du Conseil.

**Mme Alice Genoud (Les Verts) :** – Beaucoup de choses ont déjà été dites, je ne vais donc pas forcément les répéter. Je pense que quelque chose qu'il est important de dire, c'est quand même que là on fait une interpellation sur un cas précis. C'est à mon avis quand même extrêmement difficile à faire et n'amène pas forcément non plus les réflexions larges qu'on pourrait attendre des fois aussi de ce genre de cas.

Je pense qu'il y a vraiment deux niveaux de discussion différents. Il y a vraiment ce cas-là un refus de serrer une main qui a mené à une décision de naturalisation négative de la part de la Municipalité. Une situation que nous, les Verts, nous comprenons. Je pense qu'il faut aussi laisser la prérogative à la Commission de naturalisation et à la Municipalité de faire leur travail.

Je pense aussi à un point qui n'a pas du tout été soulevé, mais qu'il faut quand même mettre dans le débat. Le processus de naturalisation fait qu'on a une commission de naturalisation qui donne un préavis, qui a pris une décision, mais cette décision peut aussi être contestée. Il est aussi possible pour cette personne ou ces personnes de repasser devant les commissions. Donc des décisions qui ont été négatives peuvent se révéler aussi positives après un deuxième ou même un troisième passage devant la commission de naturalisation. Ce n'est donc pas une fin en soi. Ça, c'est aussi important de l'ajouter dans le débat.

Pour ce qui est de façon plus large par rapport aux questions d'intégration, je pense que je rejoins ce qu'a dit M. Gaillard. Je pense qu'en effet, autant le PS que les Verts que La Gauche, on s'est battus pour avoir une naturalisation plus facilitée, une naturalisation qui tienne en compte de façon plus large du fait que les personnes soient sur le territoire, et qu'il n'y ait pas besoin d'être là pendant de nombreuses années avec des critères extrêmement restrictifs, comme en effet c'est le cas aujourd'hui. Je pense que sur ce point-là, je rejoins entièrement M. Conscience. Le fait est que nous sommes aujourd'hui avec cette législation, que nous ne pouvons actuellement, au niveau communal, pas la changer. Comme vous avez parlé très bien de cette marge de manœuvre, je pense qu'il faut aujourd'hui rassurer peut-être les membres qui ne font pas partie de la Commission de naturalisation. Cette marge de manœuvre quant à l'intégration est aujourd'hui utilisée, à mon avis, de façon extrêmement large et je m'en réjouis. Personnellement, je n'ai pas vécu de cas qui posaient problème vraiment à cause de l'intégration, c'était plus des questions de connaissances ou d'appropriation de la langue française. Et c'est toujours des points aussi sur lesquels les personnes peuvent travailler.

Donc je pense qu'il ne faut aujourd'hui non plus pas faire forcément un grand pataquès, si on veut bien, d'une situation qui est heureusement extrêmement unique, ou en tout cas peu représentative de la réalité de cette Commission des naturalisations. Ceci étant dit, pour ce qui est vraiment de la résolution, je n'ai pas malheureusement pu consulter l'entier de mon groupe, donc je pense qu'on aura des positions assez différenciées par rapport à ce qu'on a pu en parler sur l'interpellation, mais pas sur la résolution. Pour discuter ma part, je pense que je vais m'abstenir, même si j'attends peut-être encore la fin du débat pour pouvoir vraiment avoir un avis tranché sur la question.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – L'interpellateur a démarré son propos sur une prémisse, obtenir la naturalisation signifie obtenir des droits politiques. Ça me semble être une vision assez typique de l'extrême gauche, qui est celle de revendiquer systématiquement toujours plus de choses. On pourrait aussi relever qu'acquérir la nationalité suisse implique un certain nombre de devoirs, on pourrait simplement penser au service militaire, mais sans grande surprise, évidemment, ce point n'a pas été relevé par l'interpellateur lui-même.

Finalement, et à mon sens, obtenir la naturalisation, ce n'est pas juste obtenir des droits politiques, c'est vrai que c'est le cas, mais ce n'est pas seulement ça, c'est d'abord et avant tout rejoindre une communauté, donc bien entendu en partager les valeurs fondamentales, sans quoi, c'est une erreur de logique, il n'y aurait même pas de communauté. Ça commence à devenir une habitude, vous avez invoqué dans ce débat toute une série de points qui ne relèvent pas du tout des compétences de notre Conseil communal, vous avez parlé du renvoi des étrangers criminels en disant qu'une hypothétique pratique restrictive en matière d'octroi de la nationalité mettrait en danger les étrangers de notre pays. Alors je relève simplement d'une part que les étrangers qui se comportent correctement a priori n'ont pas à s'inquiéter et puis, d'autre part et surtout, on comprend que l'interpellateur par son propos voudrait en fait utiliser la naturalisation afin de contourner l'initiative votée en 2010, c'est-à-dire, excusez du peu, une décision du peuple et des cantons.

Vous dites que la Municipalité doit agir sur la base de son programme et vous l'appellez à faire usage de toutes ses compétences pour se soustraire ou en tout cas contourner le cadre juridique en vigueur. Alors moi je ne savais pas que la Municipalité porte un programme

politique qui revendique de se soustraire ou de contourner les règles applicables. C'est intéressant et en tout cas on en apprend tous les soirs.

Vous avez parlé du droit du sang, vous avez dit que c'était une définition ethnique de la nationalité. Alors soit vous n'avez pas bien compris ce que c'est que le droit du sang, soit je me pose des questions. Le droit du sang, pour rappel, c'est transmettre la nationalité par la filiation, qu'elle soit maternelle ou paternelle. Ça n'a donc strictement aucun rapport avec des éléments ethniques. Ou alors c'est faire table rase ou faire omettre le cas de toutes celles et de tous ceux qui sont déjà venus de l'étranger par le passé, qui se sont naturalisés et qui vont transmettre le passeport suisse à leurs enfants.

Vous avez dit qu'il y avait un problème quant au fait qu'il y a encore un entretien en vue de la naturalisation. Alors effectivement, là vous êtes dans une tendance qui a été relayée par certains parlementaires fédéraux, je pense notamment dans le cas du débat qu'on a eu sur la naturalisation facilitée pour la troisième génération. Mais je crois que ces entretiens sont fondamentaux justement pour que d'une part la naturalisation ne devienne pas une espèce de procédure administrative aveugle et bureaucratique, et puis qu'on puisse établir cette bonne intégration. Comment l'établir ? Eh bien, il y a certains critères légaux qui permettent en tout cas d'identifier les cas dans lesquels une bonne intégration peut être exclue. C'est aussi simple que ça. Evidemment qu'il n'y a pas un manuel du parfait Suisse qu'on va distribuer aux gens.

Et puis vous opérez une dichotomie entre les règles légales et les valeurs. Je suis assez étonné par cette position parce que je me pose la question, sur quoi, à votre avis, les règles légales reposent-elles ? Sinon précisément sur des valeurs qui les sous-tendent. Vous dites qu'il y a un système juridique qui broie les demandes de naturalisation. Ça c'est extraordinaire. Moi je relève qu'en 1990 la Suisse naturalisait 10 000 personnes par année, en 2016 on en naturalise 40 000. Et puis je relève enfin l'absurdité de votre position sur le fond, M. Conscience, vous avez dit qu'à Lausanne il y aurait une majorité de gens qui soutiendrait un plus large accès aux droits politiques pour les étrangers. Mais M. Conscience, à Lausanne, les étrangers votent déjà. Du moment qu'ils sont domiciliés en Suisse depuis dix ans et dans le canton de Vaud depuis trois ans, ils votent déjà.

Et puis sur l'aspect de l'égalité hommes-femmes, je crois que ce qu'a dit excellemment notre collègue de Haller est tout à fait pertinent. Je vous invite bien entendu à refuser cette résolution et à clore ce débat qui a déjà trop duré.

**Le président** : – A ce propos-là, je signale que je vais encore donner la parole à un groupe politique qui ne s'est encore pas prononcé. Cela dit, j'ai encore neuf demandes de parole. Donc je précise déjà pour la suite de la soirée que l'interpellation sur la FASL, nous la prendrons donc mardi prochain. Donc l'heure de fin de la soirée d'aujourd'hui est maintenant de votre ressort et je passe la parole à monsieur Fürbringer, le groupe qui ne s'est pas encore prononcé.

**M. Jean-Marie Fürbringer (CPV)** : – Evidemment énormément de choses ont été dites. On trouve que ce n'est pas forcément nécessaire de se focaliser sur la poignée de main. C'est un signe parmi d'autres de l'intégration, comme l'est le fait d'accepter de répondre à une question posée par une personne en fonction de son genre ou d'autres critères. Si c'est une commission qui est chargée de l'évaluation, c'est justement parce que l'évaluation ne peut être que subjective, bien sûr qu'elle ne doit pas être arbitraire. Il s'agit ensuite, à l'intérieur de la Commission, de rendre explicite ce qui est implicite. Evidemment que ce n'est pas facile, évidemment qu'on doit faire confiance à ce qui se passe dans cette Commission, et que cette Commission doit avoir une bonne discipline.

Se borner à faire la liste des choses à faire absolument ou à ne pas faire absolument amènerait nos procédures de naturalisation à se transformer, ça a déjà été dit par mon préopinant, en une recette et à lui faire perdre toute signification. Jacques Brel disait « c'est si facile de faire semblant ». Dans le cas présent, en fonction des informations disponibles,

il n'y a pas lieu de retirer la confiance du Conseil dans ce qui se passe dans la Commission ni d'empêcher la Commission de s'organiser comme elle l'entend dans les limites de la loi.

Dans cette optique aussi, le groupe va refuser la résolution.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je relève déjà avec un peu de sourire que vous avez été nombreux à relever le caractère général de mon intervention et ses longueurs, mais vous avez aussi été nombreux à m'accompagner dans cet exercice. Je remercie d'ailleurs les excellentes analyses de textes de notre collègue Gaillard, qui ne manqueront pas d'inspirer mes prochaines interventions.

Je partage avec M. Chollet le regret du cadre dans lequel cette discussion a lieu. Car, je regrette absolument que nous la débattions sur la base d'un cas particulier. Pour autant, je ne regrette pas que nous débattions dans ce plénum des pratiques qui sont celles de la Commission et de la Municipalité, car elles sont importantes. M. le Municipal a porté à la connaissance de ce Conseil une note interne qui est censée régir les pratiques des commissaires dans le cadre de la Commission consultative des naturalisations, eh bien cette note était complètement inconnue des autres conseillers et conseillères jusqu'à ce jour. J'estime que c'est problématique, car si évidemment ce qui se passe dans le cadre des auditions relève du secret de commission, eh bien les procédures générales que nous mettons en œuvre devraient faire l'objet d'une communication complètement transparente, accessible non seulement aux conseillers et conseillères, mais à toute la population, car nous sommes toutes et tous en droit de savoir quelles sont les pratiques d'usage.

Car comme l'a relevé M. Chollet, c'est faux de dire que c'est l'usage de serrer la main en commission des naturalisations. J'y ai pratiqué des auditions pendant deux ans, jamais, à une exception, avec un seul municipal qui au préalable, avant la mise en œuvre de cette directive, pratiquait déjà cela, mais sinon, la coutume dominante, et vous serez nombreux à me rejoindre sur ce point, dans ce plénum, était de ne pas serrer la main.

On peut donc s'interroger sur la survenue avec le nouveau cadre de cette nouvelle pratique. Quel est l'objectif de la mise en œuvre de cette nouvelle pratique ? Si c'est juste pour créer un climat accueillant, moi je n'y ai pas d'opposition. Si c'est juste pour instaurer une forme de chaleur humaine. Mais alors si la personne souhaite ne pas serrer la main, moi personnellement je ne partage pas les principes et valeurs que vous pouvez avoir sur le fait que c'est une valeur fondamentale et qu'il faut accepter de serrer la main aux autres pour pouvoir vivre en société. J'estime qu'on peut parfaitement se respecter, se parler, nonobstant la situation particulière qui a été évoquée, que je n'ai d'ailleurs pas évoquée, je parle vraiment de ce type de critères. Car M. le Municipal a dit que ce n'était pas un critère suffisant, mais que ça participait à pouvoir constituer un contexte plutôt détériorant à l'acceptation d'une naturalisation pour une personne, à un préavis positif pour sa candidature.

Je reviens sur cette question du lien, finalement, que monsieur Gaillard a soulevé, enfin pas du lien plutôt, mais de la pesée qu'il s'agit de faire entre le critère fondamental qu'est celui de l'égalité entre hommes et femmes, qui en effet est une condition à l'exercice de la vie démocratique en collectivité, je le rejoins sur ce fonds, simplement, pour moi, on doit pouvoir articuler cette revendication, ce combat pour l'égalité, qui est un combat, vous êtes d'accord avec moi, encore pour l'heure trop dans les textes et pas assez dans la réalité, y compris dans la réalité de notre vie politique en Suisse, on ne doit pas faire de concession sur nos principes en matière de droits politiques. Et j'espère plutôt, que vous partagez ces principes fondamentaux que nous avons pu relever et ce n'est pas pour faire des grandes phrases que je les relève parce que justement je pense que ça peut infléchir nos pratiques.

Si on est pour le droit du sol par exemple, si on est pour que toute personne qui naît en Suisse soit Suisse, alors on est d'accord qu'une personne qui nonobstant ses comportements fussent-ils gravement sexistes, qu'il maintienne ses droits politiques. On ne va pas priver des droits politiques un Suisse qui a des comportements sexistes tels que ceux qui ont pu être relatés dans la presse par rapport au cas qui a été relevé par certains et

certaines d'entre vous. Alors si vous dites que ça doit être un critère de refus de naturalisation, c'est que vous restez dans la logique qui consiste à dire qu'une personne étrangère en Suisse n'est pas égale des Suisses. C'est ça, pour moi, ce qui sous-tend votre raisonnement à dire que l'irrespect de l'égalité homme-femme est constitutif d'un refus d'accès aux droits politiques. Et pour moi, ça, c'est une régression de valeurs et d'idéologies assez grave. Parce que justement, je pense que nous devons nous battre pour le fait que toutes les personnes qui partagent le fait de vivre ici, de participer à la vie économique doivent pouvoir avoir les mêmes droits politiques.

Bien sûr qu'il faut se battre pour l'égalité, mais si vous faites de ce critère une condition, vous ne le faites que pour ceux qui demandent la naturalisation. Alors ça veut dire que vous créez un critère spécifique pour les étrangers qui veulent devenir suisses, qui n'existe pas, pour les Suisses qui le sont de facto et qui auront tout le loisir de pratiquer leur sexisme sans que personne ne vienne évidemment mettre en cause leurs droits politiques. Il en va de cela comme il en va de bien d'autres critères qui sont de l'ordre de valeurs, qui sont de l'ordre de connaissances. Nous n'adhérons pas à ce principe de méritocratie pour accéder aux droits politiques et c'est pour ça que nous pensons que nous pouvons utiliser le cadre légal actuel. Je ne demande pas de faire de la désobéissance civile, ce qui peut m'arriver, mais ce qui n'est pas le cas ce soir, chers collègues. Je ne demande pas de faire de la désobéissance civile, la loi ne précise pas précisément ce qu'on entend par une bonne intégration.

Prenons le critère de l'égalité homme-femme, dans toute l'exégèse qui entoure la loi, les seuls exemples qui sont quelques fois évoqués, c'est mariage forcé, excision. C'est ça les exemples que prend le SEM pour parler de l'irrespect de l'égalité homme-femme. C'est vous dire à quel point tout ça est flou, que tout ça n'est pas développé, et donc ce n'est pas faire infraction au cadre légal cantonal et fédéral actuel, que de faire en sorte de limiter autant que faire se peut la diminution du nombre de passeports que nous octroyons à Lausanne par année, ce qui va de fait se passer par la baisse du nombre de demandes qui pourront être déposées à cause des durcissements et que nous pouvons, dans la mesure de notre possible, limiter. C'est ce vœu que je veux vous inviter à transmettre avec nous à la Municipalité par cette résolution qui bien sûr n'est qu'un vœu, tout ceci reste des prérogatives de la Municipalité, mais j'espère, quel que soit l'avenir de cette résolution, que nous pourrions prolonger ce débat sur les pratiques des commissaires et des conseillers et conseillères municipaux et municipales en séance d'audition, car j'estime qu'un travail de transparence mériterait d'être fait. Qu'est-ce qui s'y fait ? Qu'est-ce qui s'y dit ? Quels types de questions sont posées ? Ça ne concerne pas que les 15 commissaires qui travaillent dans le secret de la Commission des naturalisations, ça nous concerne tous, et tous les Lausannois et toutes les Lausannoises ont le droit de savoir. Pas par la fuite en effet très problématique d'un cas qui a été révélé à la presse, mais par voie de débat public.

**Mme Thérèse de Meuron (PLR) :** – Ca fait bientôt une heure et demie que je vous écoute avec beaucoup d'intérêt, avec beaucoup d'attention. J'ai le sentiment qu'au fil des discussions, des prises de position des uns et des autres, de tous les groupes, suite aussi à la dernière intervention de l'interpellateur qui a eu tout loisir de répondre aux différents intervenants, je pense que je ne suis pas trop liberticide en proposant une motion d'ordre.

**Le président :** – Nous sommes donc en présence d'une motion d'ordre selon l'article 83 de notre règlement. Est-ce que cinq conseillères et conseillers appuient cette motion d'ordre ? C'est le cas, je la mets donc en discussion. Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur la motion d'ordre ? Ça ne semble pas être le cas. On passe donc au vote de la motion d'ordre. Qui soutient la motion d'ordre pour interrompre le débat et passer au vote lève la main. Qui refuse la motion d'ordre ? Qui s'abstient ? Avec une dizaine de refus et cinq ou six abstentions, vous avez accepté la motion d'ordre et nous pouvons donc passer au vote.

La discussion est close.

**Le président** : – Nous pouvons passer au vote de la résolution, j'ai juste une demande de parole par rapport au vote de M. Pierre Conscience.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Vote que je souhaite être nominal.

**Le président** : – Nous prenons donc note de cette demande de vote nominal. Est-ce qu'elle est appuyée par cinq conseillères et conseillers ? C'est le cas, nous allons donc procéder à un vote nominal.

Je vous relis le texte de la résolution que nous allons voter. « En matière de procédure de naturalisation, « le conseil communal souhaite que la Municipalité s'en tienne aux restrictions imposées par le cadre législatif fédéral et cantonal actuel, n'établisse pas de critères supplémentaires dans l'examen de la bonne intégration du candidat ou de la candidate, et cherche à limiter autant que faire se peut le risque d'arbitraire dans les questions posées en lien avec l'évaluation de l'intégration. »

Celles et ceux qui acceptent cette résolution votent oui, celles et ceux qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert. Par 44 non, 16 oui et 5 abstentions, vous avez donc refusé cette résolution. Ce point est donc clos et je clos du même coup cette séance et vous remercie, vous souhaite une bonne rentrée chez vous.

*Ont voté oui* : Mmes et MM. Conscience Pierre, Crausaz-Mottier Magali, Dupuis Johann, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Heiniger Latha, Hubler Alain, Manzoni Laura, Misiego Céline, Pain Johan, Panchard Ilias, Pernet Sandra, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Sangra Marie-Thérèse, Voutat Marlène.

*Ont voté non* : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Eliane, Beausire Quentin, Beetschen Véronique, Bettschart-Narbel Florence, Brayer Vincent, Briod Alix-Olivier, Calame Maurice, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, De Haller Xavier, De Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Di Giulio Nicola, Dubas Daniel, Fonte Giuseppe, Fracheboud Cédric, Furbringer Jean-Marie, Gazzola Gianfranco, Gendre Jean-Pascal, Joosten Robert, Klunge Henry, Mach André, Maillard Mathieu, Marion Axel, Marly Gianna, Martinho Jose, Miauton Philippe, Mivelaz Philippe, Oberson Pierre, Pages Barbara, Philippoz Roland, Piron Françoise, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Salzmann Yvan, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Soto Sara, Stauber Philipp, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent.

*Se sont abstenu-e-s* : Mmes et MM. Berguerand Anne, Company Xavier, Genoud Alice, Ho Ngoc-Huy, Thambipillai Namasivayam.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- oui l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « De l'arbitraire dans l'octroi des droits politiques. » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

---

La séance est levée à 22 h 45.